



Le commerce extérieur de la France

RAPPORT

20
20



Analyse des résultats 2019

Environnement international, déterminants et facteurs d'évolution

Contacts presse :

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : Nathalie Fortis 01 43 17 70 44

Ministère de l'Economie et des Finances : 01 53 18 33 80

Direction générale du Trésor : Elodie Cuerq 01 44 87 20 41

Trésor
DIRECTION GÉNÉRALE

Ce rapport a été réalisé par le bureau des échanges extérieurs et du risque-pays (MACRO 3) de la Direction générale du Trésor, avec les contributions des sous-directions Diagnostic et prévisions, Financement international des entreprises et Politiques commerciales et investissements de la DG Trésor, du Service économique régional d'Ottawa près l'Ambassade de France au Canada, de la Banque de France et de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (Département des statistiques et des études économiques).

Les données utilisées pour la France sont issues, sauf indication contraire, de la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) en ce qui concerne les échanges de biens et de la Banque de France en ce qui concerne les échanges de services, le négoce international et la balance courante.

Table des matières

Table des matières	3
Édito de Jean-Baptiste Lemoine, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères	7
Les chiffres clés du commerce extérieur en 2019	9
Partie 1 : Les échanges extérieurs de la France	11
I. Le commerce extérieur de la France en 2019.....	12
1. Commerce des biens	12
Le solde commercial s'améliore en 2019	12
2. Analyse sectorielle des échanges de biens hors énergie.....	13
L'excédent du secteur aéronautique et spatial continue de progresser en 2019 grâce à des exportations dynamiques	13
Hors aéronautique, la chimie, le secteur agricole et agroalimentaire et la pharmacie sont les principaux secteurs excédentaires de la France	14
Les biens d'équipement, l'automobile et le textile restent, hors énergie, les trois principaux déficits français	15
L'excédent des filières du luxe se rapproche de celui de l'aéronautique, grâce à des exportations toujours aussi dynamiques	15
3. Facture énergétique	18
A 44,8 Md€, la facture énergétique se réduit légèrement mais se maintient à un niveau élevé.....	18
La facture énergétique est principalement tirée par le pétrole brut, le gaz naturel, liquéfié ou gazeux et les produits pétroliers raffinés.....	19
4. Analyse géographique des échanges de biens.....	21
L'Allemagne, les Etats-Unis et l'Italie sont les principaux clients de la France.....	21
L'Allemagne, la Chine et l'Italie demeurent les principaux fournisseurs de la France	21
Focus : les échanges commerciaux entre la France et le Canada depuis l'entrée en application provisoire de l'accord AECG/CETA en septembre 2017.....	25
Focus : les échanges commerciaux entre la France et le Royaume-Uni dans le contexte du Brexit	26
5. Performances de l'industrie aéronautique et aérospatiale	26
Les livraisons d'Airbus battent un nouveau record en 2019, surpassant largement Boeing	26
Accélération de la transition vers toutes les gammes NEO et succès des gros porteurs.....	26
1 131 commandes enregistrées et « réponse exceptionnelle » du marché au nouveau A321 XLR	27
Focus : évolution du marché spatial	27
6. Echanges de services	29
Les échanges progressent légèrement en 2019	29
Le déficit des transports et l'excédent des voyages diminuent dans des proportions similaires.....	29
L'excédent des services financiers s'accroît nettement tandis que le déficit des services d'assurance explose .	29

7. Parts de marché de la France dans le monde	30
La part de la France dans le commerce mondial en valeur tend à se stabiliser depuis six ans, après une période de recul initiée au début des années 1990	30
Les données en volume font également apparaître une stabilité des parts de marché depuis quelques années	32
Les parts de marché des économies européennes sont stables dans les différentes régions du monde, sauf en Afrique où elles diminuent au profit de la Chine.	33
Focus : parts de marché de la France dans le commerce intra-UE	35
II. La présence économique française à l'étranger se renforce en 2019	37
1. L'appareil exportateur français continue de se renforcer	37
Focus : appareil exportateur et performances à l'export	37
2. Les investissements à l'étranger se situent toujours à un niveau élevé	39
3. La France compte 45 000 filiales à l'étranger, niveau le plus élevé parmi les pays européens	40
III. La contribution des échanges extérieurs à l'économie française	42
1. Solde courant	42
Focus : contribution au compte courant des revenus d'IDE.....	45
2. Contribution du commerce extérieur à la croissance	46
Les données en volume font ressortir une contribution du commerce extérieur à la croissance moins favorable en 2019 qu'en 2018	46
Focus : Comment expliquer la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB entre 2013 et 2018 ?	47

Partie 2 : Environnement international, déterminants et facteurs d'évolution..... 49

I. Environnement international	50
1. Le commerce international a ralenti en 2019, mais l'activité mondiale se redresserait modérément en 2020	50
Après avoir nettement freiné en 2019, l'activité mondiale se redresserait en 2020	50
La croissance mondiale serait pauvre en échanges commerciaux en 2019 et 2020	50
2. Un environnement de tensions commerciales inédit	52
Une multiplication de mesures protectionnistes	52
Négociations sur le Brexit	52
Focus : effets des tensions commerciales Etats-Unis-Chine.....	53
3. Fragilisation du cadre commercial multilatéral	54
Progrès limités sur la réforme de l'OMC	54
4. Situation des économies émergentes	54
Assouplissement monétaire dans les pays émergents dans un contexte de ralentissement généralisé.....	54
Focus : Evolution de la place de la Chine dans les chaînes de valeurs mondiales	55
5. Prix du pétrole	56

La réduction de la production des pays de l'OPEP+ a soutenu les cours jusqu'à mi-mai	56
L'accord sino-américain a soutenu le cours du pétrole en décembre	56
Focus : Les attaques du 14 septembre contre les installations pétrolières saoudiennes ont eu un fort impact sur le cours du pétrole, qui s'est toutefois rapidement résorbé	57
6. Évolution du change	57
Les tensions commerciales ont favorisé les monnaies refuges	57
L'euro a pâti de l'activité dégradée en zone euro	58
II. Facteurs de résilience pour l'économie française	60
1. Évolution de la compétitivité française	60
En amélioration depuis 2013, la compétitivité française continue de progresser en 2019	60
2. Stratégie de soutien public aux exportations	63
Déploiement de la Team France Export	63
3. Stratégie de négociation commerciale	63
Rééquilibrage de la politique commerciale de l'UE en faveur du rétablissement de conditions de concurrence équitables	63
Prise en compte des enjeux de développement durable	65
ANNEXES	67
Annexe 1 : Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par secteurs	68
Annexe 2 : Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France partenaires commerciaux	69
Annexe 3 : Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par grande région partenaire	70
Annexe 4 : Synthèse des flux commerciaux (services) de la France par secteurs	71
Annexe 5 : Parts de marché des principaux exportateurs mondiaux	72

Édito de Jean-Baptiste Lemoyne, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères



L'année 2019 a été marquée par de vives tensions commerciales à l'échelle mondiale, d'abord entre la Chine et les Etats-Unis, puis entre ces derniers et l'Union européenne. Le commerce international a considérablement ralenti, mais le commerce extérieur de la France témoigne d'une bonne résilience, y compris en comparaison à nos grands partenaires européens.

Nos performances à l'export sont en effet très encourageantes : notre déficit commercial a baissé de 3,9 milliards d'euros, nos exportations de biens ont progressé de 16 milliards d'euros et la France n'a pas compté autant d'entreprises exportatrices depuis 17 ans.

Cette amélioration de nos performances à l'exportation reflète les effets des réformes du Gouvernement en faveur de la compétitivité des entreprises françaises, comme celles permettant de diminuer le coût du travail pour les entreprises ou les réformes fiscales visant à stimuler l'investissement. Sur les deux dernières années, la compétitivité-coût de la France s'est ainsi renforcée de 3 % par rapport à l'OCDE et de 2,6 % par rapport à la zone euro.

Les bons résultats de 2019 témoignent également de la montée en puissance de la stratégie du Gouvernement en faveur de l'accompagnement des entreprises à l'international pour élargir la base des entreprises exportatrices, en particulier les PME et ETI, et développer les volumes d'exportations.

Grâce à un nouveau partenariat État-régions, grâce à l'engagement de Business France, des chambres de commerce et d'industrie et de Bpifrance et des autres membres de la « Team France Export », nos PME et ETI disposent d'un « parcours à l'export » plus lisible, plus accessible et plus efficace avec des outils numériques innovants et surtout un guichet unique dans chaque région. Car si la bataille de l'export se joue à l'étranger, c'est d'abord dans nos territoires qu'elle se prépare.

La « Team France Export » est aujourd'hui à pied d'œuvre partout en France. Nos entreprises ont à présent toutes les cartes en main pour franchir le pas et se lancer dans la belle aventure de l'international.

Les chiffres clés du commerce extérieur en 2019

La France est le
5^e exportateur mondial
de biens et services



128 373
Entreprises françaises
exportatrices



Exportations de biens :
508 Md€
(+3 % par rapport à 2018)



Importations de biens :
567 Md€
(+2 % par rapport à 2018)

Déficit commercial en biens : 59 Md€
(63 Md€ en 2018)

Déficit hors énergie et
matériel militaire : 34 Md€



Principaux clients

- Allemagne** : 70 Md€
- Etats-Unis** : 42 Md€
- Italie** : 38 Md€
- Espagne** : 37 Md€

Principaux fournisseurs

- Allemagne** : 85 Md€
- Chine** : 54 Md€
- Italie** : 44 Md€
- Etats-Unis** : 39 Md€

UE = 59 % des
exportations françaises



Principaux secteurs excédentaires

- Aéronautique et spatial** : 31 Md€
- Chimie, parfums, cosmétiques** : 15 Md€
- Agroalimentaire** : 8 Md€
- Pharmaceutique** : 6 Md€

Principaux secteurs déficitaires

- Energie** : 45 Md€
- Electronique** : 17 Md€
- Automobile** : 15 Md€
- Textile, habillement et cuir** : 12 Md€



Exportations de services : 251 Md€
Importations de services : 229 Md€
Excédent commercial en services : 22 Md€



Déficit courant

(biens, services, négoce, revenus dont
revenus d'IDE) :
18 Md€ (0,8 % du PIB)

Partie 1 : Les échanges extérieurs de la France

I. Le commerce extérieur de la France en 2019

1. Commerce des biens

Le solde commercial s'améliore en 2019

Après trois années consécutives de détérioration, le déficit des échanges de biens s'est réduit de 6,3 % par rapport à l'année précédente, à 58,9 Md€ (après 62,8 Md€ en 2018), grâce à la bonne performance des exportations qui bénéficient notamment d'un nouveau niveau record de livraisons aéronautiques et du dynamisme des ventes de produits chimiques et pharmaceutiques. La facture énergétique diminue également et s'établit à 44,8 Md€ (après 45,6 Md€ en 2018). Bien qu'il demeure à un niveau conséquent, ce déficit se situe bien en deçà du pic à 74,5 Md€ enregistré en 2011. L'excédent du matériel militaire augmente de 27,4 % à 5,0 Md€ en 2019, soit sa plus forte hausse depuis 2007.

Les échanges de biens (importations et exportations) continuent de croître en 2019 mais à un rythme plus lent que les années précédentes (+2,7 % après +4,1 % en 2018 et +5,7 % en 2017), du fait principalement d'un ralentissement de la croissance des importations. Celles-ci augmentent de 2,2 % à 566,9 Md€ après des hausses de 4,3 % en 2018 et 6,8 % en 2017. A 508,0 Md€, les exportations augmentent de 16,1 Md€ par rapport à l'an dernier, soit une hausse de 3,3 %. Cette hausse concerne la majorité des secteurs, à l'exception notamment des produits énergétiques et de l'industrie automobile.

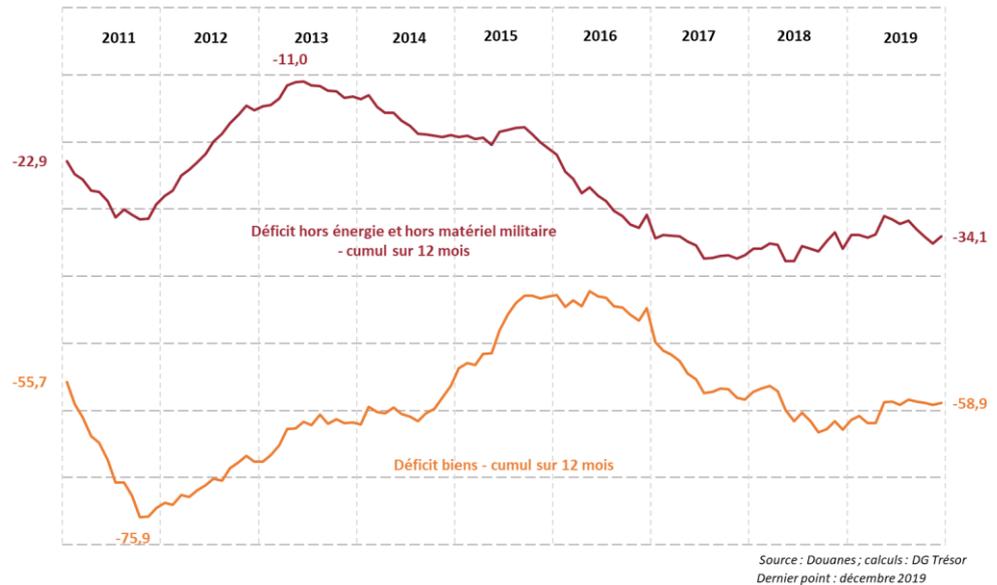
Le déficit hors énergie et matériel militaire poursuit son amélioration depuis 2 ans : il recule de 1,8 Md€ (-5,1 %) à 34,1 Md€ (après 35,9 Md€ en 2018). Les exportations continuent de progresser (+3,7 % à 478,6 Md€, après +3,5 % en 2018), de même que les importations (+3,1 % à 512,7 Md€ après +3,0 % l'année dernière).

Echanges de biens : exportations, importations, déficit commercial total et déficit « hors énergie et matériel militaire », depuis 2005 - en valeur (Md€)



Source : Douanes

Déficit cumulé sur les derniers 12 mois - évolution mensuelle depuis 2011 (en Md€ - données brutes)



2. Analyse sectorielle des échanges de biens (hors énergie)

- L'aéronautique et le luxe, fleurons de l'économie française, enregistrent des niveaux records d'exportations, renforçant ainsi leur excédent respectif (31,0 Md€ et 26,9 Md€).
- Hors énergie et matériel militaire, les principaux contributeurs à la réduction du déficit commercial des biens sont l'aéronautique, la chimie et la pharmacie. A l'inverse, les plus fortes dégradations du solde proviennent de l'industrie automobile et des biens d'équipement.
- La majorité des secteurs contribue positivement à la hausse des exportations, et en particulier l'aéronautique, la pharmacie et l'industrie textile.
- Les biens d'équipement, l'aéronautique, les véhicules automobiles et l'industrie textile sont les principaux contributeurs à la croissance des importations.

L'excédent du secteur aéronautique et spatial continue de progresser en 2019 grâce à des exportations dynamiques

Les exportations aéronautiques et spatiales augmentent de 11,9 % en 2019 à 64,2 Md€, et amplifient ainsi leur rebond entamé en 2018. En parallèle, les importations du secteur rebondissent de +10,2 % en 2019, à 33,2 Md€, après deux années consécutives de baisse. Cela s'explique notamment par une hausse des importations de turboréacteurs, en particulier depuis

Singapour. En conséquence, l'excédent du secteur progresse et atteint un nouveau record en valeur à 31,0 Md€.

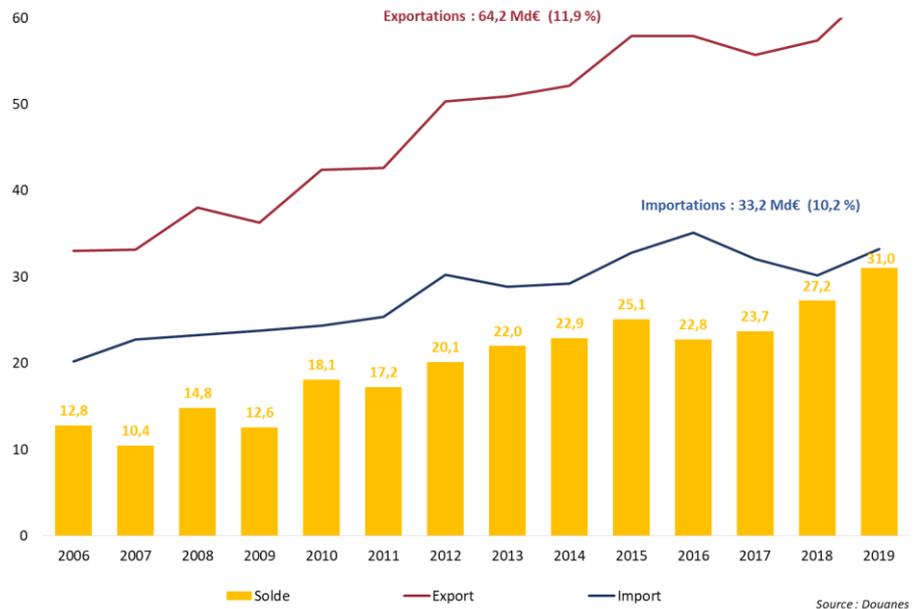
Le poids du secteur dans les exportations françaises progresse et retrouve son niveau de 2016, soit 13 %. Les exportations aéronautiques et spatiales sont principalement tirées par l'Europe, avec plus d'un tiers de nos exportations en 2019, redevenant notre première destination d'exportations après deux années à la seconde place derrière l'Asie. Le poids de l'Europe avait baissé en 2017 (33 % contre 46 % en 2016) en raison de l'arrêt progressif du processus de fabrication coordonnée entre la France et l'Allemagne par le groupe Airbus. En 2019, les exportations sont tirées à la hausse par le Portugal et le Royaume-Uni, tandis que les importations depuis l'UE augmentent légèrement. Ainsi, l'excédent sectoriel avec l'Europe s'accroît à 5,8 Md€, après 3,4 Md€ en 2018.

L'Asie se situe en 2019 en 2^e position, avec 30,9 % de nos exportations. Cette part tend cependant à diminuer au profit du continent américain, qui représente 25,4 % de nos exportations (20,4 % en 2018), concentrées sur les États-Unis (près de 20 % des exportations aéronautiques totales).

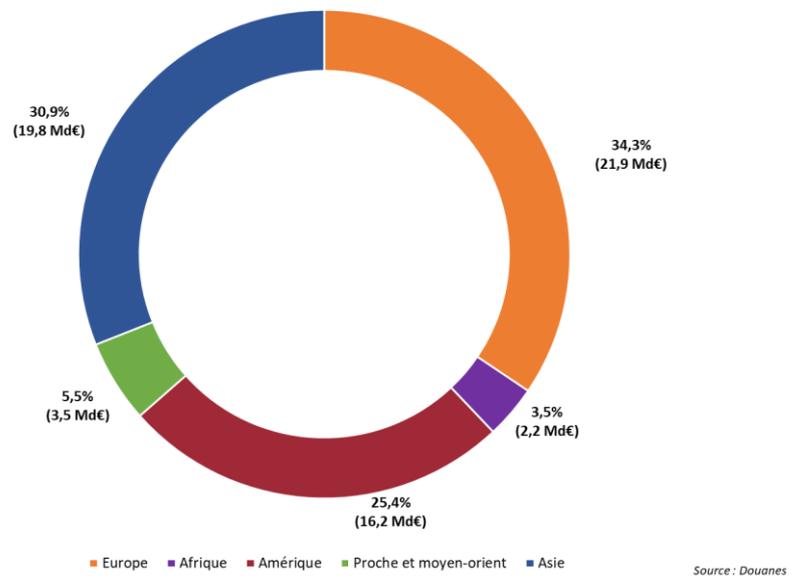
Le poids du Proche et Moyen-Orient diminue en 2019 à 5,5 % (contre 6,8 % en 2018), sous l'effet d'une forte chute des exportations vers l'Arabie Saoudite, 2^e client de la zone, mais aussi vers les Émirats arabes unis. L'Afrique représente 3,5 % des exportations françaises (après 2,6 % en 2018).

Voir Partie 1 Section 1.5 pour plus de détails sur l'appareil exportateur du secteur aéronautique et spatial

Secteur aéronautique et spatial : exportations et excédent poursuivent leur progression et atteignent un nouveau record (en Md€)



Secteur aéronautique et spatial : l'Europe retrouve son rang de premier partenaire à l'exportation, devant l'Asie



Hors aéronautique, la chimie, le secteur agricole et agroalimentaire et la pharmacie sont les principaux secteurs excédentaires de la France

Les exportations de produits chimiques et cosmétiques atteignent 59,6 Md€, soit une hausse de 2,3 % (après +3,0 % en 2018). Elles sont principalement tirées par les parfums et cosmétiques (+8,8 %) et les produits divers (+2,4 %), tandis que les ventes de produits chimiques de base et matières plastiques et caoutchouc synthétique reculent (-2,0 %). Les ventes s'accroissent surtout à

destination de l'Asie du nord, de l'Europe occidentale et des Etats-Unis. A l'inverse, les importations se contractent à 44,8 Md€ (-1,5 %). Au total, le solde s'améliore, passant d'un excédent de 12,8 Md€ en 2018 à 14,8 Md€ en 2019.

Après s'être réduites en 2016 et 2017 en lien avec la mauvaise récolte céréalière de l'été 2016, les exportations de produits agricoles poursuivent leur rebond entamé en 2018 : elles augmentent de 5,4 % à 15,8 Md€. Parallèlement, les importations repartent à la

hausse à 14,5 Md€ (+3,0 % après -2,7 % en 2018), l'excédent se renforçant à 1,3 Md€ (après 0,9 Md€ en 2018 et -0,5 Md€ en 2017). L'excédent des produits agroalimentaires rebondit de +10,4 % à 6,5 Md€ (après 5,9 Md€ en 2018) en raison d'une hausse plus importante des exportations (+2,5 %) que des importations (1,3 %). Le solde s'améliore essentiellement sous l'effet de la hausse de l'excédent des boissons et de celui des produits laitiers.

L'excédent de l'industrie pharmaceutique continue de progresser et atteint 6,1 Md€ (+38,4 % par rapport à 2018), soit son plus haut niveau historique en valeur. Cela s'explique par la forte hausse des exportations (+10,4 % à 33,6 Md€ après 30,5 Md€ en 2018), qui augmentent pour la 5^e année consécutive. Les importations rebondissent après le recul de l'an passé (+5,6 % à 26,0 Md€). La pharmacie est ainsi l'un des principaux secteurs à contribuer positivement à l'évolution des exportations. Tant les exportations que les importations atteignent des niveaux record.

L'automobile, les biens d'équipement et le textile restent, hors énergie, les trois principaux déficits français

En 2019, les exportations du secteur automobile se replient de 1,6 % à 49,9 Md€ sous l'effet d'une baisse pour la deuxième année consécutive des ventes d'équipements automobiles (-5,0 % à 14,4 Md€), celles de véhicules finis étant quasi-stables. Parallèlement, les importations continuent leur progression mais à un rythme plus faible qu'en 2018 (+3,8 % à 65,2 Md€ après +7,7 % en 2018). Les déficits des véhicules et des équipements automobiles atteignent ainsi un point haut historique, à respectivement 11,9 Md€ et 3,4 Md€. Depuis 2008, le solde du secteur automobile français est devenu déficitaire et se dégrade presque continuellement, principalement du fait d'une forte dégradation du solde des véhicules automobiles. Le solde des équipements automobiles a quant à lui progressivement diminué depuis 2013 pour devenir pour la première fois déficitaire en 2017, sous l'effet d'importations en hausse notamment depuis les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et d'Asie, tandis que les exportations ralentissent en raison du choix de l'industrie de privilégier la production sur les marchés tiers dynamiques pour y être directement présente.

Le secteur des biens d'équipement est le deuxième secteur contributeur à la dégradation du déficit commercial en 2019. Les importations poursuivent leur augmentation en 2019, mais à un rythme légèrement inférieur à 2018 et 2017 : +3,7 % à 125,3 Md€. Elles sont notamment tirées à la hausse par les achats de machines industrielles et agricoles (+4,7 % à 47,6 Md€ après +6,3 % en 2018) et de produits informatiques, électroniques et optiques, dont le déficit repart à la hausse après s'être réduit en 2018. En conséquence, et malgré des exportations dynamiques (+2,2 %), le solde des biens d'équipement se détériore (passant d'un déficit de 30,9 Md€ à 33,3 Md€)

Si l'industrie textile est le troisième déficit sectoriel le plus important (hors énergie), ce secteur contribue significativement à la hausse des exportations en 2019, avec une progression de +8,5 % à 28,5 Md€. Les importations augmentent également, mais à un rythme moins rapide (+4,0 % à 40,8 Md€). Au total, le déficit de l'industrie textile continue de se réduire en 2019 de 5,0 % à 12,4 Md€ (après 13,0 Md€ en 2018) et atteint ainsi son plus bas niveau depuis 2013. Cette évolution est principalement le résultat de l'amélioration du solde des produits en cuir et des bagages, qui s'équilibre pour la première fois après -0,7 Md€ en 2018.

L'excédent des filières du luxe¹ se rapproche de celui de l'aéronautique, grâce à des exportations toujours aussi dynamiques

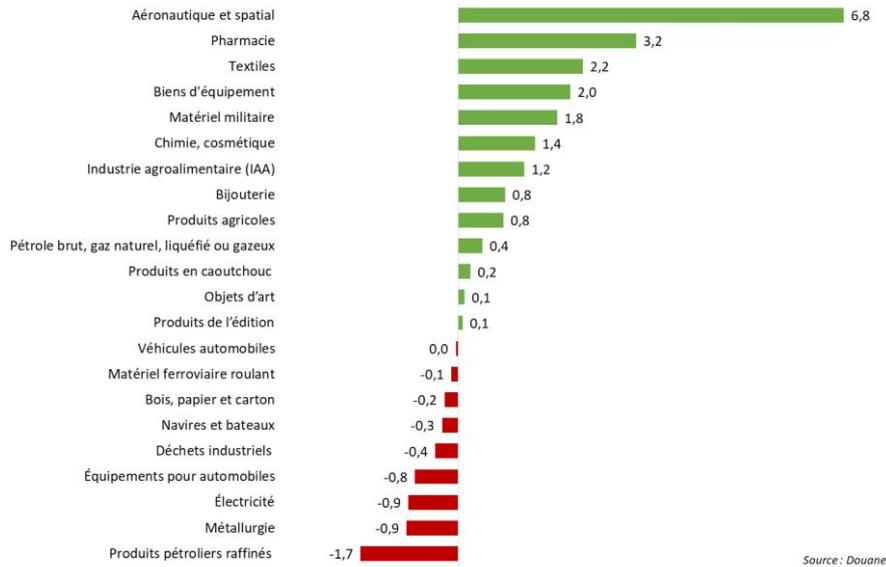
Les filières du luxe affichent de très bonnes performances, avec une progression de leurs exportations de 9,0 % en 2019, pour un montant de 55,9 Md€, et un excédent de 27,0 Md€, en hausse de 3,4 Md€ par rapport à 2018. Les boissons (essentiellement composées de vins, champagne et cognac), les parfums et les cosmétiques représentent la moitié des exportations de la filière.

Voir tableau détaillé en annexe

¹ Boissons, parfums et cosmétiques, cuir et bagagerie, bijouterie-joaillerie, objets d'art.

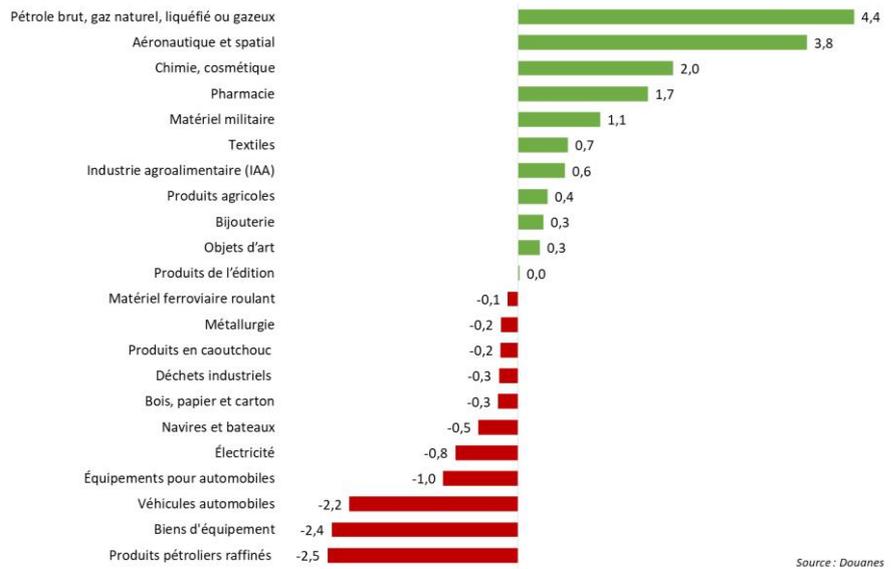
L'aéronautique et le spatial, la pharmacie et le textile sont les secteurs qui ont le plus contribué à la hausse des exportations en 2019

Principales contributions à la variation des exportations entre 2018 et 2019 - en Md€

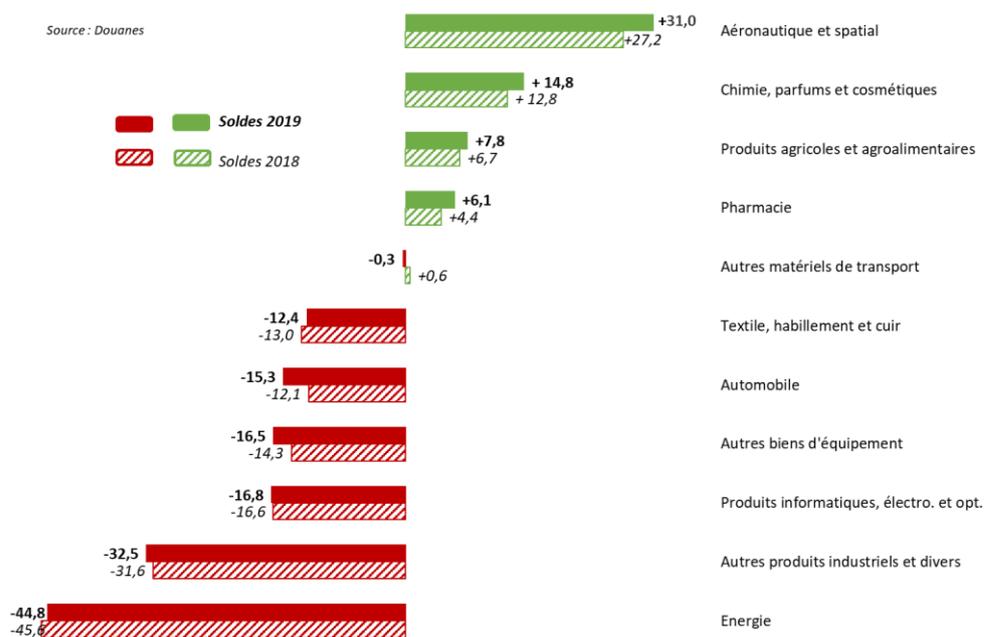


Le pétrole brut, le gaz naturel, liquéfié et gazeux, l'aéronautique et la chimie sont les secteurs qui ont le plus contribué à la baisse du déficit commercial en 2019

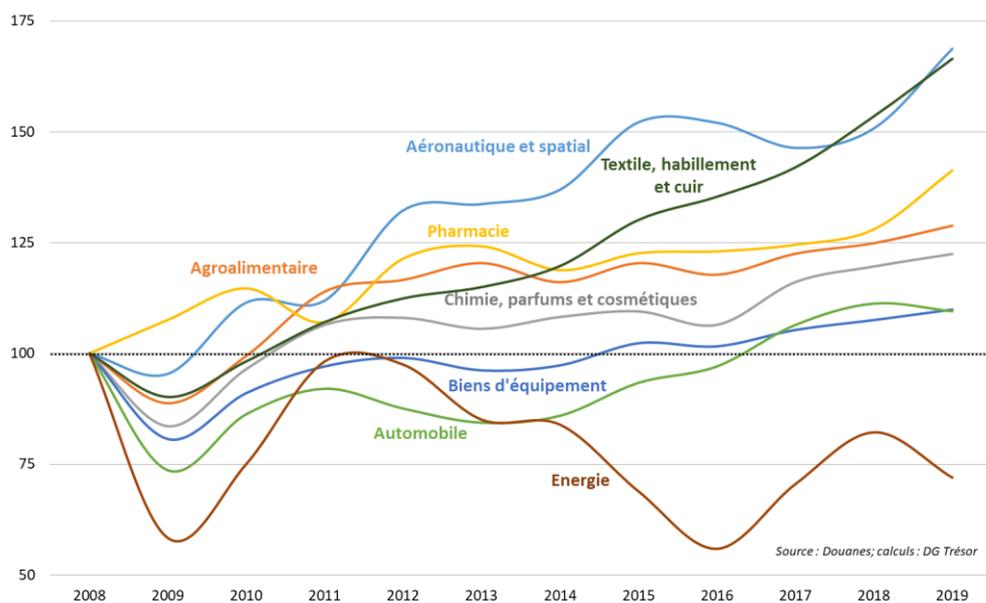
Principales contributions à la variation du solde commercial entre 2018 et 2019 - en Md€



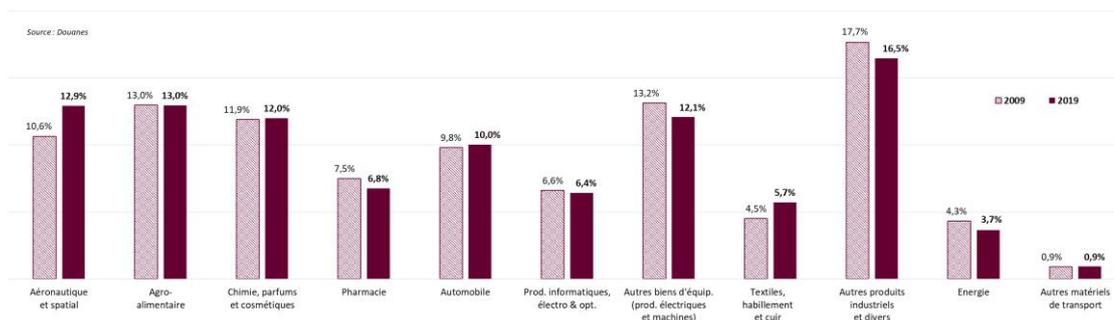
Les excédents sectoriels de la France augmentent en 2019
(en Md€ - CAF/FAB)



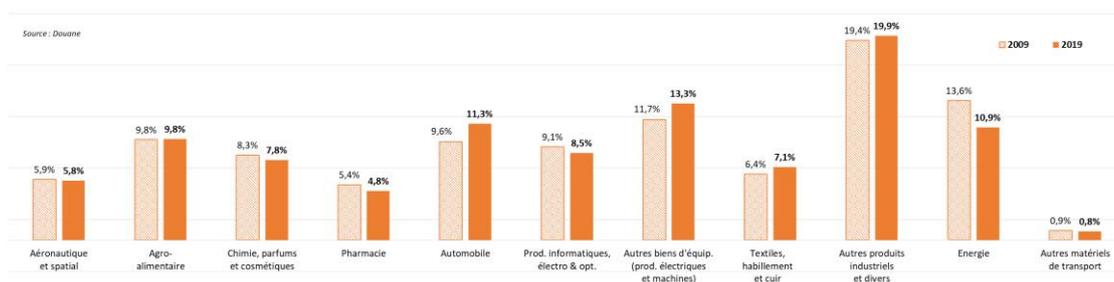
La progression des exportations de textile depuis 2008 rejoint celle de l'aéronautique et spatial
(base 100 en 2008)



Répartition des exportations par grands secteurs en 2009 et 2019 (en % du total CAF/FAB hors militaire)



Répartition des importations par grands secteurs en 2009 et 2019 (en % du total CAF/FAB hors militaire)



3. Facture énergétique

- Après quatre années consécutives d'amélioration entre 2012 et 2016, la facture énergétique (solde des produits énergétiques) s'était à nouveau alourdie en 2017 et 2018, passant de 31,6 Md€ en 2016 à 45,6 Md€ en 2018. En 2019, elle se réduit de -1,8% mais reste à un niveau élevé à 44,8 Md€.
- Cette diminution de la facture énergétique résulte principalement de la baisse du prix du pétrole brut (64,3 USD en moyenne annuelle pour le baril de Brent contre 71,0 USD en 2018) ainsi que de la contraction des échanges d'électricité. Au total, les importations énergétiques diminuent de 5,1% en valeur (63,0 Md€), tandis que les exportations se contractent de 12,4% à 18,2 Md€.
- L'énergie continue de peser fortement sur notre balance commerciale, équivalant à près des deux tiers de notre déficit commercial total.

A 44,8 Md€, la facture énergétique se réduit légèrement mais se maintient à un niveau élevé

La facture énergétique (différence entre les importations et les exportations de produits énergétiques²) diminue de 0,8 Md€ en 2019 à 44,8 Md€, soit -1,8% par rapport à

l'année précédente. Après avoir fortement baissé entre 2012 (69,2 Md€) et 2016 (31,6 Md€), elle était repartie à la hausse pour atteindre 45,6 Md€ en 2018.

La baisse du prix du pétrole en 2019 (-9,3% pour le baril de Brent sur l'année), dont l'effet bénéfique est atténué par la baisse du cours de l'euro (-5,2% par rapport au dollar sur l'année), contribue à la contraction des échanges (importations et exportations) énergétiques en valeur (-8,8% en 2019 après +16,5% en 2018).

Les importations se replient fortement : -5,1% à 63,0 Md€. Cela s'explique principalement par la forte contraction des importations d'hydrocarbures naturels, d'électricité et de déchets industriels (-9,6% à 39,3 Md€). A l'inverse, les importations de produits pétroliers raffinés augmentent de 3,3% à 23,7 Md€, soit leur plus haut niveau depuis 2014.

Dans le même temps, les exportations énergétiques se contractent plus fortement (-12,4% à 18,2 Md€) que les importations, notamment en raison d'une forte baisse des exportations de produits pétroliers raffinés (-17,4% à 8,2 Md€). Les exportations de déchets industriels se replient également, de même que celles d'électricité, en

² Les produits énergétiques sont entendus comme ceux regroupés dans les rubriques DE (« hydrocarbures naturels, autres produits des

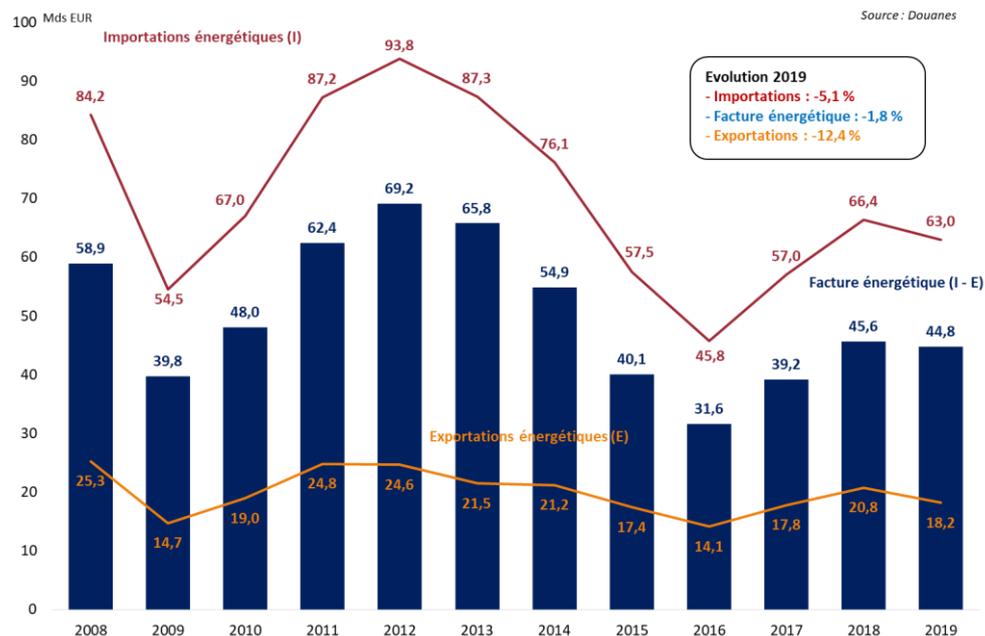
industries extractives, électricité, déchets») et C2 (« produits pétroliers raffinés et coke») de la nomenclature agrégée (niveau A17).

lien notamment avec l'arrêt technique de la centrale de Cruas pendant la quasi-totalité de l'année.

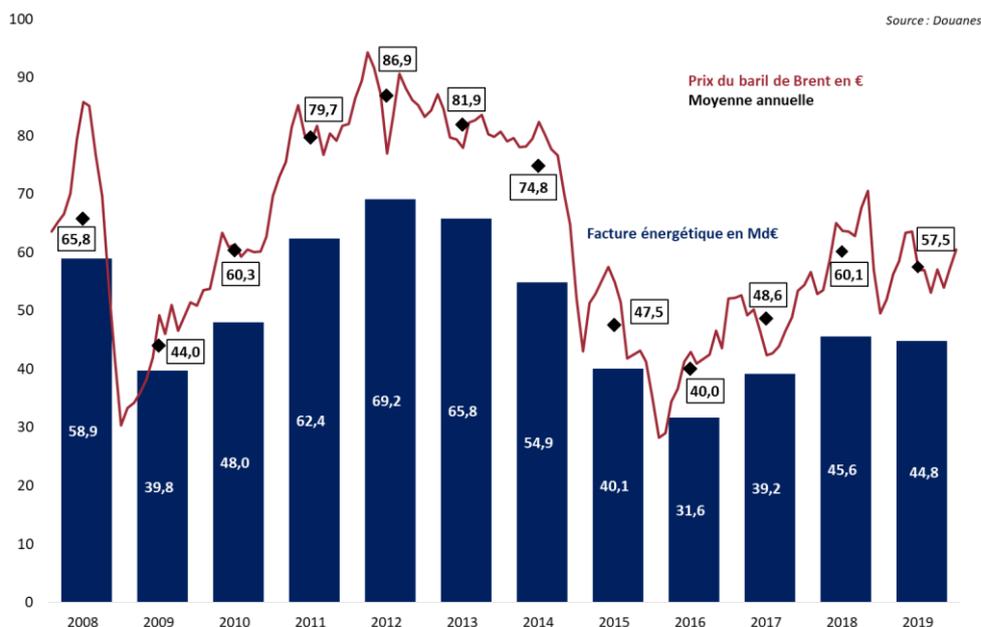
La facture énergétique est principalement tirée par le pétrole brut, le gaz naturel, liquéfié ou gazeux et les produits pétroliers raffinés

Notre déficit énergétique masque de fortes disparités infra-sectorielles. Le solde énergétique est en effet principalement tributaire du pétrole brut et gaz naturel, liquéfié ou gazeux (-30,4 Md€), ainsi que des produits raffinés (-15,5 Md€). La France est en revanche excédentaire pour l'électricité (+2,0 Md€) et les déchets industriels (+2,6 Md€).

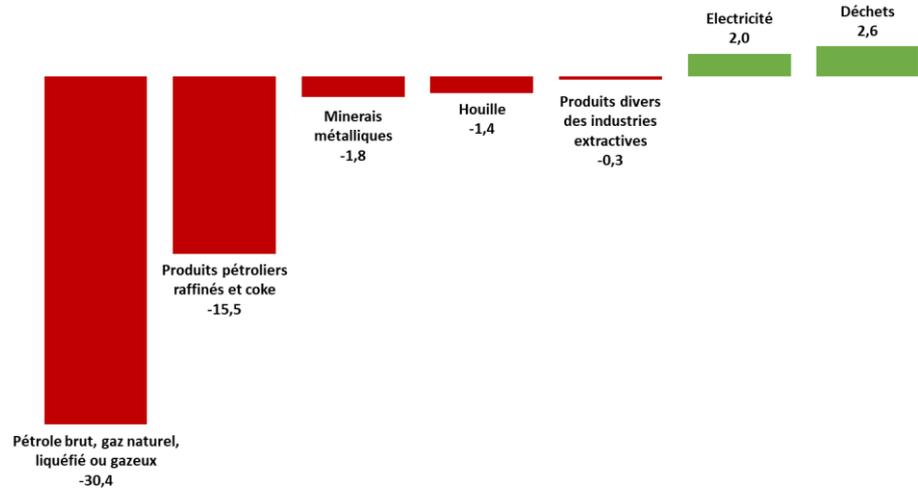
La facture énergétique diminue légèrement dans un contexte de contraction des échanges énergétiques et de baisse de prix du pétrole



Baisse du prix du pétrole en moyenne par rapport à 2018

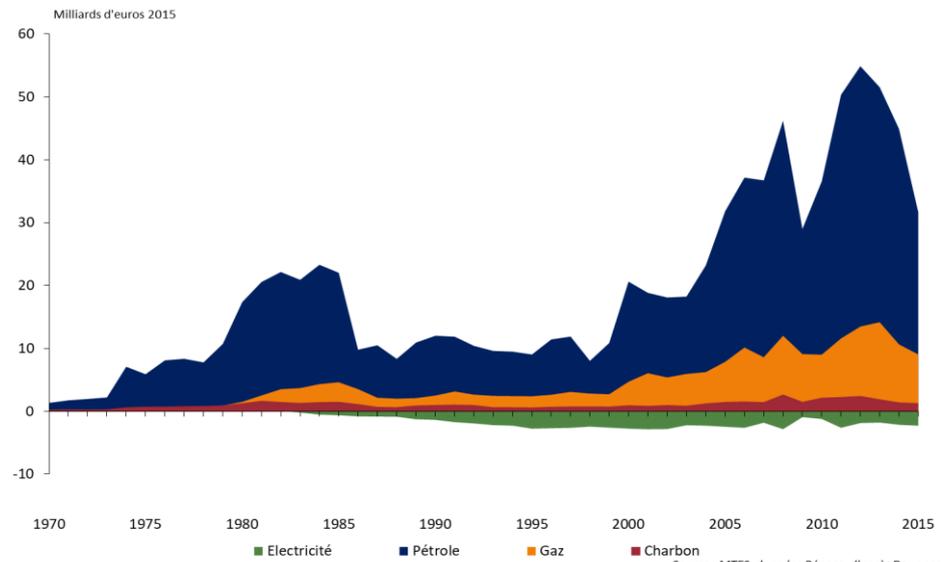


Le pétrole et le gaz bruts représentent l'essentiel du déficit énergétique



Source : Douanes

Sur longue période, le pétrole reste la principale composante de la facture énergétique



Source : MTEs, données Pégase, d'après Douanes

N.B. : La facture de l'électricité apparaît en négatif, le secteur étant excédentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Echanges de biens en valeur (Douanes) :

Analyse des Douanes sur les résultats de l'année : <http://lekiosque.finances.gouv.fr>

4. Analyse géographique des échanges de biens³

- La croissance des exportations de biens est principalement portée en 2019, en valeur, par les pays de l'Union européenne et d'Amérique. L'UE⁴ contribue ainsi à un accroissement de 5,1 Md€ des exportations françaises, tandis que les exportations vers le continent américain augmentent de 4,6 Md€. Mais contrairement à 2018, la progression des exportations est moins forte vers les pays de l'UE (+1,8 % à 291,6 Md€) que vers le reste du monde (+4,8 % à 205,2 Md€).
- Les pays de l'UE ayant contribué le plus fortement à la croissance des exportations françaises sont le Portugal, l'Italie et le Royaume-Uni. Hors UE, les Etats-Unis, suivis de la Suisse et du Japon, sont les plus forts contributeurs.
- Les importations progressent de nouveau plus rapidement depuis les pays hors UE que depuis l'UE. La hausse des importations a été particulièrement forte depuis l'Asie (+5,3 Md€, dépassant pour la première fois la barre des 100 Md€ d'importations).
- Les principaux pays contributeurs à la réduction du déficit commercial total sont la Suisse (- 2,0 Md€), la Russie (-1,7 Md€), le Portugal (-1,6 Md€) et la Belgique (-1,2 Md€).
- A l'inverse, les plus fortes dégradations du solde commercial concernent nos échanges avec la Chine (-2,4 Md€), l'Espagne (-1,0 Md€), l'Irlande (-0,8 Md€) et la Turquie (-0,8 Md€).

L'Allemagne, les Etats-Unis et l'Italie sont les principaux clients de la France

En 2019, l'Allemagne demeure le principal pays acheteur des exportations françaises (70,1 Md€ d'exportations), suivie des Etats-Unis (42,1 Md€), et de l'Italie (37,6 Md€) qui repasse devant l'Espagne (37,3 Md€) ; la Belgique complète ce podium avec 34,3 Md€ d'exportations. Ces cinq pays représentent à eux seuls près de la moitié (44,6 %) de nos exportations totales de biens. La Chine est quant à elle le 7^e pays destinataire des exportations françaises (20,9 Md€). L'Union européenne⁴ est la principale région destinataire des exportations françaises, avec 291,6 Md€ d'exportations en 2019 (en hausse de 1,8 %), soit 58,7 % du total, suivie de l'Asie

(68,1 Md€) et du continent américain (59,0 Md€). L'UE hors Royaume-Uni représente 51,9 % des exportations de la France.

Les pays vers lesquels les exportations ont le plus progressé en 2019 sont les Etats-Unis, en hausse de 3,7 Md€, notamment grâce aux exportations dans le domaine de l'aéronautique, suivis du Portugal (+1,8 Md€, principalement des avions), de la Suisse vers laquelle les exportations progressent de 1,8 Md€ grâce à la livraison de deux paquebots, le *MSC Bellissima* et le *MSC Grandiosa*, de l'Italie (+1,3 Md€) et du Japon (+1,1 Md€). Il s'agit, pour chacun de ces cinq pays, du plus haut niveau d'exportations en valeur depuis plus de dix ans.

A l'inverse, les exportations ont reculé vers l'Allemagne (-0,7 Md€), revenant à leur plus bas niveau depuis 2010, ainsi que vers l'Iran (-0,5 Md€) et l'Arabie Saoudite (-0,5 Md€).

L'Allemagne, la Chine et l'Italie demeurent les principaux fournisseurs de la France

L'Allemagne est, de loin, le principal fournisseur de la France (85,0 Md€ d'importations en 2019), devant la Chine (53,8 Md€), l'Italie (43,5 Md€), les Etats-Unis (39,4 Md€) et la Belgique (38,2 Md€). Ces cinq pays totalisent 45,1 % des importations françaises de biens. 56,3 % de celles-ci proviennent des pays de l'UE (52,6 % hors Royaume-Uni), 18,0 % proviennent d'Asie, ces deux régions représentant ainsi près des trois quarts des importations françaises.

Les importations ont notamment progressé depuis les Etats-Unis (+2,8 Md€ d'importations), la Chine (+2,5 Md€), Singapour (+1,2 Md€, la hausse étant principalement due à une hausse des achats de turboréacteurs), l'Irlande (+1,0 Md€, principalement des produits pharmaceutiques) et la Pologne (+1,0 Md€).

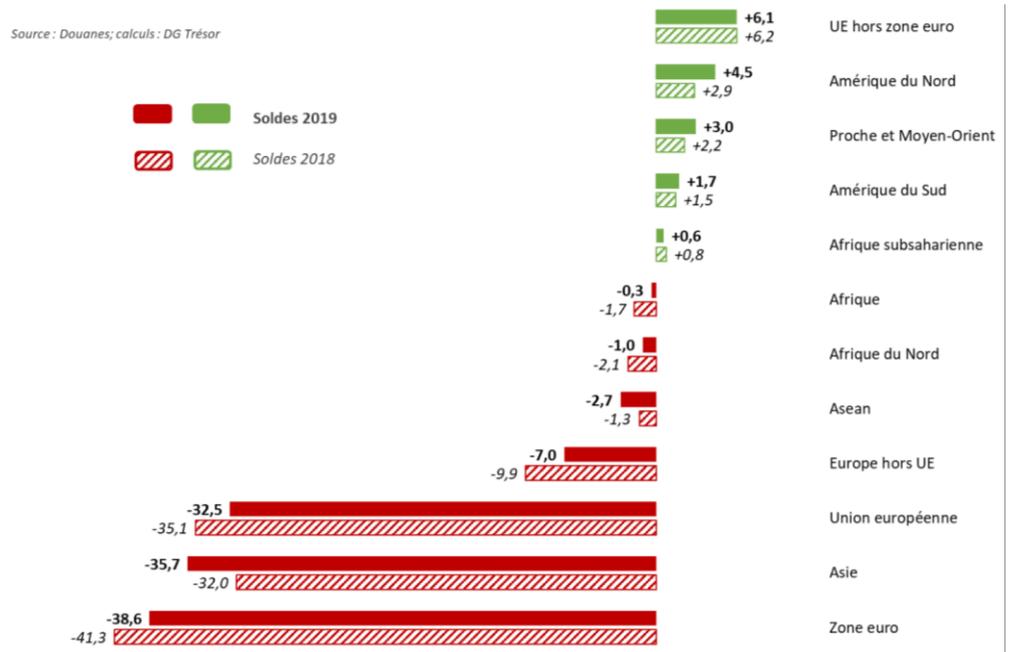
A l'inverse, les importations ont diminué depuis l'Allemagne (-1,7 Md€, la baisse étant notamment liée à un recul des importations de gaz naturel), l'Iran (-1,5 Md€, devenant quasi nulles), la Russie (-1,4 Md€, pétrole brut et gaz naturel) ainsi que depuis la Belgique (-1,2 Md€, principalement du gaz naturel), et la Libye (-0,9 Md€, pétrole brut). En raison de la baisse du prix de l'énergie, la plupart des autres baisses importantes d'importations proviennent de pays exportateurs de pétrole ou de gaz (Norvège, Koweït, Angola, Algérie).

Voir tableaux détaillés en annexe

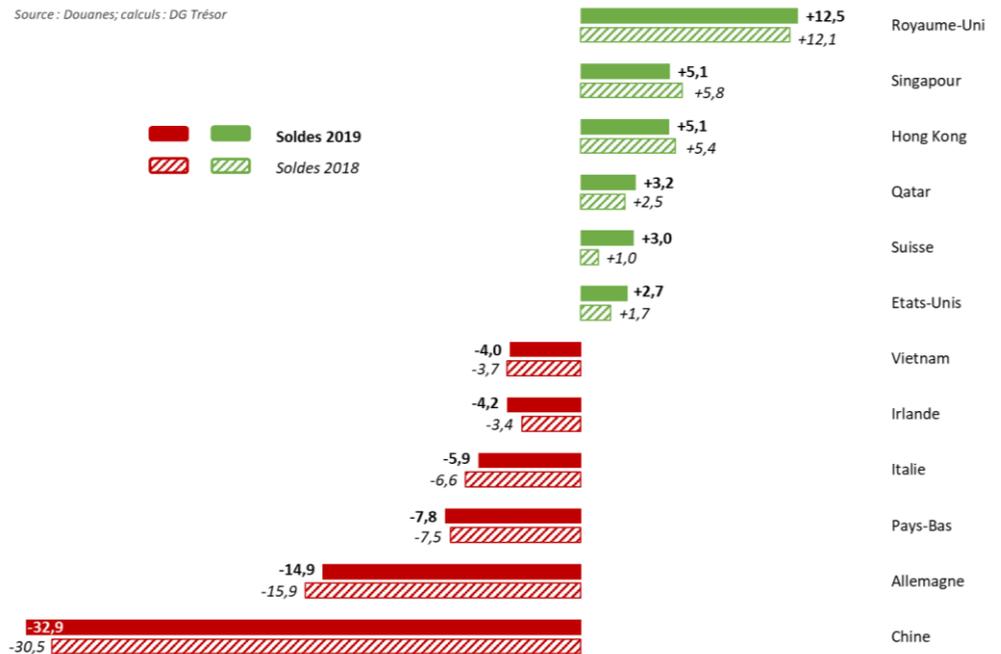
³ Le présent chapitre porte uniquement sur les échanges de biens. Les données d'échanges de services par pays partenaires ne seront disponibles que dans le courant de l'année 2020.

⁴ Dans ce rapport, les chiffres pour l'UE comprennent le Royaume-Uni sauf mention contraire.

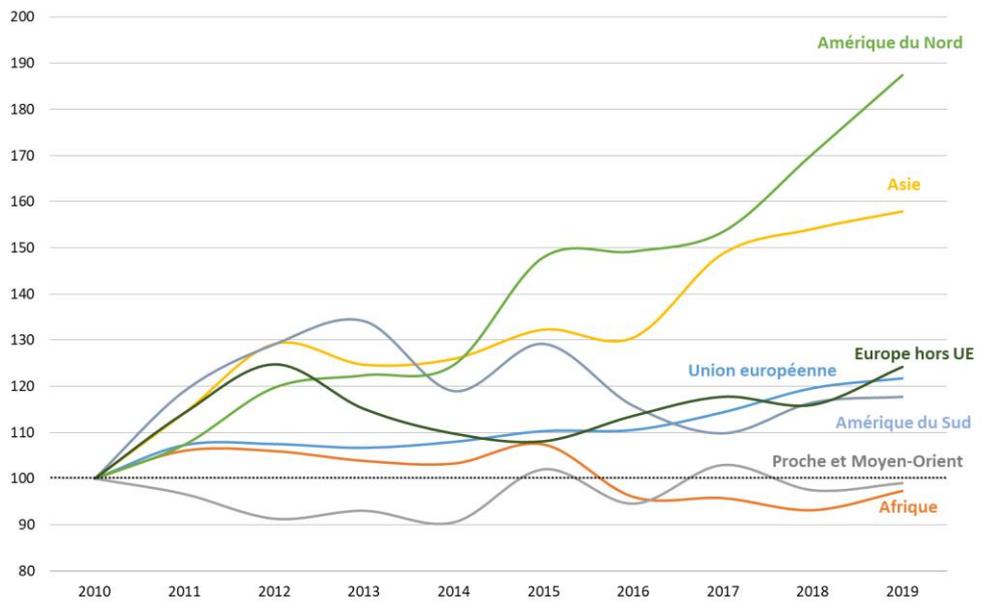
Evolution du solde des biens par grande région du monde (en Md€)



Evolution du solde des biens pour les principaux partenaires de la France (en Md€)

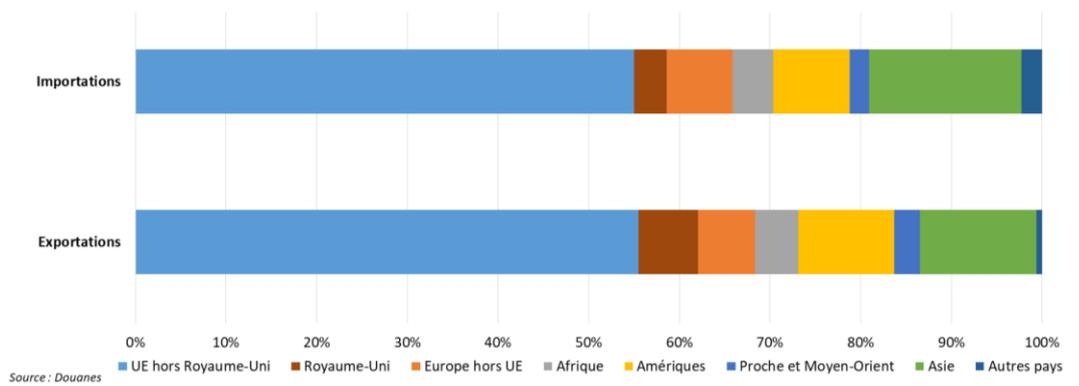


Evolution des exportations françaises par grande région du monde
(base 100 2010)



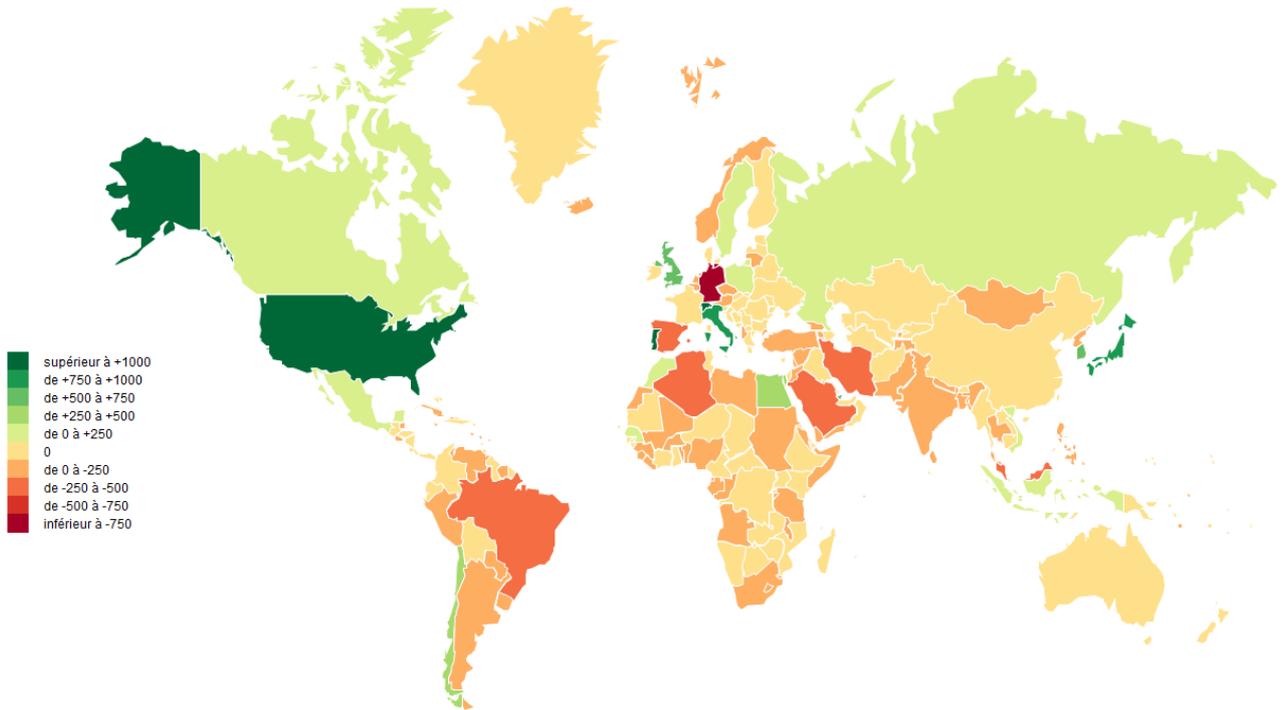
Source : Douanes; calculs : DG Trésor

Structure géographique des exportations et importations françaises

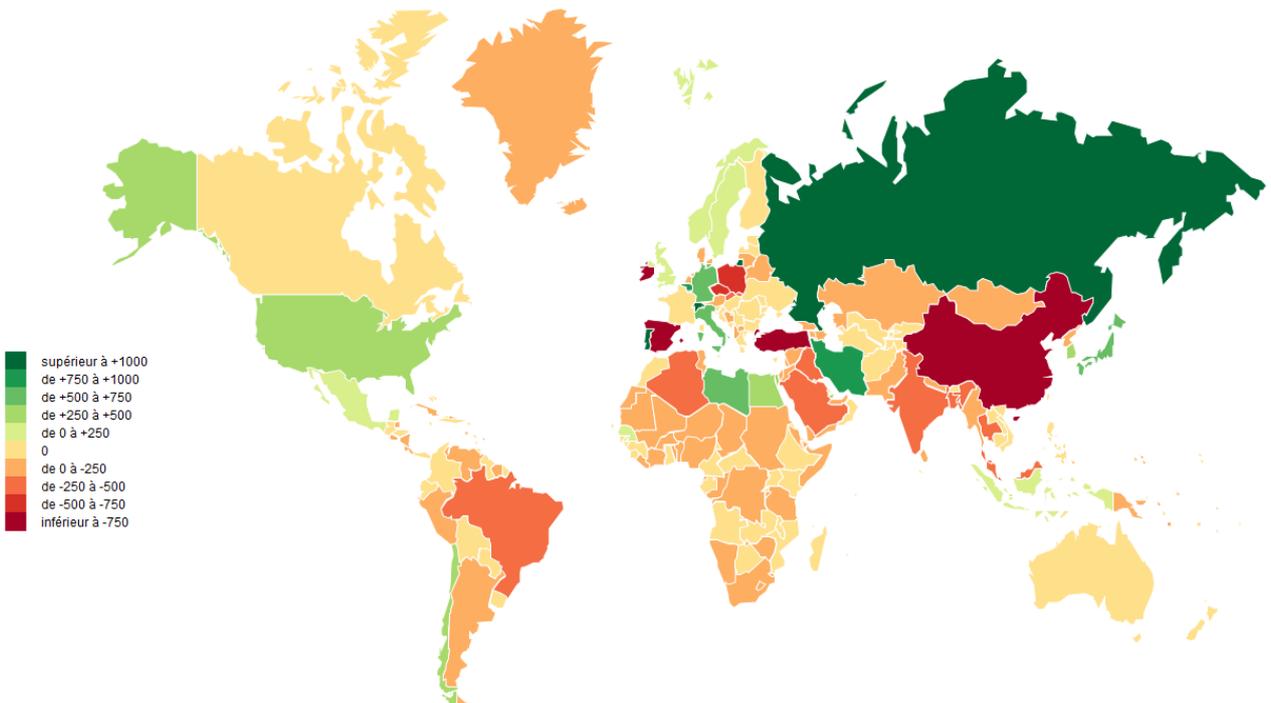


Source : Douanes

Evolution des exportations (échanges de biens) – écarts entre les exportations 2018 et 2019 en M€



Evolution du solde commercial (échanges de biens) – écart entre les soldes 2018 et 2019 en M€



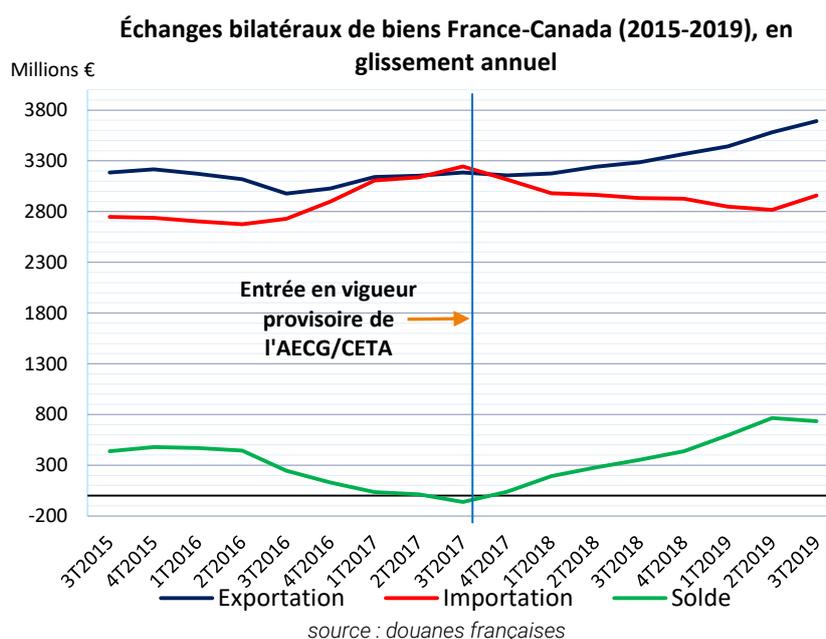
Focus : les échanges commerciaux entre la France et le Canada depuis l'entrée en application provisoire de l'accord AECG/CETA en septembre 2017

En 2019, le Canada est le 29^e client de la France (30^e rang en 2018) et reçoit 0,8 % des exportations françaises totales. Le Canada est par ailleurs le 33^e pays fournisseur de la France (idem en 2018) et représente 0,5 % des importations françaises totales. A titre de comparaison, le Canada n'était en 2016 que le 31^e client de la France avec 0,7 % des exportations totales, alors qu'il était son 32^e fournisseur avec 0,6 % des importations françaises totales. Au sein de l'UE, la France est le 5^e partenaire commercial du Canada, derrière le Royaume-Uni, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique.

En 2019, les échanges de biens entre les deux pays ont atteint 7,0 Md€ (+8,7 % par rapport à 2018), dont 3,8 Md€ (+11,4 %) d'exportations françaises. Le solde de la balance bilatérale des biens, redevenu excédentaire en 2017, conserve ainsi une dynamique favorable avec un excédent de 553 M€, contre 343 M€ en 2018. Si l'on compare les 9 premiers mois 2019 à la même période en 2017 (c'est-à-dire avant l'entrée en application provisoire du CETA le 21 septembre 2017), ce solde s'est amélioré de 607 M€, passant de 15,4 M€ à 622,3 M€, grâce notamment à l'accroissement de l'excédent des produits pharmaceutiques et agroalimentaires, ainsi que des équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques et du secteur du textile, habillement, cuir et chaussures. Au cours de cette période, les exportations françaises vers le Canada ont augmenté de 19 %, grâce notamment aux matériels de transport, aux produits agroalimentaires et aux équipements mécaniques et matériels électriques, électroniques et informatiques. A l'inverse, les importations françaises ont baissé de 6 %, avec néanmoins des hausses dans les secteurs de la chimie, des matériels de transport et des métaux.

Les principaux secteurs d'exportation à destination du Canada en 2019 sont les produits des industries agroalimentaires - dont pour moitié les vins -, les matériels de transport, les équipements mécaniques et matériels électriques, électroniques et informatiques, la chimie et les produits pharmaceutiques. Les principaux secteurs d'importation en provenance du Canada sont les avions et engins spatiaux, les hydrocarbures naturels et autres produits des industries extractives⁵, les équipements mécaniques et matériels électriques, électroniques et informatiques, les céréales et légumineuses et les produits pharmaceutiques.

Ces chiffres témoignent d'une dynamique favorable du commerce extérieur de la France au Canada, plus de deux ans après l'entrée en application provisoire de l'accord AECG/CETA, qui offre de nombreuses opportunités pour les exportateurs français au Canada, notamment dans les secteurs agroalimentaire, pharmaceutique, des transports urbains et ferroviaires. Le développement à l'export des entreprises françaises au Canada est appuyé par l'ensemble de l'écosystème du soutien à l'export, comprenant en particulier Business France Amérique du Nord, la CCI française au Canada, France Canada Chamber of Commerce Ontario, le Comité Canada des CCEF, la French Tech Montréal ainsi que les Services économiques et le réseau diplomatique français au Canada. Ces acteurs collaborent ensemble activement afin d'assurer la promotion de l'accord AECG/CETA auprès des entreprises françaises, en lien avec la Commission européenne.



⁵ Y compris électricité et déchets industriels.

Focus : les échanges commerciaux entre la France et le Royaume-Uni dans le contexte du Brexit

S'agissant des échanges de biens, le Royaume-Uni est, depuis plusieurs années, le premier excédent bilatéral de la France. En 2019, le solde commercial a atteint 12,5 Md€, grâce à des exportations plus dynamiques (+3,2 % à 33,7 Md€, plus haut niveau depuis plus de dix ans) que les importations, qui rebondissent après la baisse de l'an passé (+2,9 % à 21,2 Md€). La France est cependant moins exposée au commerce avec le Royaume-Uni que certains de ses partenaires européens, avec des exportations qui représentent, en 2018, 2,6 % du PIB français (1,4 % pour les biens et 1,2 % pour les services), alors que les exportations de l'UE (hors Royaume-Uni) vers le Royaume-Uni représentent environ 3 % de son PIB. L'Irlande est l'économie la plus exposée (14 % de son PIB).

De même, la France est peu dépendante du Royaume-Uni pour son approvisionnement, contrairement à l'Irlande par exemple, dont plus d'un quart des importations de biens proviennent du Royaume-Uni. Le Royaume-Uni représente une assez faible part des échanges commerciaux français : il est le 6^e client de la France (6,8 % de nos exportations en 2019) et son 8^e fournisseur (3,7 % de nos importations). En sens inverse, la France est le 4^e client du Royaume-Uni (6,5 % des exportations britanniques en 2018) et son 5^e fournisseur (5,6 % des importations).

Concernant les services, les exportations françaises vers le Royaume-Uni ont atteint 29,3 Md€ en 2018⁶ et se concentrent dans trois secteurs en particulier : les « autres services aux entreprises » (9,4 Md€), les voyages (5,8 Md€) et les services de transport (5,0 Md€). Les principaux secteurs d'importation de services britanniques par la France sont également les « autres services aux entreprises » (8,6 Md€), les voyages (3,1 Md€) et les services de transports (2,4 Md€). Il en résulte un solde bilatéral France – Royaume-Uni excédentaire en faveur de la France de 6,8 Md€.

Fin 2018 et début 2019, les entreprises britanniques ont constitué des stocks importants en s'approvisionnant massivement auprès des autres pays européens en préparation d'une possible sortie sans accord au 29 mars 2019 (effet de *front-loading*). Les échanges entre la France et le Royaume-Uni se sont ainsi fortement intensifiés au 1^{er} trimestre 2019, avant de subir en contrecoup un dégonflement au mois d'avril. Ils restent toutefois à un niveau élevé au 1^{er} semestre 2019 : les exportations ont augmenté de 9,8 % à 17,4 Md€ par rapport au 1^{er} semestre 2018, tandis que les importations ont augmenté de 4,4 % à 11,0 Md€.

S'il est hasardeux de prévoir l'impact à moyen et long-terme sur notre commerce extérieur du *Brexit* car il dépend de nombreux paramètres encore inconnus, notamment les barrières tarifaires et non tarifaires qui pourraient être instaurées sur certains biens et services, les conséquences à court-terme devraient être relativement contenues. Les effets négatifs viendraient principalement de difficultés logistiques et administratives sur les chaînes d'approvisionnement, du fait de la probable sortie du Royaume-Uni du marché intérieur européen et de l'union douanière au terme de la période de transition qui s'est ouverte le 1^{er} février 2020. Pendant cette période de transition, qui se poursuivra au moins jusqu'au 31 décembre 2020, le droit de l'Union européenne continuera de s'appliquer au Royaume-Uni, assurant un statu quo pour les entreprises.

5. Performances de l'industrie aéronautique et aérospatiale

Les livraisons d'Airbus battent un nouveau record en 2019, surpassant largement Boeing

Airbus a livré au total 863 avions commerciaux à 99 clients en 2019, soit 8 % de plus qu'en 2018 (800 avions commerciaux à 93 clients), marquant une nouvelle progression pour la 17^e année consécutive. 358 de ces livraisons ont été effectuées depuis la France, contre 350 en 2018. Airbus réalise ainsi ses objectifs de livraison d'avions commerciaux pour l'année en établissant un nouveau record, et dépassant, pour la première fois depuis 2012, son concurrent Boeing. L'avionneur américain n'a livré que 380 avions de ligne en 2019, soit deux fois moins qu'en 2018 sur la même période (806 livraisons en 2018).

Airbus a néanmoins connu des retards de production en 2019, et prévoyait entre 880 et 890 livraisons avant de revoir à la baisse cet objectif en octobre 2019 en raison de difficultés rencontrées sur le site de Hambourg dans l'assemblage de la dernière version de l'A321, le plus long monocouloir de la gamme, victime de son succès.

Accélération de la transition vers toutes les gammes NEO et succès des gros porteurs

Airbus a progressé dans la transition vers toutes les variantes NEO et a livré 173 avions gros-porteurs, son nombre le plus élevé en une seule année.

Les livraisons sont largement tirées par la famille A320 qui représente 642 avions livrés (après 626 en 2018) dont 551 de la famille NEO (après 386 en 2018). Ensuite, sont dénombrées 112 livraisons pour la famille A350 (après 93 en 2018), 53 pour les A330 (après 49 en 2018) dont 41 de la famille NEO (après 3 en 2018), 48 pour les

⁶ Les données bilatérales d'échanges de services pour 2019 ne seront disponibles qu'au printemps 2020.

A220, ex-programme C Series de Bombardier intégré à la famille Airbus en juillet 2018 (après 20 en 2018), et enfin 8 avions A380 (après 12 en 2018).

Les appareils NEO pour « new engine option » soit « nouvelle option réacteur », bénéficient de deux améliorations techniques qui permettent une réduction de consommation de carburant de 20 % par siège : d'une part de nouveaux moteurs, d'autre part, des dispositifs d'extrémité de voilure, appelés *sharklets*, des ailettes de 2,4 mètres placées à l'extrémité des ailes, qui réduisent la traînée aérodynamique. Ces ailettes permettent de réduire la consommation de carburant totale de près de 4 % sur les longs trajets (A320 NEO).

Au cours des dernières années, Airbus n'a cessé d'accroître sa production sur les chaînes d'assemblage final de Hambourg, Toulouse, Tianjin (Chine) et Mobile (Etats-Unis), auxquelles est venue s'ajouter courant 2018 la chaîne de production d'A220 de Mirabel au Canada. Les sites de Tianjin et de Mobile ont largement contribué à la hausse des livraisons d'Airbus. En 2018, Airbus avait déjà franchi avec succès un jalon industriel important pour l'A350, en atteignant la cadence de production visée de 10 appareils par mois.

1 131 commandes enregistrées et « réponse exceptionnelle » du marché au nouveau A321 XLR

Airbus a enregistré 1 131 commandes en 2019, dont 768 commandes nettes (après 747 en 2018). Cette performance démontre un succès commercial sur tous les segments et permet à l'avionneur de franchir la barre des 20 000 commandes nettes cumulées enregistrées depuis sa création. À la fin de l'année, le carnet de commandes d'Airbus s'élevait à 7 482 appareils.

Les avions monocouloirs A320 confirment leur succès commercial avec 654 commandes nettes, dont une réponse exceptionnelle du marché au nouveau A321 XLR dévoilé au salon aéronautique du Bourget en juin 2019. L'A321 XLR, à très long rayon d'action, dispose d'un peu plus de 200 places. Cette nouvelle version du monocouloir A321 LR est capable de parcourir près de 8700 km sans escale avec une consommation de carburant inférieure de 30 % par siège par rapport à la précédente génération. Les compagnies aériennes pourront ainsi effectuer des vols longs courriers qui auparavant ne pouvaient l'être que par des gros-porteurs, et, selon la demande et les saisons, effectuer également des vols moyen-courrier. Les livraisons devraient débuter en 2023.

L'A220, premier dans sa catégorie, enregistre quant à lui 63 commandes nettes. Spécialement pensé et conçu

pour le marché des 120 à 160 sièges, la consommation de carburant par siège de l'A220 est réduite de 20% par rapport aux appareils de la génération précédente.

Dans la catégorie des gros-porteurs, Airbus a engrangé des commandes nettes pour 89 appareils A330 et 32 A350. L'avionneur avait en revanche annoncé dès février la fin de la production de l'A380 qu'il cessera de livrer en 2021, faute de commandes suffisantes.

Répartition du processus de production et de la part industrielle entre pays européens dans l'assemblage d'Airbus

L'assemblage et la livraison des avions Airbus sont réalisés principalement sur les sites de Toulouse et Hambourg :

- tous les A321 sont assemblés et livrés depuis Hambourg (Allemagne) et Mobile (Etats-Unis). Airbus a annoncé très récemment la transformation du site d'assemblage actuel de l'A380 à Toulouse en une chaîne d'assemblage final de nouvelle génération dédiée à l'A321. Cette transformation sera effective d'ici mi-2022 ;

- tous les A330 et A350 sont livrés depuis Toulouse ;

- les A380 sont tous assemblés à Toulouse mais la finition des appareils s'effectue à Hambourg (aménagement intérieur et peinture) et ils sont ensuite livrés directement depuis l'Allemagne ou rapatriés en France pour être livrés depuis Toulouse, selon la zone géographique des clients ;

- les A319 et A320 sont assemblés et livrés depuis les diverses chaînes d'assemblage d'Airbus, à Hambourg, Toulouse, Mobile ou Tianjin (Chine).

En termes de part industrielle, la part française varie entre 30 % et 50 % selon le type d'appareil et la motorisation choisie⁷. Notamment, même si aucune livraison n'est effectuée depuis le Royaume-Uni, la part britannique peut atteindre 30 % du prix de l'appareil – du fait de la conception des ailes et de la motorisation Rolls Royce le cas échéant – la part restante étant essentiellement allemande.

Focus : évolution du marché spatial

L'année 2019 a vu les ambitions spatiales européennes réaffirmées par la conférence ministérielle des Etats membres de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). Ariespace maintient sa place d'acteur majeur du secteur et reste première

⁷ Sauf pour l'A220, racheté à la compagnie canadienne Bombardier en 2018, et désormais produit en partenariat avec Airbus et Bombardier. Les parts industrielles de cet avion sont

essentiellement canadiennes et britanniques, et une nouvelle ligne d'assemblage aux Etats-Unis, à Mobile, Alabama, a été ouverte en 2019.

sur son segment de marché historique de lancement de satellites de télécommunications vers l'orbite géostationnaire. Thales Alenia Space France (TAS) et Airbus Defense and Space (ADS) sont leaders du marché accessible des satellites de télécommunications, dans un contexte volatil et de très forte concurrence.

Marché des satellites de télécommunications

Après le creux de 2017, correspondant à la fois à une fin de cycle et à un changement du mode de consommation des utilisateurs finaux, le marché des satellites de télécommunication se redresse légèrement en 2019. Ainsi, 13 satellites (17 en incluant les satellites militaires) ont été vendus dans le monde sur le marché accessible – i.e. hors marchés nationaux fermés à la concurrence étrangère –, contre 10 en 2017 et 2018, pour un total d'environ 3 milliards de dollars. Les entreprises françaises ont exporté 7 satellites en 2019. La France se positionne donc en leader avec 60 % du marché accessible en 2019.

L'industrie fait cependant face à un besoin sans précédent d'innovation, de prise de risque et de soutien des pouvoirs publics, tant le niveau de concurrence est extrême. La flexibilité des nouveaux satellites ainsi que la mise sur le marché de nouveaux produits permettant une réduction de coûts importante pour les opérateurs, laisse envisager une reprise graduelle du marché qui devrait s'intensifier en 2020. Le marché des constellations de satellites (OneWeb, Starlink, Telesat, Amazon Kuiper, etc.), exigeant en matière de financement, continuera d'être une cible prioritaire pour les industriels. Ils poursuivront également les discussions en cours au Népal, en Malaisie ou en Indonésie, dans la perspective de signatures en 2020.

Marché des satellites d'observation

La filière des satellites d'observation de la Terre représente un marché beaucoup plus restreint et souffre d'une faiblesse des commandes (la France n'en a exporté aucun en 2019). TAS et ADS poursuivent leurs discussions dans la perspective de nouvelles commandes en 2020 (Angola, Qatar, Turkménistan, etc.).

Marché des lanceurs

En 2019, le paysage du marché des lanceurs est sans équivoque : la Chine se place première en nombre de lancements (34, tous institutionnels), les Etats-Unis seconds avec 27 lancements (à 60% institutionnels), et enfin en troisième position la Russie avec 20 lancements institutionnels sur un total de 22. L'Europe, à travers Arianespace, a lancé deux missions institutionnelles, contre sept missions commerciales pour des clients européens mais aussi pour l'Arabie Saoudite, l'Inde, les Etats-Unis, les Emirats Arabes Unis ou encore l'Egypte.

L'année 2020 marquera l'avènement d'une nouvelle génération de fusées – le premier vol d'Ariane 6 aura lieu avant la fin de l'année – qui permettront à l'Europe d'être mieux armée dans un contexte de plus en plus compétitif entraînant une baisse très significative des prix de lancement, et alors que le modèle européen repose pour une très grande part dans la capacité à vendre des services de lancement sur le marché commercial. La concurrence, principalement américaine, qu'affronteront Ariane 6 et Vega C à l'international est, au contraire, attisée par des marchés nationaux captifs et rémunérateurs.

La demande en matière de satellites et de transport spatial est en pleine évolution, dans un marché qui repose sur un nombre de commandes structurellement bas et dont la volatilité est importante. Les ambitions spatiales européennes, notamment les missions institutionnelles – qu'elles soient l'émanation de l'ESA, de l'Union européenne ou des Etats-membres – seront donc clés pour assurer à l'Europe les moyens de continuer à rayonner sur le marché commercial qui voit l'arrivée de grands projets, à l'instar des méga-constellations de satellites de télécommunication.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Les commandes et livraisons d'Airbus :

<https://bit.ly/2FwpCC2> (Tableau de suivi mensuel, sur le site du constructeur).

6. Echanges de services

- En 2019, les échanges de services ont légèrement progressé, mais leur excédent est en repli par rapport à 2018, en raison d'une progression des importations (+1,4 % à 228,7 Md€) plus rapide que celle des exportations (+0,4 % à 250,5 Md€). Selon les dernières estimations disponibles, ce solde devrait toutefois demeurer largement excédentaire à 21,8 Md€ (après 23,8 Md€ en 2018).
- Cette dégradation devrait principalement être le fait des services d'assurance et de pension (-5,2 Md€ pour un déficit de 5,8 Md€). L'excédent des voyages diminuerait de 2,2 Md€ à 12,7 Md€ (après 14,9 Md€) tandis que celui des services de fabrication deviendrait quasi nul, en recul de 1,3 Md€. A l'inverse, le solde des services financiers s'accroîtrait de 4,0 Md€, le déficit des services de transport diminuerait de 2,0 Md€ et l'excédent des « autres services aux entreprises »⁸ progresserait de 1,2 Md€ à 8,5 Md€.

La collecte et le traitement de l'information relative aux échanges de services, assurés par la Banque de France, demandent plus de temps que pour les échanges de biens. Les chiffres des échanges de services présentés dans ce rapport sont provisoires ; ils reposent, pour certaines catégories, sur des estimations qui pourront être sensiblement révisées dans les prochains mois en fonction des nouvelles informations communiquées par les entreprises. Il sera donc important de suivre de près la publication des prochains chiffres mensuels par la Banque de France, puis la publication du rapport annuel de la balance des paiements.

Les échanges progressent légèrement en 2019

Si les échanges de services continuent de croître en 2019, ils progressent plus lentement qu'au cours des dix années précédentes. Les importations augmentent ainsi de 1,4 % à 228,7 Md€ tandis que les exportations n'augmentent que de 0,4 % à 250,5 Md€, alors que le taux de croissance annuel moyen sur les dix dernières années est de 5,6 % pour les exportations et de 6,1 % pour les importations.

Ainsi, l'excédent dégagé par les services devrait atteindre 21,8 Md€ en 2019, en baisse de 2,0 Md€ par rapport à 2018, après trois années consécutives de hausse.

La relative stabilité des échanges masque des variations sectorielles importantes. Les secteurs des services dont les excédents ont le plus varié en 2019 sont les services d'assurance et de pension (-5,2 Md€ à -5,8 Md€), les services financiers (+4,0 Md€ à 7,5 Md€), les voyages

(-2,2 Md€ à 12,7 Md€) et les services de transports (+2,0 Md€ à -2,6 Md€).

Le déficit des transports et l'excédent des voyages diminuent dans des proportions similaires

L'excédent des voyages recule à 12,7 Md€ et atteint son niveau le plus bas en valeur depuis 2003. Les recettes de voyages (qui correspondent aux dépenses des étrangers en France) continuent toutefois d'augmenter (+4,4 % à 57,9 Md€) pour la troisième année consécutive, et atteignent leur plus haut niveau historique en valeur. Néanmoins les dépenses de voyages (dépenses des Français à l'étranger) sont particulièrement dynamiques, en hausse de 11,5 % par rapport à 2018, et atteignent à 45,2 Md€ un niveau record, venant grever l'excédent des voyages.

Ces données sont cohérentes avec celles de l'Organisation mondiale du tourisme, qui signalait déjà une forte hausse du nombre de touristes français dans le monde (la plus forte parmi les dix premiers marchés sources) pour les trois premiers trimestres de l'année⁹.

Le solde des services de transport s'améliore en 2019 à -2,6 Md€ après -4,6 Md€ en 2018, son meilleur niveau depuis 2012, principalement sous l'effet d'une augmentation des recettes (+4,3 % à 42,3 Md€), tandis que les dépenses sont en léger recul (-0,5 % à 49,9 Md€).

Les services de transport maritime progressent tant en termes de dépenses (+0,2 Md€ à 9,7 Md€) que de recettes (+0,8 Md€ à 14,3 Md€). Bien que le commerce mondial ait ralenti en 2019, il demeure dynamique et les prix de référence du fret maritime¹⁰ poursuivent leur augmentation après une chute en début d'année. Les recettes du transport aérien sont également en hausse (+2,1 % à 10,5 Md€) après avoir diminué l'an passé, tandis que les dépenses diminuent (-5,3 % à 13,4 Md€).

L'excédent des services financiers s'accroît nettement tandis que le déficit des services d'assurance explose

L'évolution des soldes des autres secteurs de services est contrastée : d'une part les services d'assurance et de pension voient leur solde reculer de 5,2 Md€ à -5,8 Md€, son plus bas niveau historique en valeur, contribuant sensiblement à la détérioration du solde global des services. Cela s'explique notamment par une forte diminution des recettes, divisées par plus de deux en un an (-61,7 % à 3,0 Md€). D'autre part le solde des services financiers s'améliore de 4,0 Md€ pour atteindre le niveau record de 7,5 Md€ en 2018, grâce à des exportations très dynamiques (+36,3 % à 13,6 Md€).

Le solde des « autres services aux entreprises » poursuit son amélioration et atteint un niveau record à 8,5 Md€. Cette évolution est principalement due aux services professionnels et de conseil en gestion (dont le solde progresse de 2,5 Md€ à 4,1 Md€), tandis que les soldes

⁸ Services de R&D, services professionnels et services de conseil en gestion, services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises n.i.a.

⁹ Selon le baromètre du tourisme mondial de l'Organisation mondiale du tourisme pour janvier-septembre 2019.

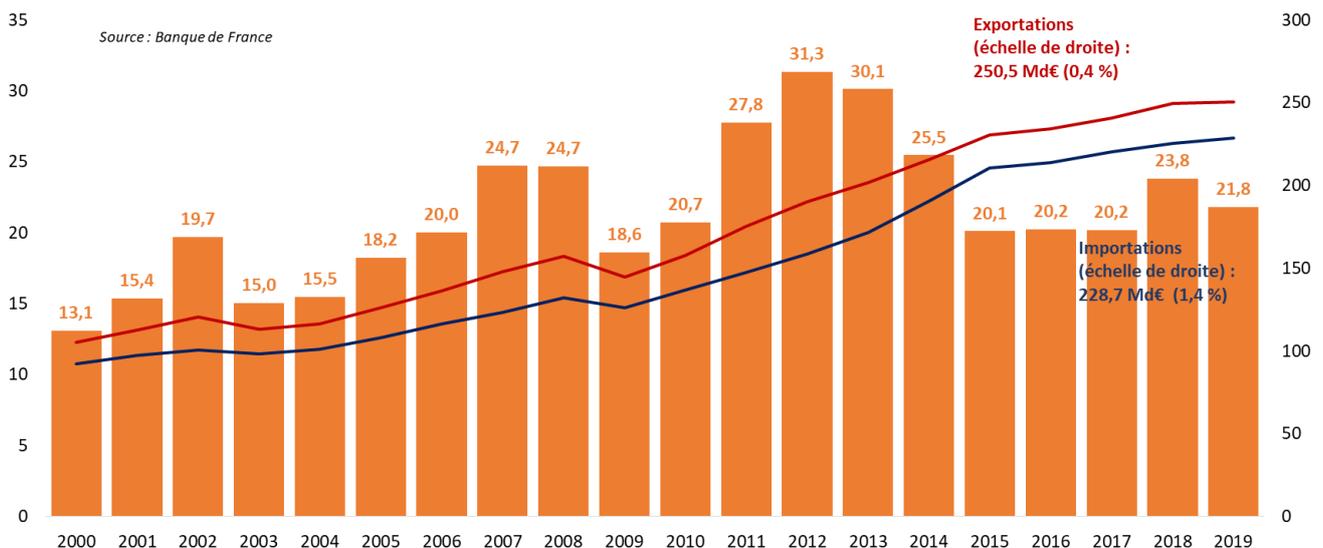
¹⁰ Indice Baltic Dry

des services de recherche et développement et de services techniques, liés au commerce et autres sont stables.

Le secteur des services de bâtiment et travaux publics, dont l'excédent atteint 2,1 Md€ (après 1,1 Md€) progresse également en 2019, grâce à une baisse des dépenses (-21,1 % à 1,5 Md€) et une hausse des recettes (+18,5 % à 3,6 Md€).

A l'inverse, le solde des services de fabrication sur intrants détenus par des tiers recule nettement (-1,3 Md€) et devient nul ; celui des services de télécommunication, d'informatique et d'information diminue de 1,1 Md€ (à -3,3 Md€) principalement en raison d'une baisse des exportations (-6,7 % à 16,1 Md€) et atteint son plus bas niveau historique, alors qu'il était excédentaire jusqu'en 2012.

Echanges de services (en Md€)



7. Parts de marché de la France dans le monde

- La France voit ses parts de marché mondiales stables depuis six ans, à 3,1 % sur le périmètre des biens et 3,5 % pour celui des biens et services.
- La France maintient son rang de 5^e exportateur mondial de biens et services.
- La stabilité des parts de marché des économies de la zone euro sur la période récente s'observe globalement dans l'ensemble des régions du monde, sauf en Afrique, région où la Chine gagne le plus de parts de marché.

La part de la France dans le commerce mondial en valeur tend à se stabiliser depuis six ans, après une période de recul initiée au début des années 1990

La stabilisation de la part de marché en valeur de la France dans le commerce mondial observée depuis 2012 se poursuit. Les exportations françaises représentaient en 2018 (dernière année disponible) 3,0 % des exportations mondiales de biens et 3,5 % des exportations de biens et services. Sur le premier semestre 2019, la part de marché en valeur de la France

sur le secteur des biens augmente légèrement pour atteindre 3,1 % des exportations mondiales. Ces niveaux sont similaires à ceux observés depuis 2012.

Les autres pays membres de la zone euro enregistrent également une inflexion depuis 2012.

Cette stabilité contraste avec la tendance, observée sur la période 1990-2012, à la baisse de la part des grandes économies avancées dans le commerce mondial. Le poids de la France était ainsi passé de 6,3 % en 1990 à 3,5 % en 2012 (biens et services). Ce recul est dû essentiellement à l'accroissement sur cette période du poids des économies émergentes dans les échanges mondiaux. La Chine en particulier, entrée à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en 2001, a enregistré une progression très rapide de ses échanges, devenant en 2009 le premier exportateur mondial de biens devant l'Allemagne. Mais le recul des parts de marché des économies avancées a pu également refléter, selon les pays, l'évolution de leur compétitivité ou une spécialisation géographique ou sectorielle plus ou moins porteuse. Dans le cas de la France, la dégradation de la compétitivité-prix et la détérioration de la compétitivité hors-prix ont joué défavorablement au cours des années 2000, notamment vis-à-vis de l'Allemagne

À l'inverse, depuis 2012, la stabilité des parts de marché de la France et des économies avancées s'explique notamment par le ralentissement de l'insertion des économies émergentes dans le commerce mondial. En particulier, les parts de marché de la Chine cessent d'augmenter depuis 2015.

Au-delà de ce phénomène mondial, la stabilisation de la part de marché de la France peut s'expliquer par :

- le redressement de sa compétitivité-coût, grâce notamment aux mesures de baisse de coût du travail (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi et pacte de responsabilité et de solidarité) ;
- de bonnes performances sectorielles dans certains domaines, notamment l'aéronautique, au cours des dernières années (cf. ci-dessus).

Les parts de marché françaises dans les échanges de biens en valeur augmentent au premier semestre 2019

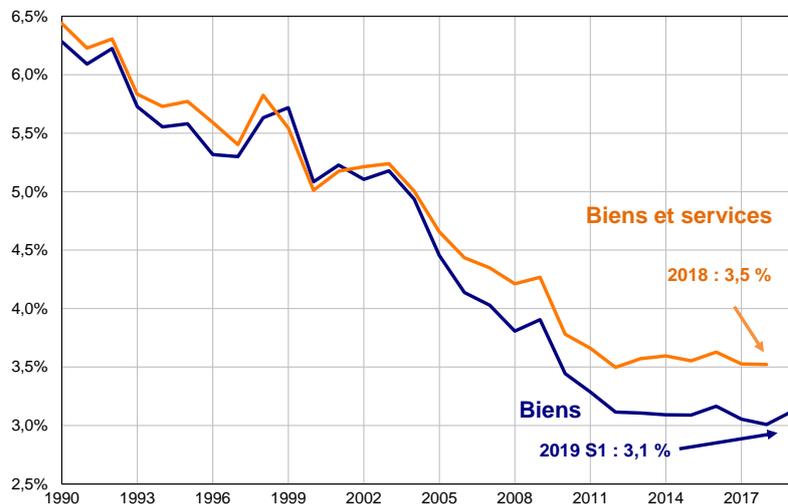
(+0,1 pt), alors qu'elles seraient stables dans les grands pays européens. Les États-Unis verraient également leurs parts de marchés augmenter (+0,2 pt). Ces gains se feraient au détriment notamment de la Chine (-0,4 pt), en lien avec les tensions commerciales avec les États-Unis, mais aussi de la Corée (-0,2 pt) et du Japon (-0,1 pt).

La stabilité des parts de marché de la France observée depuis 2012 apparaît robuste

Comme fréquemment en matière de commerce international, les chiffres précis peuvent varier selon les sources de données utilisées et le champ retenu (biens / biens et services ; valeur / volume ; part dans les exportations mondiales totales / part de marché dite relative, calculée comme la part des exportations françaises dans les exportations de l'OCDE). La tendance à la stabilité des parts de marché de la France apparaît toutefois quel que soit l'indicateur retenu.

La part de la France dans les exportations mondiales en valeur est globalement stable depuis 2012, à 3,1 % sur les biens et à 3,5 % sur les biens et services

(données en valeur, en % du commerce mondial)



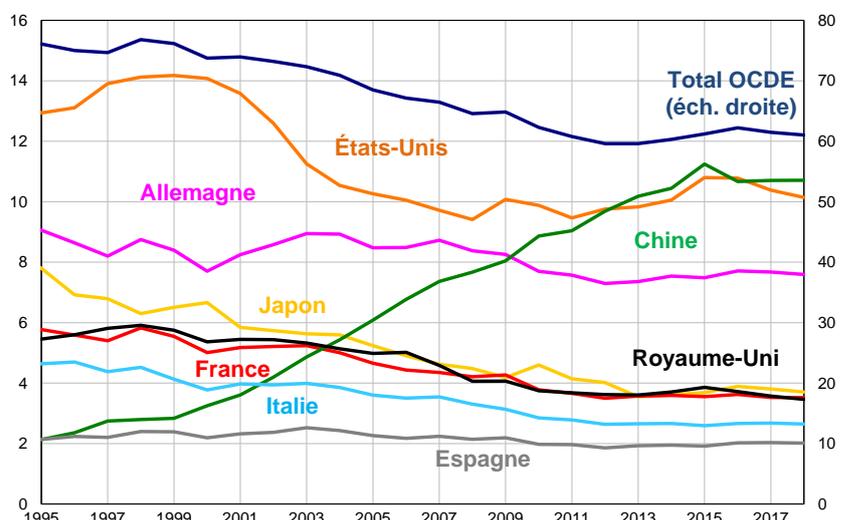
Sources : Biens : Fonds monétaire international (FMI), Direction of Trade Statistics (DOTS) ; calculs DG Trésor. Exportations de biens exprimées en valeur en dollars ; dernière donnée disponible : premier semestre 2019. Biens et services : Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Perspectives économiques, n°106, novembre 2019 ; dernière donnée disponible : année 2018.

La part de marché est ici calculée comme le rapport des exportations au total des exportations mondiales.

Au cours des années 2000, la Chine a vu sa part de marché progresser fortement, tandis que celle de la plupart des grandes économies avancées reculait. Ces tendances se sont interrompues ces dernières années.

(données en valeur, échanges de biens et services, en % du commerce mondial)

Sources : OCDE, calculs DG Trésor



Les données exprimées en volume font également apparaître une stabilité des parts de marché depuis quelques années

L'interprétation des évolutions de parts de marché en valeur est toutefois rendue délicate par les effets de valorisation. Les variations de la part de marché en valeur reflètent en effet non seulement la compétitivité intrinsèque d'un pays et l'orientation géographique de son commerce extérieur, mais aussi la variation des prix des marchandises échangées. Ainsi, (i) sous l'hypothèse que les exports soient libellés en monnaie nationale, lorsque la monnaie d'un pays se déprécie, sa part de marché en valeur est mécaniquement réduite avant que les effets de compétitivité n'influent positivement sur les quantités exportées ; (ii) une baisse des coûts de production d'un produit entraîne une baisse de la valeur exportée alors que le volume exporté est le même, voire augmente sous l'effet du gain de compétitivité-coût.

Il est donc nécessaire d'examiner les évolutions en volume, qui ne sont pas affectées par la variation des prix des biens et services échangés et offrent un meilleur diagnostic sur les évolutions des performances des différents pays de l'OCDE et sur la position relative de la France.

En volume, la part de la France dans le commerce mondial de biens et services est, elle aussi, relativement stable depuis 2010. En 2018 (dernière donnée disponible), elle s'établit à 3,5 % comme en 2017.

La plupart des autres principales économies de l'OCDE affichent également une stabilité depuis le début des années 2010 :

- l'Allemagne voit sa part de marché en volume se maintenir autour de 7,4 % depuis 2010. Parmi les pays examinés, c'est elle qui a le mieux résisté à l'érosion des parts de marché des économies avancées depuis le début des années 1990 ;
- La part de marché de l'Italie s'établit à environ 2,6 % depuis 2013, après un déclin quasi-continu depuis les années 1990, à l'instar de la France ;
- la position de l'Espagne tend à se stabiliser depuis 2010 (1,9 % en 2018). Elle s'était renforcée au cours des années 1990, sous l'effet de son intégration au sein de l'Union européenne à partir de 1986, mais elle s'est ensuite dégradée dans les années 2000 ;
- la part de marché du Royaume-Uni était stable depuis 2013, mais a baissé en 2018 (3,7 % en 2018 après environ 3,9 % depuis 2013), affectée par la perspective du Brexit et les incertitudes associées.
- dans le cas du Japon, la part de marché s'établit à 3,7 %, comme en 2011.

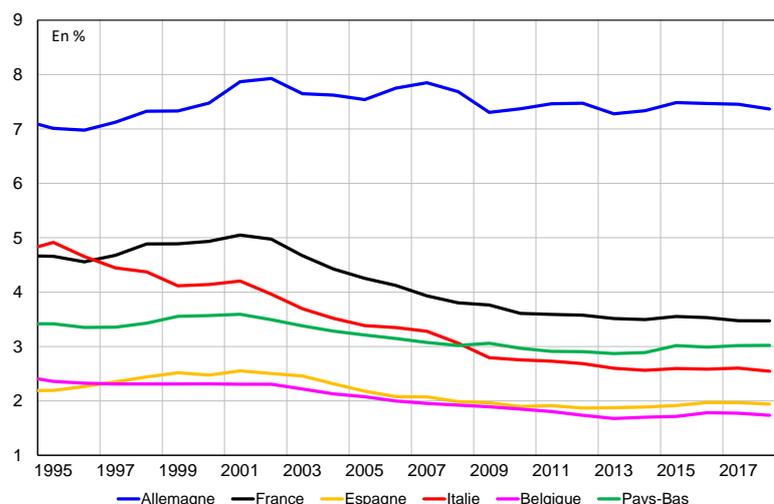
À l'inverse, celle des États-Unis s'inscrit en baisse depuis 2014 (10,3 % en 2018 contre 11,1 % en 2014), après avoir été quasi-stable entre 2008 et 2014.

Par ailleurs, la part de marché de la Chine retrouve en 2017 et 2018 son niveau de 2013 à 11,8 %, après avoir baissé en 2015 et 2016 à 11,2 %.

En volume, la part de marché de la France se maintient en 2018 (échanges de biens et services en volume, en %)

En 2018, la plupart des pays de la zone euro ont vu un maintien de leur part de marché en volume...
(part de marché dans les exportations de biens et services en volume, en % du commerce mondial)

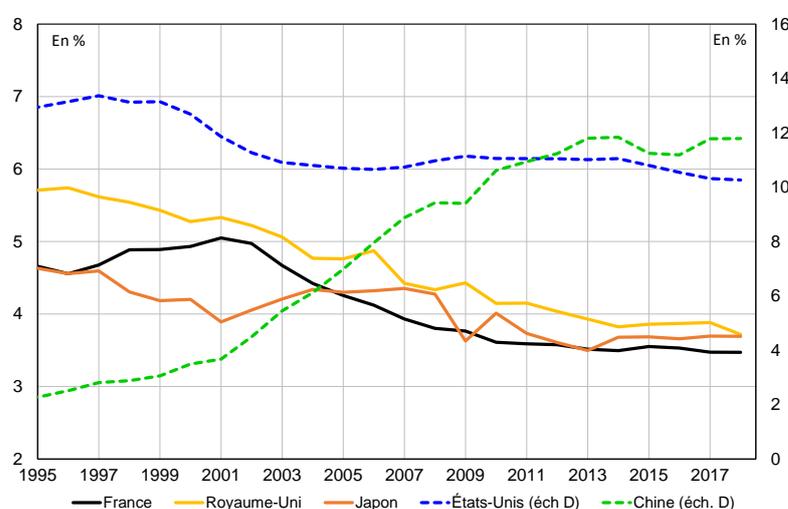
Sources : OCDE, calculs DG Trésor



...c'est aussi le cas au Japon mais elle recule aux États-Unis, comme depuis quelques années, et au Royaume-Uni, sous l'effet des incertitudes liées au Brexit

(part de marché dans les exportations de biens et services en volume, en % du commerce mondial)

Sources : OCDE, calculs DG Trésor



Les parts de marché¹¹ des économies européennes sont stables dans les différentes régions du monde¹², sauf en Afrique où elles diminuent au profit de la Chine.

Les dynamiques évoquées *supra* ne se font pas de façon totalement univoque. L'analyse de la ventilation des parts de marché par zones géographiques permet d'illustrer certaines dynamiques régionales, en particulier les gains chinois particulièrement marqués en Afrique depuis 2010, et au contraire particulièrement faibles en Europe. Ces développements géographiques doivent également être analysés au regard du poids de chaque zone dans les exportations de chaque pays, le poids modeste des exportations vers l'Afrique relativisant les pertes de part de marché sur ce continent.

Depuis 2010, les parts de marché (de biens en valeur) des économies européennes sont plutôt stables dans les différentes régions du monde, sauf en Afrique où elles diminuent au bénéfice de la Chine. En particulier, la France a enregistré en 2018 sa plus grande perte de parts de marché en Afrique depuis 2010 : alors que la France représentait 7,8 % des exportations en valeur de biens vers l'Afrique en 2010, elle n'en représente plus que 5,6 % en 2018. L'Espagne fait figure d'exception, ses parts de marché africaines étant en légère augmentation depuis 2010. L'Allemagne a gagné des parts de marché en Amérique du Nord en 2010-2015, qui se sont stabilisées depuis.

Les parts de marché des États-Unis sont stables en Europe, en Afrique et en Asie pacifique et Océanie ; elles diminuent en revanche en Amérique du Nord (10,2 % en 2018 contre 11,2 % en 2010) et augmentent en

¹¹ Il s'agit des parts de marché en valeur pour le commerce de biens. Sources : Fonds monétaire international (FMI), *Direction of Trade Statistics (DOTS)* ; calculs DG Trésor. Exportations de biens exprimées en valeur en dollars ; dernière donnée disponible : premier semestre 2019.

¹² On adopte ici la typologie du FMI, pour diviser le monde en 5 « régions stratégiques » : Europe (Zone euro, République tchèque,

Danemark, Islande, Norvège, Suède, Suisse, Royaume-Uni) ; Afrique ; Asie pacifique et Océanie (Asie émergente et en développement, Australie, Hong Kong, Japon, Corée du Sud, Nouvelle Zélande, Singapour, Taiwan) ; Amérique du Nord (États-Unis et Canada) ; Amérique latine (Amérique du sud, centrale, et Mexique).

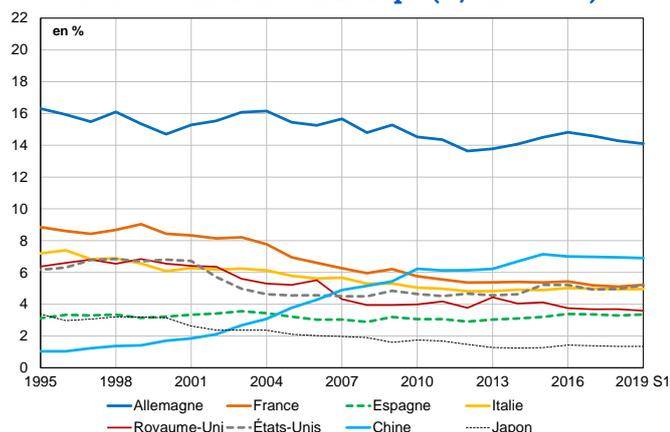
Amérique latine, de telle sorte que les États-Unis conservent leur avance sur la Chine dans cette région en dépit des gains de part de marché de cette dernière (les parts de marché des États-Unis y représentent trois fois les parts de la Chine, en 2010 comme en 2018).

La Chine enregistre de forts gains de parts de marché dans toutes les régions, en particulier en Afrique où les gains sont les plus marqués (les parts passent de 12,6 % en 2010 à 18,6 % en 2018 ; on note un léger recul depuis 2015 en Afrique et en Asie). L'Europe est la région où la

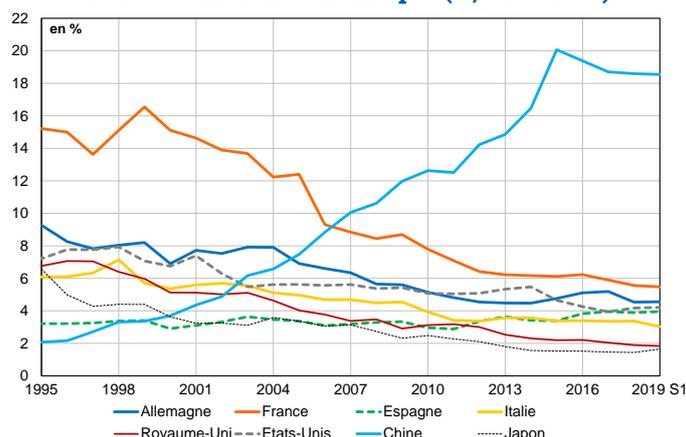
progression de la Chine est la plus faible (6,9 % de parts en 2018 après 6,2 % en 2010). Au premier semestre 2019, les parts de marché de la Chine ont enregistré une forte baisse en Amérique du Nord (15,3 % après 17,7 % en 2018), en lien avec l'escalade des tensions commerciales avec les États-Unis.

Le Japon n'enregistre que des pertes de parts de marché depuis 2010, en particulier en Amérique latine (2,8 % en 2018 contre 4,9 % en 2010) et en Asie pacifique et Océanie (6,7 % en 2018 contre 9,8 % en 2010).

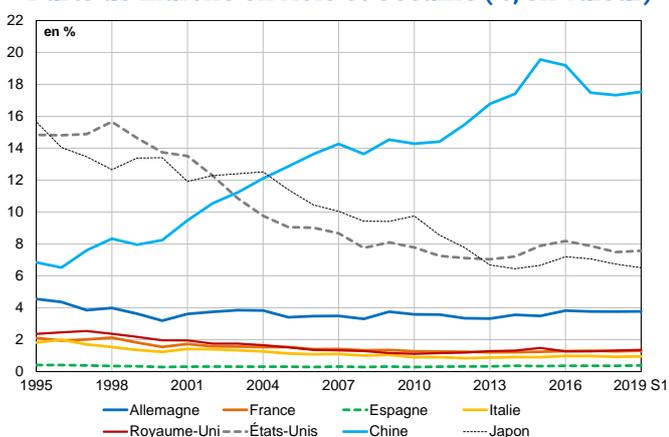
Parts de marché en Europe (% , en valeur)



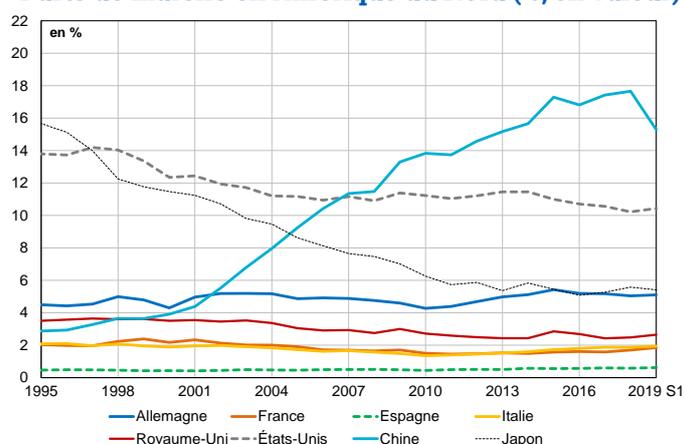
Parts de marché en Afrique (% , en valeur)



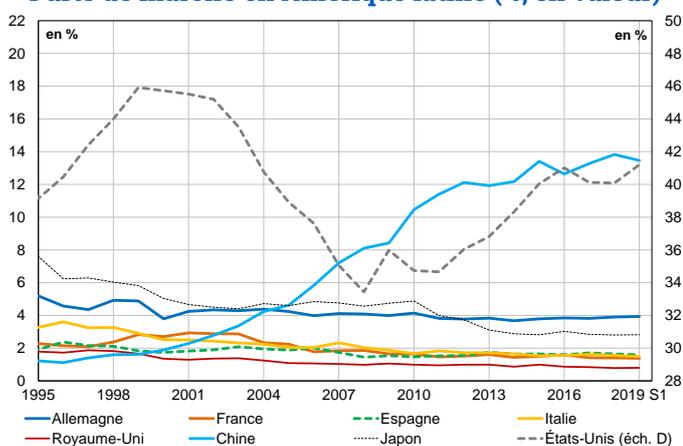
Parts de marché en Asie et Océanie (% , en valeur)



Parts de marché en Amérique du Nord (% , en valeur)



Parts de marché en Amérique latine (% , en valeur)



Focus : parts de marché de la France dans le commerce intra-UE

Malgré le poids grandissant des économies émergentes dans les échanges mondiaux, l'Union européenne (UE) demeure le premier marché de destination des flux commerciaux de biens et le premier marché d'exportation pour la France (59 % des exportations françaises en 2018). Depuis 2000, les échanges de biens à l'intérieur de l'UE ont fortement augmenté (+100 % en valeur entre 2000 et 2018).

La France, comme le Royaume-Uni et l'Italie, n'a pris qu'une part modérée à ce dynamisme : ses exportations en Europe n'ont cru que de 26 % en valeur, et sa part de marché a reculé de 12 % en 2000 à 9 % en 2018. Dans le même temps, l'Allemagne et les Pays-Bas ont réussi à consolider leurs positions, tandis que certains pays d'Europe centrale ont fortement progressé, en particulier la Pologne, la République tchèque et la Hongrie.

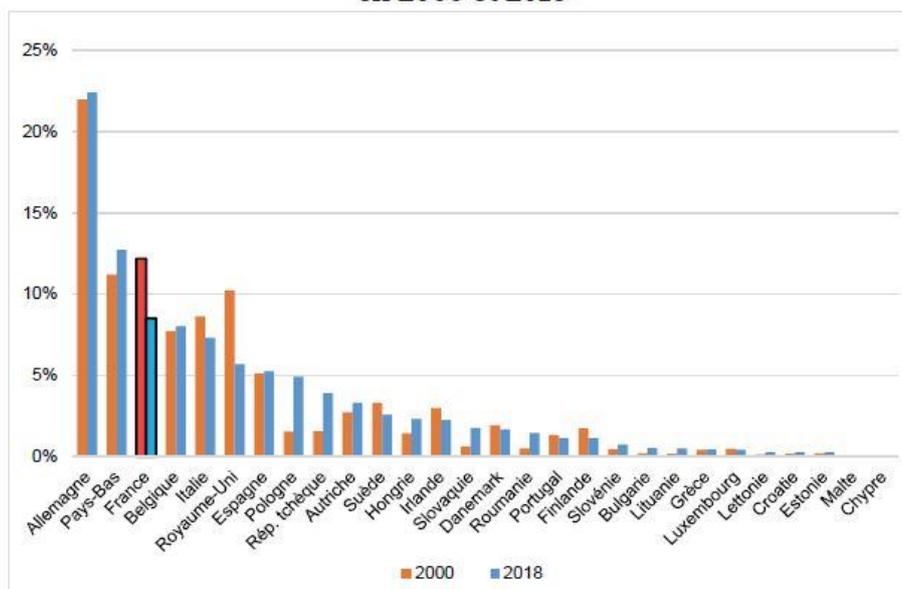
L'analyse de la concurrence à laquelle les exportations françaises sont confrontées au sein de l'UE montre que l'Allemagne demeure notre principal compétiteur dans le commerce intra-UE. La concurrence que nous font l'Italie, la Belgique et le Royaume-Uni est en recul, tandis que celle des Pays-Bas et de l'Espagne s'intensifie. Nos exportations sont par ailleurs concurrencées par celles des pays d'Europe centrale depuis leur accession au marché unique, notamment dans le secteur automobile.

La concurrence que subit la France sur ses principaux marchés historiques se renforce, et ses marchés d'exportation se sont moins diversifiés que, par exemple, ceux de l'Allemagne. Cela résulte en partie d'un positionnement géographique plus décentré au sein de l'UE depuis l'intégration en 2004 des pays d'Europe centrale. Les pays frontaliers de la France (Allemagne, Espagne, Italie, Belgique et Royaume-Uni) représentent 70 % de ses exportations intra-UE.

La détérioration, dans les années 2000, de sa compétitivité-coût et la montée en gamme insuffisante de ses produits ont également constitué des freins aux exportations de biens de la France. La forte compétitivité-coût des pays d'Europe centrale a entraîné une recomposition des chaînes de valeur en Europe, dont certains États membres, l'Allemagne en premier lieu, ont su tirer parti pour maintenir leur assise industrielle et renforcer leurs exportations de produits finis.

Le recul important des parts de marché françaises dans les exportations de biens intra-UE contraste avec les bonnes performances des exportations de services, dans des secteurs à haute valeur ajoutée (R&D, services aux entreprises, services financiers).

Parts de marché dans le commerce intra-UE de biens en 2000 et 2018



Source : Eurostat, calculs DG Trésor.

Retrouvez le « Trésor-Éco n° 253 - Les exportations françaises de biens vers l'Union européenne » sur <https://www.tresor.economie.gouv.fr/>

POUR EN SAVOIR PLUS :

Echanges de biens en valeur (Douanes) :

Analyse des Douanes sur les résultats de l'année : <http://lekiosque.finances.gouv.fr>

Echanges de services en valeur (Banque de France)

Balance des paiements : <https://www.banque-france.fr/statistiques/balance-des-paiements-de-la-france-dec-2018>

II. La présence économique française à l'étranger se renforce en 2019

- L'appareil exportateur français comprend plus de 128 000 exportateurs en 2019, en nette augmentation par rapport à 2018 (+3 000). En comparaison d'autres pays européens, il est assez concentré, et dominé par les grandes entreprises.
- Les flux d'IDE sortants sont en légère augmentation sur les trois premiers trimestres 2019. En 2018, les IDE français à l'étranger avaient atteint leur plus haut niveau depuis 2000.
- Avec 45 000 filiales, la France est le pays européen qui compte le plus de filiales dans le monde.

Sur un an, environ 30 000 nouvelles entreprises se sont engagées à l'international (exportateurs dits « entrants »), contre 28 000 en 2018. Parmi ces entrants, 90% sont des opérateurs de moins de 20 salariés, près de 9 % comptent entre 20 et 250 salariés et 330 opérateurs ont plus de 250 salariés. Le nombre d'exportateurs « sortants » (ayant exporté en 2018 et n'exportant plus en 2019) s'élève à 26 873 (stable par rapport à 2018).

L'appareil exportateur français est composé en 2019 à 78 % d'entreprises ayant moins de 20 salariés (environ 100 000), contre 19% d'entreprises ayant entre 20 et 250 salariés et 3 333 entreprises de 250 salariés ou plus (près de 3%). Ainsi, structurellement, la répartition de l'appareil exportateur entre catégories d'entreprises reste dominée par les PME en nombre d'entreprises (95 % pour 13 % des exportations) et par les grandes entreprises en montant d'exportations (53 %, pour seulement 0,4 % du nombre d'exportateurs). 45 % des exportateurs opèrent dans des activités de commerce, contre 25 % dans l'industrie, 19 % dans les autres services et 11 % dans l'agriculture.

1. L'appareil exportateur français continue de se renforcer

En 2019, le nombre d'exportateurs de biens progresse à 128 373¹³, contre 125 283 en 2018 et environ 124 000 en 2016 et 2017. Cette augmentation confirme le renforcement de l'appareil exportateur français, dont l'effectif d'exportateurs dépasse désormais son niveau d'avant crise, même s'il reste en deçà des chiffres atteints au début des années 2000.

Focus : appareil exportateur et performances à l'export

Le nombre d'exportateurs ne saurait être interprété comme un déterminant direct des performances à l'export. Le fait que la France ne compte que 128 000 opérateurs à l'export et un peu moins de 109 000 entreprises économiques exportatrices (après profilage¹⁴), soit un niveau sensiblement moins élevé que dans certains autres pays européens comparables (297 000 en Allemagne, 222 000 en Italie, 166 000 en Espagne, 118 000 au Royaume-Uni, 115 000 aux Pays-Bas) ne constitue ainsi pas, en soi, une faiblesse de son appareil exportateur. Ces différences entre pays s'expliquent essentiellement par la structuration respective de leurs appareils productifs ainsi que par des divergences méthodologiques de comptabilisation du nombre d'exportateurs.

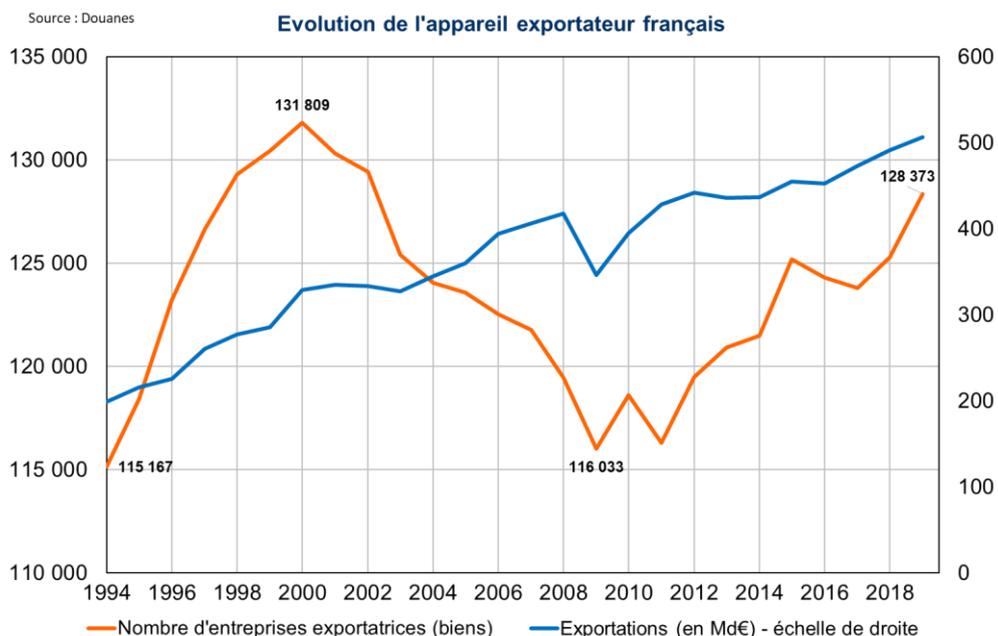
Cependant, l'augmentation observée du nombre d'exportateurs en France depuis 2011 (passant de 116 000 à 128 000 exportateurs), la diminution de la rotation au sein du stock d'exportateurs (le taux d'opérateurs sortants s'élève à 21 % en 2019, contre 28 % en 2010) ou encore l'augmentation du nombre d'opérateurs réguliers – i.e. ceux qui exportent en continu sur les cinq dernières années - de moins de 60 000 en 2011 à environ de 68 000 en 2019) témoignent d'une dynamique de renforcement progressif de notre appareil exportateur.

Par ailleurs, l'appareil exportateur français est plutôt concentré et dominé par les grandes entreprises : 5 % des plus grandes entreprises françaises réalisent près de 90 % des exportations, contre seulement 80 % pour les plus grandes entreprises allemandes par exemple. De même, la contribution aux exportations des entreprises de plus de 250 salariés est similaire à celle observée en Allemagne (77 % des exportations), mais très nettement plus élevée que chez nos principaux partenaires européens. De plus, cette concentration de l'appareil exportateur français semble se renforcer dans le temps : en 2018, les 100 premiers exportateurs réalisent 40,4 % des exportations contre 36,7 % en 2008. Ces données sont le reflet de la structuration de notre tissu productif et de multiples facteurs économiques et culturels qui déterminent les stratégies d'internationalisation des entreprises.

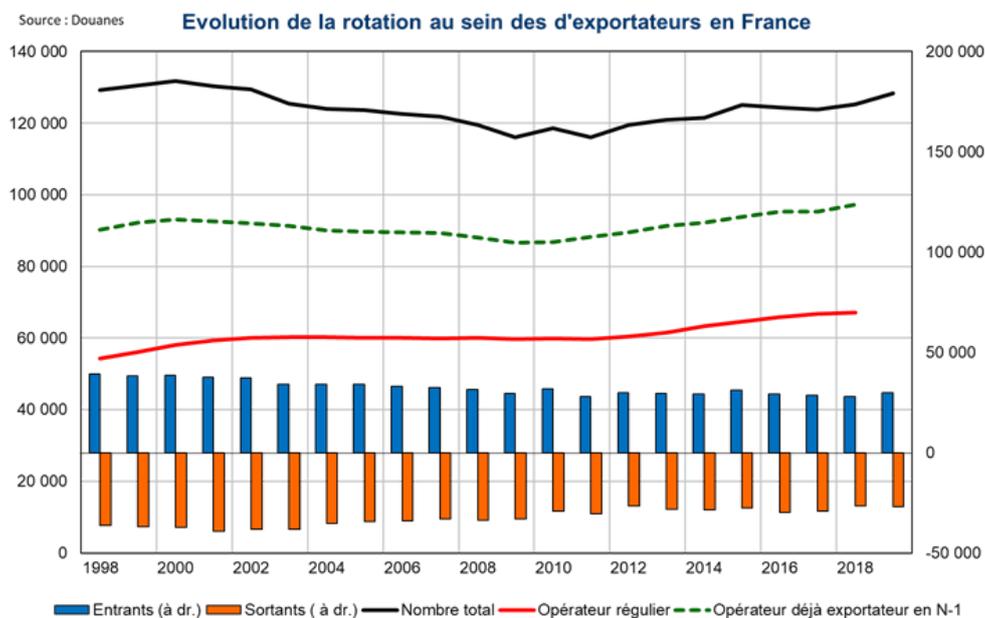
¹³ Nombre d'exportateurs à l'issue du troisième trimestre 2019, en glissement annuel (soit du quatrième trimestre 2018 au troisième trimestre 2019), dernière donnée disponible (Données douanes).

¹⁴ Le profilage des entreprises, qui consiste principalement à regrouper les différentes filiales qui constituent en réalité un même groupe, est réalisé par les Douanes à partir des bases de données de l'INSEE (Sirius et Lifi).

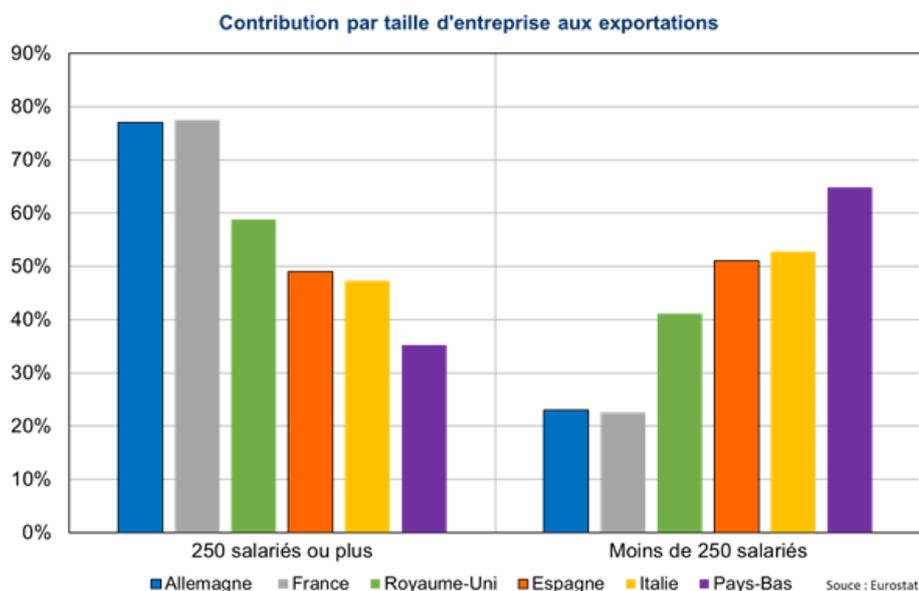
Le nombre d'exportateurs continue d'augmenter en 2019



L'appareil exportateur français se renforce avec une diminution de la rotation des exportateurs et une augmentation du nombre d'opérateurs réguliers



La contribution aux exportations des entreprises de plus de 250 salariés est similaire à celle observée en Allemagne et nettement plus élevée que chez les autres principaux pays européens.



2. Les investissements à l'étranger se situent toujours à un niveau élevé

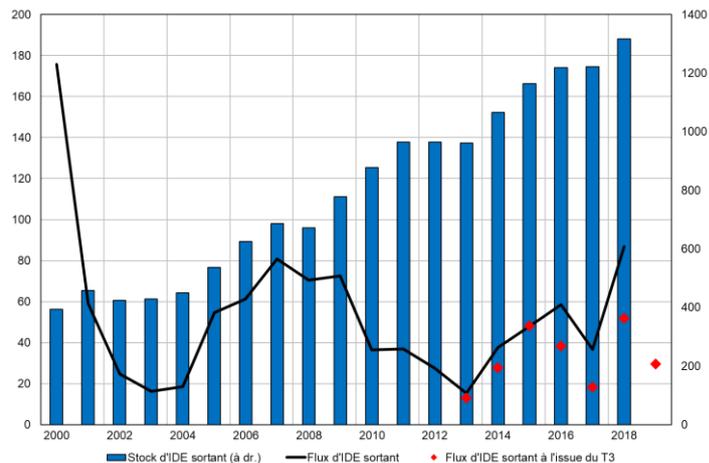
Au cours des trois premiers trimestres 2019, les flux d'investissement direct français à l'étranger (IDE) se sont élevés à 30 Md€, contre 23 Md€ et 52 Md€ au cours des trois premiers trimestres 2017 et 2018. La dynamique positive des investissements français à l'étranger observée depuis 2013 semble donc ralentir en 2019.

Le stock d'IDE sortant était cependant estimé, selon la Banque de France, à 1 316 Md€ fin 2018, en progression de +8 % par rapport à 2017, atteignant ainsi un niveau record. La France occupait ainsi le 7^{ème} rang mondial, gagnant une place par rapport à 2017, en devançant désormais le Canada. Ce stock d'IDE français à l'étranger représentait 54 % du PIB (2018), ce ratio s'élevant à 62 % pour le Royaume-Uni, 41 % pour l'Allemagne et 27 % pour l'Italie. Ce stock est principalement concentré dans les industries manufacturières (30 %) puis dans les activités financières et d'assurance (25 %). Les activités immobilières et les industries extractives représentaient un niveau plus modeste (7 %). Les

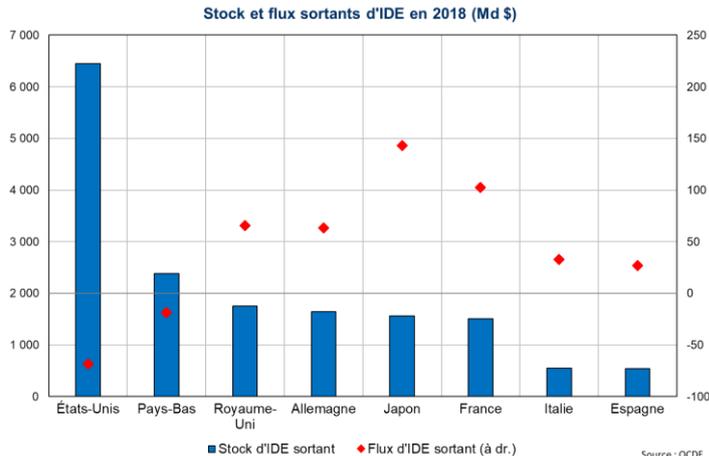
États-Unis étaient la première destination des IDE français à l'étranger (16 % du stock total), devant les Pays-Bas et la Belgique (12 % chacun).

Les flux d'IDE sortants de France se sont élevés à 87 Md€ en 2018, après 37 Md€ en 2017, soit le niveau le plus élevé depuis 2000. Ces flux d'investissements ont été supérieurs à ceux observés chez nos principaux partenaires européens (54 Md€ pour l'Allemagne, 49 Md€ pour le Royaume-Uni et 28 Md€ pour l'Italie). Ils ont notamment été soutenus par les IDE à destination de l'Italie (27 Md€ contre seulement 4 Md€ en moyenne sur les cinq dernières années) en lien avec la fusion entre Essilor et Luxottica. Les IDE vers les Pays-Bas se sont élevés à 22 Md€, contre 5 Md€ en moyenne sur les cinq dernières années 2017, avec notamment une hausse de 10 Md€ dans les activités immobilières. Enfin, les IDE vers les Bermudes ont également atteint un niveau exceptionnellement élevé – 14 Md€, contre un flux quasiment inexistant sur les cinq dernières années – suite à l'acquisition par AXA de XL Group, assureur majeur basé aux Bermudes. Dans une moindre mesure, les investissements français en 2018 ont également ciblé le Royaume-Uni (11 Md€), la Suisse et l'Australie (6 Md€).

Les flux d'IDE sortants s'élèvent à 30 Md€ à l'issue du T3 2019

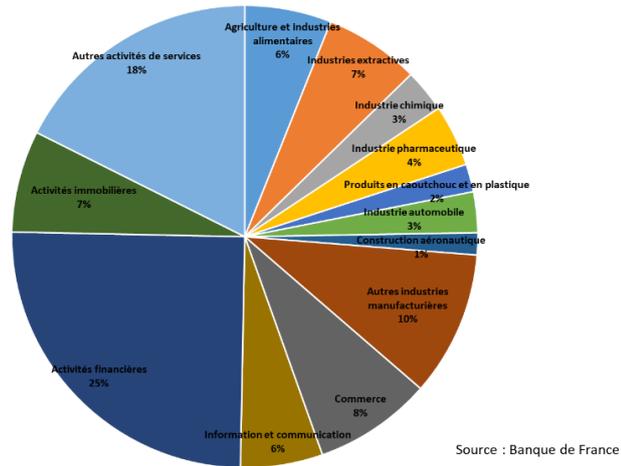


En 2018, les flux d'IDE français à l'étranger se sont élevés à 87 Md€, un niveau supérieur à celui des principaux pays européens



Le stock d'IDE français était principalement concentré dans les industries manufacturières puis dans les activités financières et d'assurance en 2018.

Répartition sectorielle du stock d'IDE sortant en 2018 (en %)



3. La France compte 45 000 filiales à l'étranger, niveau le plus élevé parmi les pays européens

D'après les données de l'enquête OFATS¹⁵, le nombre de filiales françaises à l'étranger s'élève à 45 182 en 2017, niveau stable par rapport à l'année précédente. Ces filiales génèrent un chiffre d'affaires de 1 540 Md€ (contre 1 467 Md€ l'année précédente) et emploient environ 6,3 millions de personnes (6,1 millions l'année précédente). A titre de comparaison, le nombre de filiales françaises à l'étranger est nettement plus élevé que pour nos principaux partenaires européens : 35 440 filiales britanniques pour 4,3 millions d'emplois ; 29 143 allemandes qui emploient 5,9 millions de salariés ; 7 085 filiales espagnoles pour 1 million d'emplois. En revanche, les filiales allemandes génèrent un chiffre d'affaires supérieur aux filiales françaises, de l'ordre de 2 350 Md€ (957 Md€ pour les filiales britanniques et 293 Md€ pour les filiales espagnoles).

Les filiales françaises sont principalement situées dans l'Union européenne (54 % des filiales et 844 Md€ de chiffre d'affaires, mais seulement 46 % des effectifs), et notamment au Royaume-Uni (3 669 filiales qui génèrent un chiffre d'affaires total de 117 Md€), en Allemagne (3 498 filiales pour un chiffre d'affaires total de 142 Md€) et en Espagne (2 334 filiales et un chiffre d'affaires de 103 Md€). Hors Europe, les Etats-Unis (4 403 filiales pour 698 000 emplois et

251 Md€ de chiffre d'affaires - principal pays d'accueil des filiales françaises), la Chine (1 914 filiales pour 480 000 emplois et 70 Md€ de chiffre d'affaires) et le Brésil (1 124 filiales et 61 Md€ de chiffre d'affaires) sont les principaux pays d'accueil des filiales françaises.

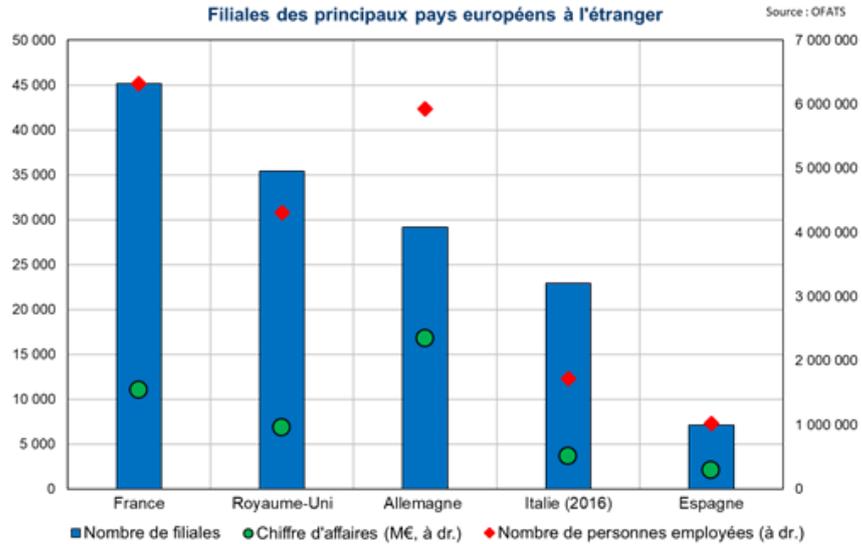
62 % des filiales françaises implantées à l'étranger ont une activité de services, et celles-ci représentent 47 % du chiffre d'affaires généré par l'ensemble des filiales françaises à l'étranger et 61 % des emplois ainsi créés. Elles s'illustrent principalement dans le secteur du commerce, avec 16 % des filiales françaises qui génèrent 24 % du chiffre d'affaires total, les services d'information et de communication (10 % des filiales, 5 % de chiffre d'affaires) et les activités financières ainsi que les activités de transport (7 % des filiales chacun, pour un chiffre d'affaires généré de respectivement 119 Md€ et 65 Md€).

29 % des filiales françaises à l'étranger opèrent dans l'industrie manufacturière (pour 42 % du chiffre d'affaires et 31 % des effectifs), principalement dans l'industrie pétrolière (7 % des filiales et 12 % de chiffre d'affaires), la métallurgie (6 % et 163 Md€ de chiffre d'affaires) et l'industrie chimique et pharmaceutique (respectivement 4 % et 2 % des filiales, avec un chiffre d'affaires généré similaire, aux alentours de 60 Md€). L'industrie automobile ne concerne que 916 filiales (moins de 2 % du total), mais génère 160 Md€ (soit 10 % du chiffre d'affaires total). De même, on compte seulement 234 filiales dans l'industrie aéronautique, mais elles génèrent environ 4 % du chiffre d'affaires des filiales françaises à l'étranger.

¹⁵ Données agrégées sur le nombre de filiales à l'étranger d'entreprises françaises (détenues à plus de 50 %) en 2017 (dernières données disponibles), issues de l'enquête

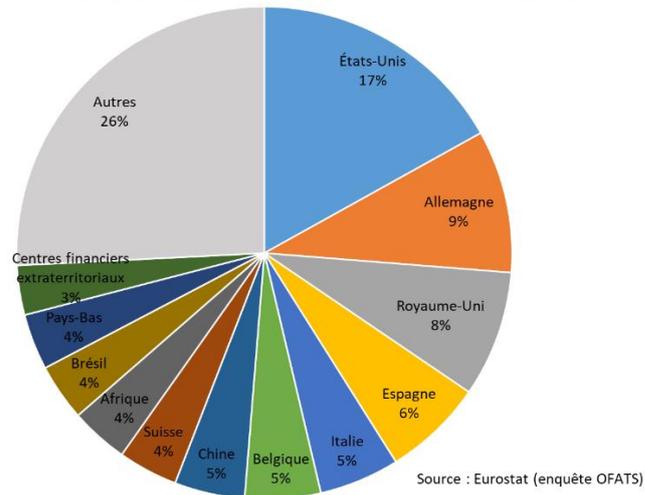
européenne OFATS, conduite en France par l'INSEE et reposant sur les réponses des sièges des groupes.

La France est le pays européen qui compte le plus de filiales à l'étranger



Les Etats-Unis accueillent le plus de filiales françaises (en chiffre d'affaires), devant l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne

Chiffre d'affaires par pays d'implantation des filiales françaises à l'étranger (en %)



POUR EN SAVOIR PLUS :

Analyse des Douanes sur les résultats de l'année : <http://lekiosque.finances.gouv.fr>

Rapport annuel de la Banque de France : <http://bit.ly/2Nrc0dB>

Statistiques relatives à la structure et à l'activité des filiales étrangères (FATS) : <http://bit.ly/3a8u061>

III. La contribution des échanges extérieurs à l'économie française

1. Solde courant¹⁶

- A 21,8 Md€ (0,9 % du PIB), le déficit commercial des biens et services¹⁷ diminue en 2019 (25,4 Md€ en 2018 ; 1,1 % du PIB).
- L'excédent des services se réduit en 2019 (excédent de 21,8 Md€ après 23,8 Md€ en 2018) sous l'effet d'une hausse plus forte des importations que celle des exportations, de même que l'excédent des revenus (-65,9 % à 3,5 Md€), tandis que l'excédent du négoce international augmente (12,4 Md€ après 11,2 Md€).
- Au total, le solde de la balance courante se détériore à -18,3 Md€ en 2019, après -15,1 Md€ en 2018. Il reste cependant proche de l'équilibre et relativement stable depuis 2000, contrairement à ses principaux partenaires européens.

Sur le total des échanges de biens et services, le solde commercial s'améliore dans un contexte de ralentissement des échanges

Le déficit des biens et services diminue à 21,8 Md€ après 25,4 Md€ en 2018. Il reste bien inférieur au pic de 2011 (37,1 Md€).

Hors énergie, les échanges de biens et services sont en excédent. Le montant exact de ce solde n'est pas publié par la Banque de France pour des raisons méthodologiques ; il peut toutefois être estimé à environ 19,7 Md€, en hausse par rapport à 2018, où le solde était excédentaire de 18,3 Md€.

Les excédents des services et des revenus se réduisent tandis que celui du négoce international augmente

L'excédent des services diminue en 2019, du fait notamment de la forte hausse du déficit des

services d'assurance et de pension. Il atteint 21,8 Md€ contre 23,8 Md€ en 2018 (cf. Partie 1 I.6 pour plus de détails).

L'excédent des revenus se détériore pour atteindre 3,5 Md€ en 2019 (après 10,3 Md€ en 2018), en raison notamment d'une baisse de l'excédent des revenus primaires (50,6 Md€ en 2019 contre 58,0 Md€ en 2018). Le déficit des revenus secondaires diminue légèrement à 47,1 Md€ en 2019¹⁸ (après 47,7 Md€).

Le négoce international (activité d'achat et de revente de marchandises à des non-résidents, sans que celles-ci franchissent physiquement la frontière française¹⁹), non comptabilisé par les Douanes mais qui est partie intégrante des exportations de biens au sens de la balance des paiements comme des comptes nationaux, enregistre un excédent de 12,4 Md€ contre 11,2 Md€ en 2018.

Au total, avec un excédent de 37,7 Md€, ces trois postes compensent plus de la moitié du déficit des échanges de biens et couvre largement le déficit hors énergie et matériel militaire (34,1 Md€).

Le déficit de la balance courante augmente

En 2019, le déficit courant se creuse mais reste proche de l'équilibre : il passe de 15,1 Md€ (-0,6 % du PIB) en 2018 à 18,3 Md€ (-0,8 % du PIB) en 2019.

¹⁶ Données Banque de France.

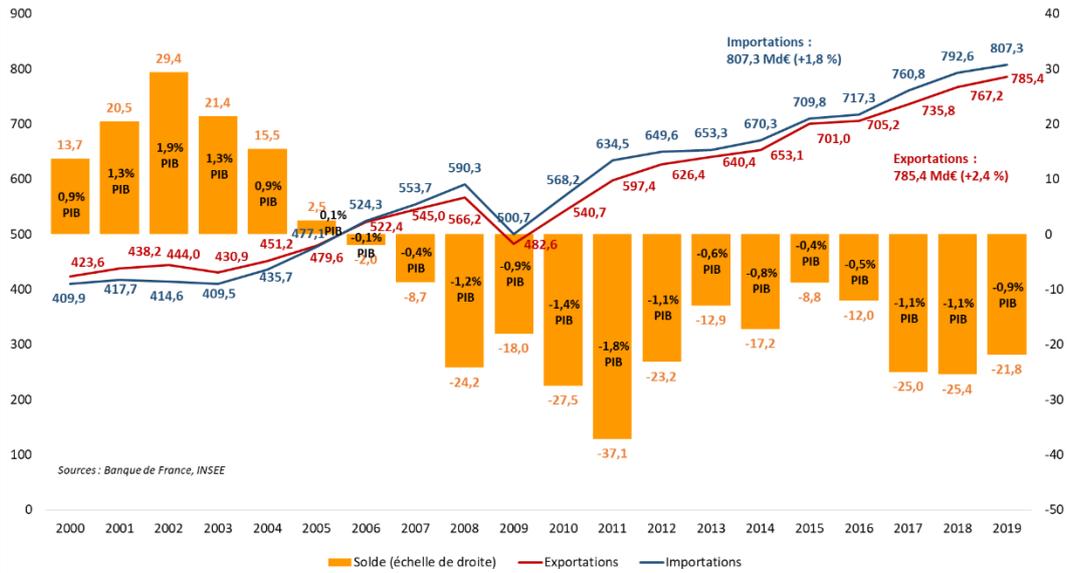
¹⁷ La Banque de France retraite les chiffres CAF/FAB des Douanes de manière à retrancher le coût des services d'assurances et de transport inclus dans les biens.

¹⁸ Les revenus primaires représentent les flux qui reviennent aux agents économiques pour leur participation au processus de production (« rémunérations des salariés »), pour la fourniture d'actifs financiers (« revenus d'investissement ») ou pour la location de ressources naturelles (« loyers »). Les revenus secondaires retracent les transferts courants (fourniture d'un bien, d'un service ou d'un actif

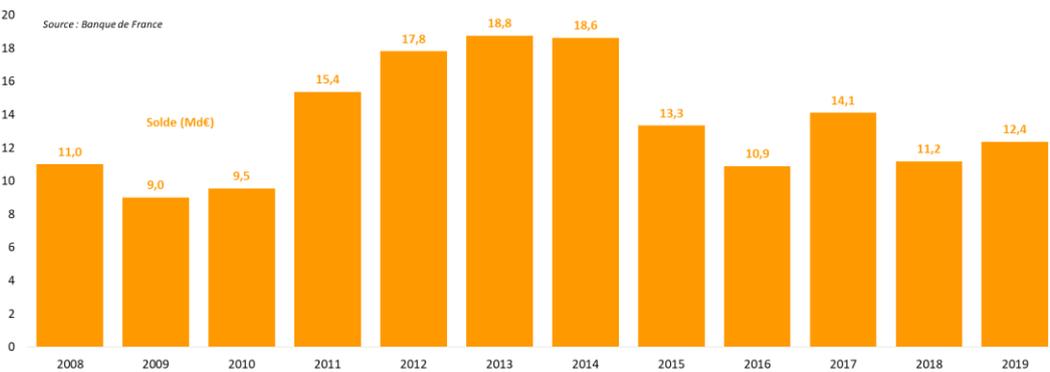
sans la contrepartie d'un élément de valeur économique) entre résidents et non-résidents – ex : impôts courants sur le revenu, prestations et cotisations sociales, coopération internationale courante...

¹⁹ Le négoce international désigne (i) les achats de marchandises étrangères revendues à des non-résidents sans transiter par le territoire douanier français ainsi que (ii) les achats et ventes à des non-résidents de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français.

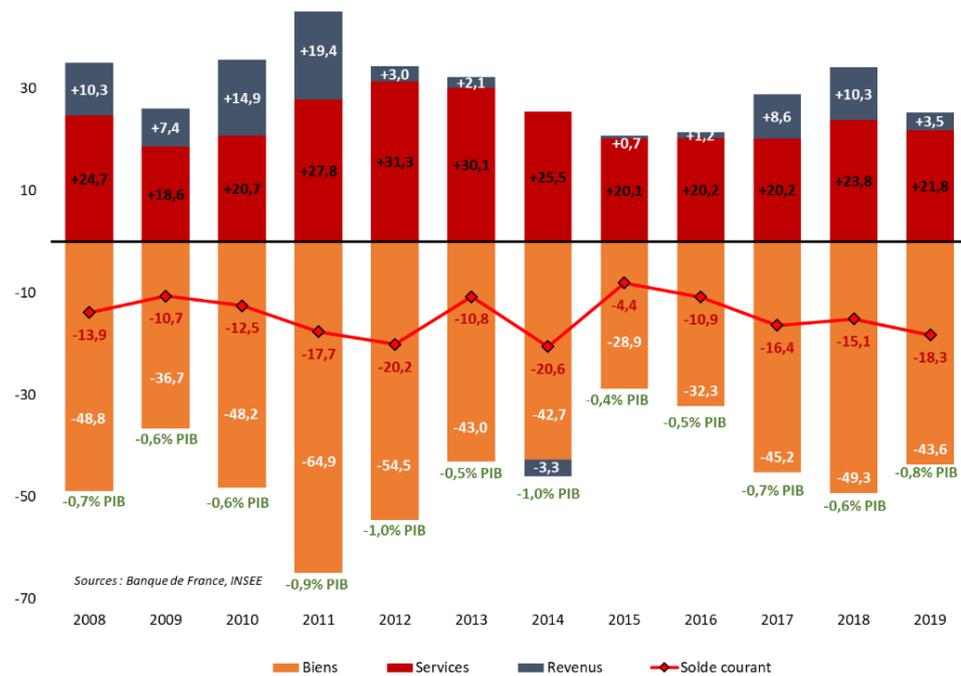
Echanges de biens et services, y compris négoce international (en Md€)



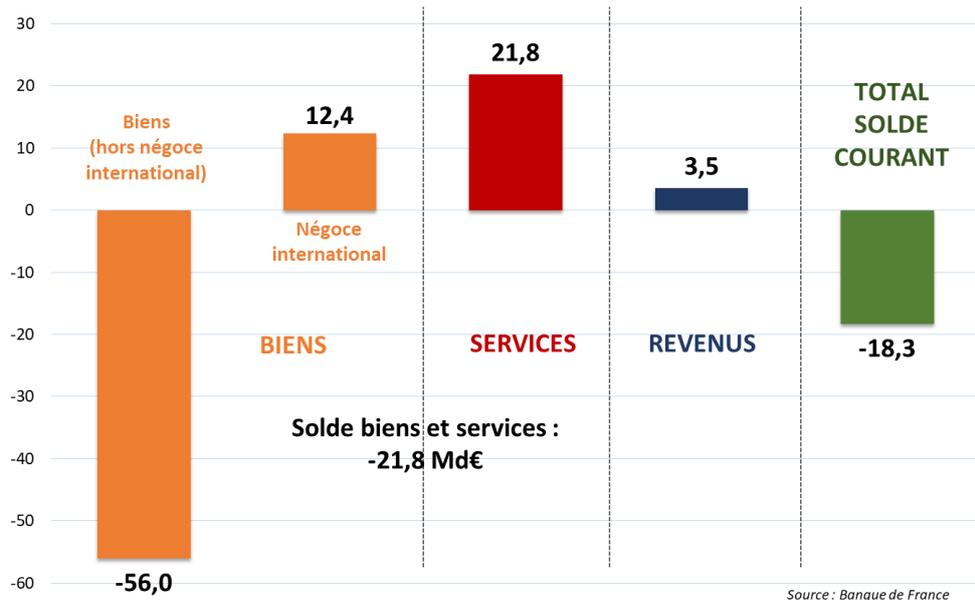
Négoce international (en Md€)



Légère détérioration du solde courant en 2019 (en Md€)

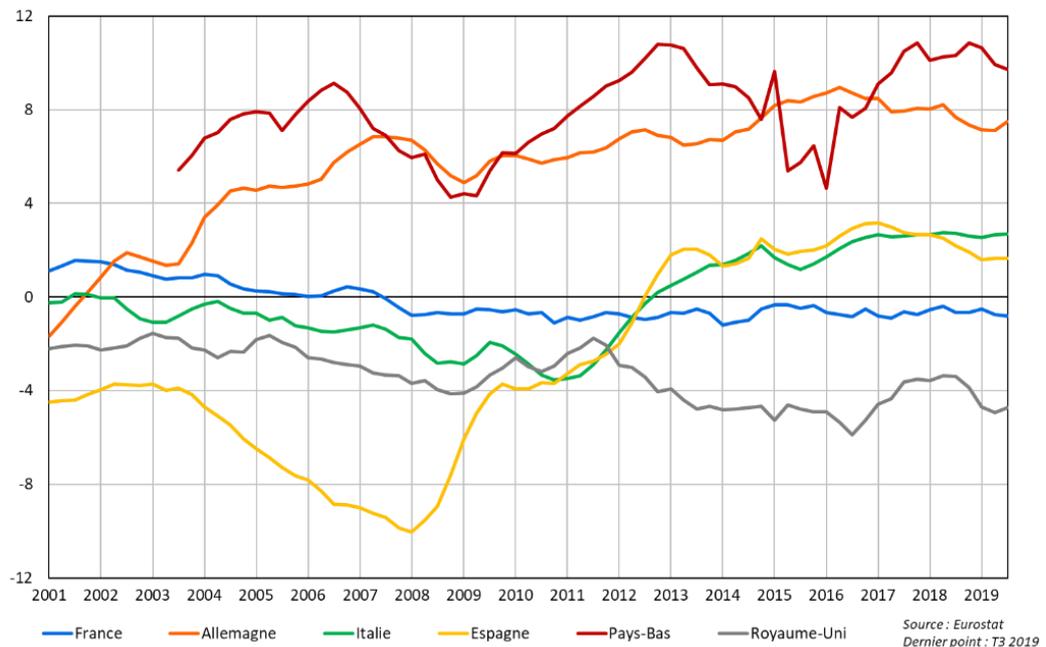


Principales composantes de la balance courante de la France en 2019 (en Md€)



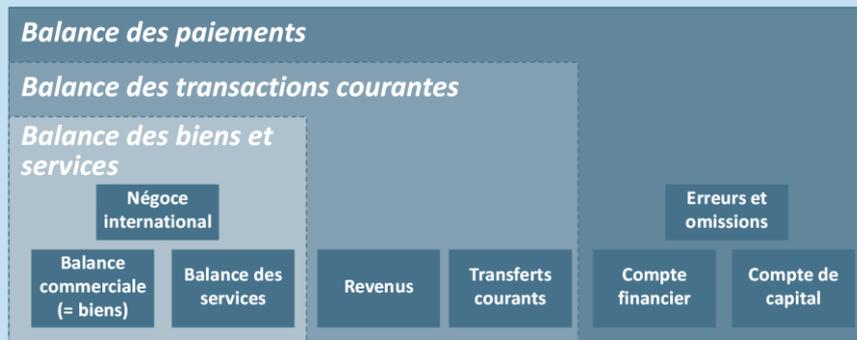
Source : Banque de France

La balance courante reste assez proche de l'équilibre à la différence d'autres pays européens (% du PIB, moyenne mobile annuelle)



Source : Eurostat
Dernier point : T3 2019

Définitions : balance commerciale, balance courante, balance des paiements



Rappel - définitions :

Balance commerciale : exportations et importations de *biens* (données Douanes)

Balance des biens et services : exportations et importations de biens et de services (données Douanes et Banque de France). La balance des biens et services *inclut également le négoce international* (activité d'achat et de vente de biens à des non-résidents, sans que ces biens franchissent la frontière française).

Balance des transactions courantes : regroupe échanges de *biens et services*, *revenus* (principalement des investissements et du travail) et *transferts courants* (transferts sans contrepartie : ex. aide au développement, transferts de fonds des migrants)

Balance des paiements : état statistique retraçant l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre les résidents d'une économie et les non-résidents.

Focus : contribution au compte courant des revenus d'IDE

La France est un investisseur net dans le monde (le solde des flux investissements directs s'élevant à 55,2 Md€ en 2018, après 10,2 Md€ en 2017). En dehors du Royaume-Uni et des Pays-Bas, le stock d'IDE sortant de France en pourcentage de PIB est plus élevé en France que chez ses autres principaux partenaires européens.

Ces investissements à l'étranger permettent de générer en retour des revenus d'IDE, qui se sont élevés à 71 Md€ en 2018 (après 68 Md€ en 2017), principalement sous forme de dividendes. Les revenus d'IDE français représentaient 3 % du PIB, contre seulement 2,8 % en Allemagne, 2,7 % aux États-Unis, 2,5 % au Japon et 1,2 % en Italie. Compte tenu des revenus sortants des IDE entrants (28 Md€ en 2018), le solde des revenus d'IDE était excédentaire de 43 Md€.

Les revenus d'IDE sur les trois premiers trimestres de 2019 s'élèvent à 57 Md€ (contre 49 Md€ à l'issue du T3 2018) et la contribution du solde des revenus d'IDE au solde courant s'élève à 33 Md€.

Les revenus d'IDE, fruit des stratégies d'investissement des entreprises françaises à l'international, constituent ainsi une contribution majeure à la réduction du déficit courant, surcompensant le déficit commercial des biens et services.



2. Contribution du commerce extérieur à la croissance

Les données en volume font ressortir une contribution du commerce extérieur à la croissance moins favorable en 2019 qu'en 2018

Les exportations de biens et services en volume (évolution corrigée des variations de prix) progressent de +1,8 % sur l'ensemble de l'année 2019 selon la première estimation des comptes nationaux trimestriels de l'Insee parue le 31 janvier (après une croissance de +3,5 % en 2018). Elles sont tirées notamment par la hausse des ventes de produits manufacturés (+2,5 % après une hausse de +3,6 % en 2018) tandis que celles de services sont stables (après une hausse de +3,1 % en 2018).

Parallèlement, les importations sont en hausse de +2,3 % (après +1,2 % de croissance en 2018), portées par les achats de produits manufacturés (en croissance de +3,0 % après une augmentation de +2,5 % en 2018), alors que ceux de services (-1,1 %, après un recul de -2,6 % en 2018) sont en repli.

Eu égard à ces évolutions, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB serait moins favorable en 2019 (contribution de -0,2 pt) qu'en 2018 (où elle atteignit +0,7 pt).

Ce recul de la contribution du commerce extérieur à la croissance est dû à une augmentation plus forte, en volume [i.e. après correction des effets prix], des importations (+2,3 %) par rapport aux exportations (+1,8 %), bien que les exportations augmentent plus vite que les importations en valeur. Cette différence entre les variations en volume et en valeur s'explique en partie par le fait que la baisse de la facture énergétique est principalement due à un effet prix, qui n'est pas pris en compte dans la variation des importations en volume. Ce recul est en outre lié au dynamisme de la demande intérieure, qui entraîne un surcroît d'importations, alors que la demande mondiale adressée à la France ralentit fortement. La demande intérieure est notamment tirée par les gains de pouvoir d'achat des ménages et par la forte croissance de l'investissement, particulièrement intensif en importations. La contribution élevée du commerce extérieur à la croissance en 2018 était également le fait d'événements ponctuels, dont notamment des échanges de services particulièrement favorables, qui ne joueraient plus en 2019.

Focus : Comment expliquer la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB entre 2013 et 2018 ?

L'année 2018 a marqué le retour à une contribution positive du commerce extérieur à la croissance du PIB, après cinq années où il l'avait pénalisée. La contribution comptable du commerce extérieur à la croissance du PIB a atteint +0,7 point en 2018, pour une croissance du PIB de +1,7 %. Une contribution positive du commerce extérieur à la croissance signifie que les exportations (biens et services) ont progressé nettement plus rapidement que les importations. Entre 2013 et 2017, à l'inverse, le commerce extérieur a contribué négativement à la croissance à hauteur de -0,3 pt en moyenne sur la période et la croissance du PIB a été plus faible (+1,2 % en moyenne). La France s'est démarquée en 2018 des principales économies européennes, qui enregistraient une contribution négative du commerce extérieur à la croissance, qui faisait à l'inverse suite à une contribution positive en moyenne entre 2013 et 2017.

Le rebond de la contribution du commerce extérieur observé en 2018 est en premier lieu le fait d'évolutions sectorielles spécifiques. Les échanges de services ont contribué à hauteur de +0,4 pt à la croissance du PIB en 2018, après -0,1 pt en moyenne entre 2013 et 2017. Ce rebond en 2018 était dû à un fort recul des importations de services aux entreprises. Le tourisme a cessé également de peser sur la croissance à partir de 2017 après deux années de contribution négative à la suite des attentats. Enfin, les secteurs de l'énergie et de l'agriculture ont contribué au rebond : les mauvaises récoltes de 2016 ont grevé les exportations en 2016 et 2017, et les importations d'énergie ont été modérées en 2018 du fait de températures clémentes. Enfin, sur le champ des biens manufacturés, l'année 2018 a été marquée par un nombre record de livraisons aéronautiques, ainsi que par un montant de grands contrats (paquebots et Rafale) nettement supérieur à celui des années précédentes. Le secteur aéronautique avait pâti de problèmes d'approvisionnement en 2014 et 2015, qui avaient pesé sur les exportations.

De façon plus structurelle, sur le champ des biens manufacturés, la France est mieux parvenue à répondre à la demande mondiale qui lui était adressée en 2018 que lors des cinq années précédentes. Les performances françaises à l'exportation sur le champ des biens manufacturés se sont stabilisées en 2018, au contraire de celles des principales économies européennes pénalisées par l'appréciation de l'euro. Ces performances s'étaient à l'inverse légèrement dégradées entre 2013 et 2017.

Enfin, en 2018, la demande intérieure française a progressé à un rythme moindre que sur la période 2013-2017, alors que la demande mondiale adressée à la France est demeurée relativement dynamique. Ce différentiel de croissance entre la demande intérieure française et celle de ses partenaires commerciaux a favorisé la contribution comptable du commerce extérieur à la croissance en 2018 : le moindre dynamisme de la demande intérieure française a en effet freiné les importations, tandis que les exportations ont continué à bénéficier d'une demande mondiale adressée à la France allante.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Comptes nationaux annuels (Insee) : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1030>

Partie 2 : Environnement international, déterminants et facteurs d'évolution

I. Environnement international

1. Le commerce international a ralenti en 2019, mais l'activité mondiale se redresserait modérément en 2020

Après avoir nettement freiné en 2019, l'activité mondiale se redresserait en 2020

L'activité a ralenti nettement dans les économies avancées en 2019 (+1,7 % après +2,2 % en 2018) notamment aux États-Unis, où l'activité a marqué le pas (+2,3 % après +2,9 % en 2018), affaiblie par la recrudescence des tensions commerciales. L'activité a aussi freiné, mais dans une moindre mesure, au Royaume-Uni, affectée par les incertitudes liées au Brexit. En revanche, au Japon, la croissance s'est redressée, soutenue par sa demande intérieure et en dépit de l'atonie de la demande chinoise.

Dans un environnement international qui se dégrade (Brexit, montée du protectionnisme), l'activité en zone Euro a également nettement ralenti (+1,2 % après +1,9 % en 2018), pénalisée par la dynamique de l'investissement et des exportations. De plus, elle a été affectée par les difficultés du secteur automobile, qui ont particulièrement touché l'Allemagne.

Dans les économies émergentes, la croissance a nettement freiné en 2019, à + 3,7 % selon le FMI²⁰ (après +4,5 % en 2018), notamment en Inde où les tensions sur le secteur financier non bancaire et le crédit ont pénalisé la demande intérieure.

La croissance mondiale se redresserait modérément en 2020 selon le FMI.

Dans les économies avancées, la croissance ralentirait légèrement (+ 1,6 % après +1,7 % en 2019 selon le FMI). Aux États-Unis, elle baisserait sous l'effet de la fin du stimulus budgétaire, des effets négatifs des mesures protectionnistes et du ralentissement de l'emploi. En zone euro, l'activité resterait modérée, pénalisée par un environnement international peu porteur mais profiterait de la résilience de la consommation. La croissance serait aussi peu allante au Japon, comme au Royaume-Uni où elle serait pénalisée par le Brexit (sous l'hypothèse d'un accord partiel avec l'UE à la fin 2020).

Dans les économies émergentes, la croissance retrouverait un rythme plus élevé (+ 4,4 % après + 3,7 % en 2019): la croissance se redresserait nettement en Inde, soutenue par la mise en œuvre d'un policy-mix accommodant, et en Turquie en sortie de crise, tandis

que l'activité continuerait de ralentir graduellement en Chine (voir partie I.4. Situation des économies émergentes).

Un ensemble de risques de nature économique, financière ou plus politique entourent ce scénario.

La croissance mondiale reste exposée à de multiples aléas, parmi lesquels l'évolution du protectionnisme, les risques qui pèsent sur le front européen, notamment liés au Brexit et à la nature de la relation future du Royaume-Uni avec l'Union Européenne, les difficultés du secteur industriel notamment dans l'automobile, l'évolution des déséquilibres en Chine, les incertitudes financières aux États-Unis et dans les pays émergents et les réactions corrélatives des politiques économiques, sans oublier les tensions géopolitiques.

La croissance mondiale serait pauvre en échanges commerciaux en 2019 et 2020

Le commerce mondial ralentirait nettement même s'il se redresserait à un rythme modéré selon le FMI : il progresserait de +1,0 % en 2019 puis +2,9 % en 2020, après +3,6 % en 2018. Ce net ralentissement en 2019 serait le reflet d'une croissance moins riche en échanges commerciaux, dans un contexte de durcissement des mesures protectionnistes, de ralentissement de l'investissement en lien avec le renforcement des incertitudes et de difficultés idiosyncratiques au secteur manufacturier, notamment dans l'automobile. Il serait en particulier affecté par le ralentissement des échanges dans les économies émergentes, notamment en Asie. En 2020, en raison d'un probable apaisement graduel des tensions commerciales, les échanges bénéficieraient de la reprise du commerce asiatique et de la sortie de récession en Turquie. Ils resteraient atones en Chine ; en lien avec le ralentissement économique et le rééquilibrage de la croissance vers la consommation et les services, moins intenses en importations. L'OCDE et la Commission prévoient un profil identique du commerce mondial.

Après une dégradation tendancielle amorcée début 2018, les derniers indicateurs disponibles se stabilisent en fin d'année 2019. Les indices des directeurs d'achat évoluent en cohérence avec le ralentissement généralisé du commerce mondial au 1^{er} semestre 2019: les perspectives se repliaient en début d'année en zone euro, où l'indice des nouvelles commandes à l'export est passé sous le seuil d'expansion, et au niveau mondial. Les dernières évolutions sont plus favorables : les nouvelles commandes se stabilisent en fin d'année.

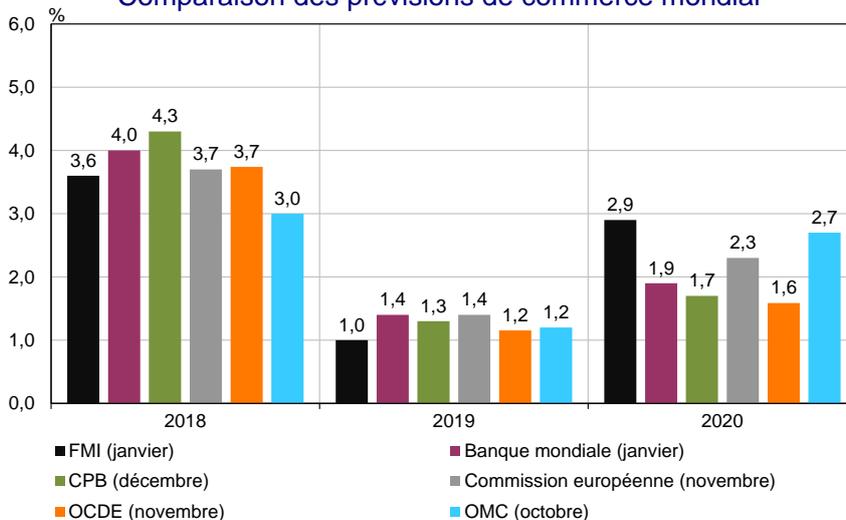
²⁰ Les prévisions citées ici sont issues des *Perspectives économiques mondiales*, mises à jour en janvier 2020.

Après avoir nettement ralenti en 2019, le commerce mondial rebondirait modérément en 2020...

FMI, Banque mondiale, Centraal Plan Bureau (CPB), OCDE, Commission européenne : échanges de biens et de services. OMC : échanges de biens.

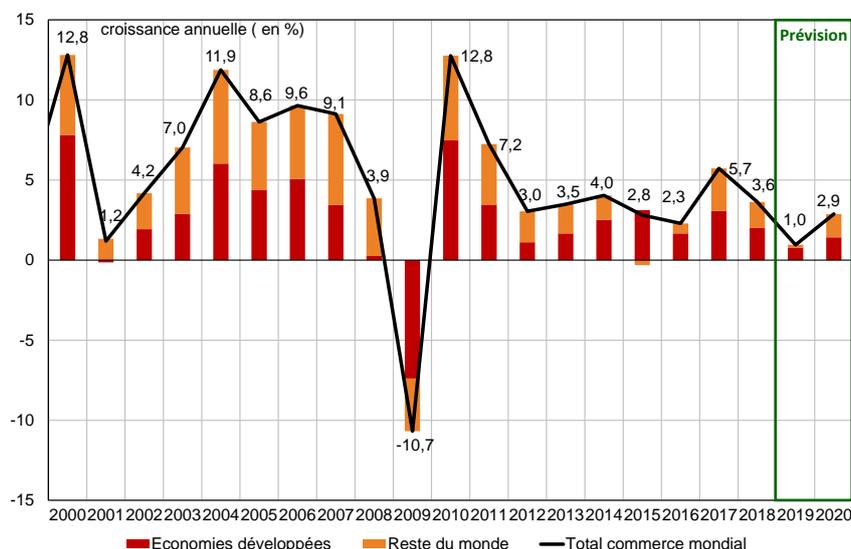
Sources : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, mises à jour de janvier 2020 ; Banque mondiale, Perspectives économiques mondiales, janvier 2020 ; Centraal Plan Bureau (CPB), Short-term Forecasts, décembre 2019 ; OCDE, Perspectives économiques, novembre 2019 ; Commission européenne, Perspectives économiques européennes, novembre 2019 ; Organisation mondiale du commerce (OMC), octobre 2019.

Comparaison des prévisions de commerce mondial



...et se redresserait principalement dans les économies émergentes

Source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, mises à jour de janvier 2020.

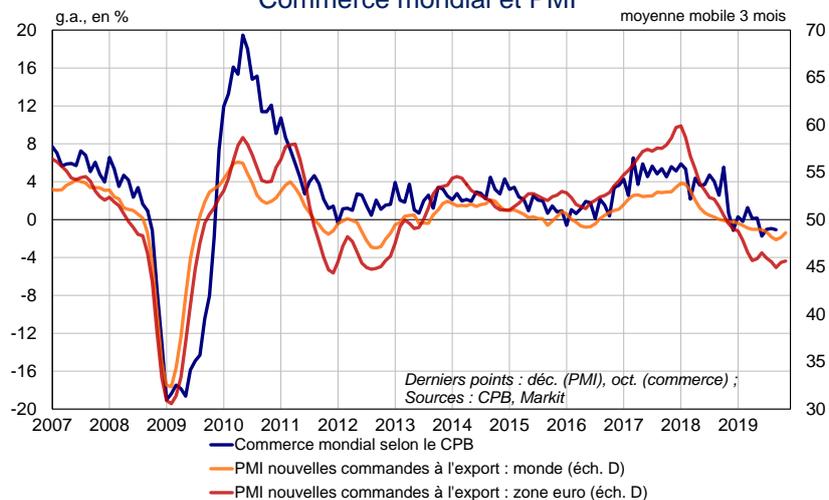


En repli depuis 2018, les nouvelles commandes à l'exportation se stabilisent en fin d'année sous leur seuil d'expansion en zone euro comme au niveau mondial, en cohérence avec un moindre dynamisme du commerce mondial

Source : Centraal Plan Bureau (CPB), Markit

Derniers points : octobre (commerce), décembre (PMI monde et PMI zone euro)

Commerce mondial et PMI



2. Un environnement de tensions commerciales inédit

Une multiplication des mesures protectionnistes

Les tensions commerciales, qui avaient déjà marqué l'année 2018, se sont poursuivies en 2019 et les mesures protectionnistes, notamment américaines, se sont multipliées²¹. L'actualité commerciale de l'année 2019 aura ainsi été dominée par une escalade des tensions entre la Chine et les Etats-Unis, entre ces derniers et l'Union européenne ou encore entre le Japon et la Corée du Sud.

Avant l'annonce d'une trêve en décembre, la guerre commerciale opposant les Etats-Unis à la Chine s'est intensifiée tout au long de l'année 2019. L'Administration Trump a ainsi décidé le 1^{er} juin d'augmenter de 10 à 25% les droits de douane qui portaient sur 200 Mds USD d'importations chinoises. Au 1^{er} septembre, des sanctions tarifaires supplémentaires de 15% ont été imposées sur 120 Mds USD d'importations non encore visées. En riposte, et aux mêmes échéances, la Chine prenait des mesures de rétorsion à l'encontre des produits américains qu'elle importe. Outre ces droits de douane additionnels croisés, les deux parties prenaient des mesures non tarifaires, destinées principalement à limiter la dépendance réciproque des deux économies (renforcement du contrôle des exportations, etc.). Les négociations difficiles entre les deux pays ont néanmoins abouti le 13 décembre à la conclusion d'un accord dit « de Phase 1 », signé le 15 janvier 2020, qui devrait, du moins jusqu'aux élections présidentielles américaines, limiter les risques de nouvelle escalade des tensions commerciales sino-américaines.

Les intérêts commerciaux européens ont également été visés par les Etats-Unis, notamment au cours du dernier trimestre de l'année 2019. Le 18 octobre, l'Administration Trump adoptait ainsi des droits de douane supplémentaires de 10% et 25% contre 7,5 Mds USD d'exportations européennes dans le cadre du contentieux Airbus à l'OMC. Le 6 décembre, elle annonçait son souhait de réviser la liste des biens ainsi visés et soumettait à consultation publique jusqu'à mi-janvier 2020 cette éventualité. Par ailleurs, le 2 décembre, l'Administration américaine indiquait que la taxe française sur les services numériques lui semblait « discriminatoire ». Elle a donc ouvert des consultations afin de décider s'il fallait ou non imposer des droits additionnels sur certaines exportations françaises (champagne, sacs à mains, cosmétiques, etc.). Les Ministres français, Bruno Le Maire, et américain, Steven Mnuchin ont trouvé un compromis le 22 janvier 2020 à Davos par lequel la France a accepté de suspendre jusqu'au mois de décembre 2020 le paiement des

acomptes de la taxe française sur les services numériques pour l'année 2020, tandis que les États-Unis renonçaient aux sanctions tarifaires durant cette période. Ce compromis doit permettre de progresser rapidement dans les discussions à l'OCDE pour trouver d'ici la fin de l'année une solution internationale de taxation des entreprises du numérique et instaurant une taxation minimale des entreprises.

Tout au long de l'année 2019, la menace de voir l'exécutif américain imposer des sanctions tarifaires sur les exportations d'automobiles européennes à destination des Etats-Unis pour des raisons de sécurité nationale (section 232, Trade Expansion Act, 1962) a en outre continué à peser sur les exportations européennes. Si aucune décision n'a encore été prise par les autorités américaines depuis le 13 novembre, terme du délai à l'issue duquel la Maison blanche devait se prononcer en faveur ou non de telles sanctions, une enquête plus large, qui n'aurait plus comme fondement la sécurité nationale mais le caractère déraisonnable ou discriminatoire des pratiques européennes et qui ne viserait plus seulement l'industrie automobile mais serait étendue à d'autres secteurs ne semble pas écartée par l'administration américaine.

Négociations sur le Brexit

L'année 2019 a été marquée par la révision de l'accord de retrait britannique et la préparation des autorités européennes et nationales face au risque d'une sortie du Royaume-Uni de l'UE sans accord. Les négociations sur les conditions du retrait se sont poursuivies en 2019 et ont abouti à un accord de retrait révisé. Cet accord permet une sortie ordonnée du Royaume-Uni concernant notamment les questions du règlement financier, des droits de citoyens et de la frontière irlandaise. Il permet ainsi de préserver l'absence de contrôles douaniers et réglementaires sur l'île d'Irlande, conformément aux objectifs de l'Union. La sortie du Royaume-Uni, le 31 janvier 2020, a ouvert une période de transition jusqu'en décembre 2020, qui assurera un statu quo pour les entreprises et les ressortissants. Cette période pourra être étendue une seule fois, et pour une période de 2 ans maximum, au plus tard fin juin 2020. Les chefs d'État et de gouvernement de l'UE ont également endossé une déclaration politique qui jette les fondements de la relation future entre l'UE et le Royaume-Uni. Le Royaume-Uni et l'Union doivent ainsi négocier un partenariat global, comprenant notamment un accord de libre-échange et un accord sur la pêche. En parallèle, l'UE et la France ont intensifié leurs préparatifs pour répondre aux conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'UE dans tous les scénarios. La Douane française a notamment mis en place le dispositif de « frontière intelligente » à Calais, afin de

²¹ Selon le rapport annuel du directeur général de l'OMC (nov. 2019), les restrictions commerciales appliquées par les Membres de l'organisation restent à des niveaux historiquement élevés. Entre mi-octobre 2018 et mi-octobre 2019, le montant des échanges visés par

les mesures restrictives à l'importation des membres de l'OMC était estimé à 747 Mds USD, soit le montant le plus élevé enregistré depuis octobre 2012. Cela représente une augmentation de 27% par rapport au montant évalué entre oct. 2017 et oct. 2018 (588 Mds USD).

faciliter le passage des poids lourds à la frontière à l'aide de nouvelles solutions technologiques.

Focus : effets des tensions commerciales États-Unis-Chine

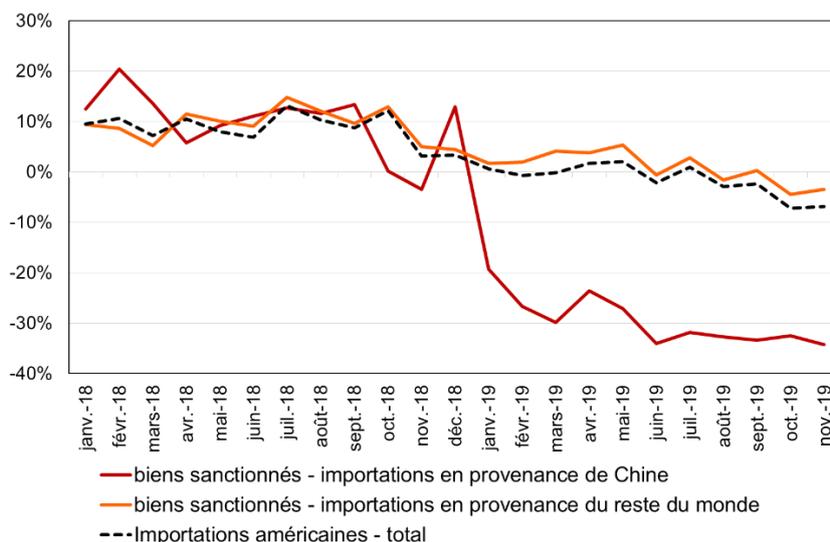
En 2018, les États-Unis ont relevé les droits de douane (successivement en juillet, en août et en septembre) sur un total de 250 Md\$ d'importations annuelles de produits chinois, avec pour objectifs affichés la protection des entreprises américaines de pratiques déloyales de la Chine et la réduction du déficit commercial bilatéral. La Chine a répliqué par des mesures tarifaires sur 110 Md\$ d'importations en provenance des États-Unis.

Les tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis se sont traduites par une réduction significative et rapide des échanges bilatéraux des biens surtaxés. Les importations chinoises de produits américains ayant fait l'objet de mesures tarifaires ont chuté tandis que les importations américaines de produits chinois frappés d'une hausse tarifaire ont également baissé mais de manière moins prononcée. Cette réduction des importations américaines en provenance de Chine semble avoir été accentuée par les importants achats préventifs (front loading) réalisés entre l'annonce des mesures et leur entrée en vigueur. À ce stade, les tensions entre les États-Unis et la Chine n'ont pas entraîné de redirection significative de leur demande vers d'autres pays, excepté dans certains secteurs bien identifiés (le soja en particulier) ou pour quelques économies de petite taille comme le Vietnam.

Les tensions commerciales se font sentir aux États-Unis comme en Chine, de manière différenciée, avec des répercussions sur les échanges extérieurs et la demande intérieure. Le déficit commercial américain n'a pas été réduit. À ce stade, l'impact sur la croissance américaine n'a pas été manifeste, mais les droits de douane auraient eu des effets inflationnistes sur certains produits. En Chine, les tensions commerciales ont accéléré le ralentissement économique en cours en provoquant un choc de confiance et ont pesé sur la demande interne. La contraction des flux commerciaux a eu un impact sur l'ensemble du commerce extérieur chinois, et sur ses partenaires asiatiques. Alors que dans les deux pays la demande interne a été soutenue par un assouplissement du *policy-mix*, l'économie chinoise semble davantage pénalisée pour le moment.

À l'échelle mondiale, les premiers effets des tensions commerciales sont plus significatifs que prévu, sous l'effet conjugué de la baisse de la demande chinoise adressée à ses partenaires et d'un choc d'incertitude important. Les tensions ont ainsi entraîné un net freinage du commerce mondial, même si leur impact sur l'activité est resté à ce stade mesuré.

Evolution des importations américaines (glissement annuel, %)



Retrouvez le « Trésor-Éco n° 244 - Effets des premières tensions commerciales apparues entre la Chine et les États-Unis » sur <https://www.tresor.economie.gouv.fr/>

3. Fragilisation du cadre commercial multilatéral

Progrès limités sur la réforme de l'OMC

Sur fond de tensions commerciales grandissantes, la réforme de l'OMC n'a enregistré que peu de progrès en 2019 en dépit des efforts français et européens pour sauvegarder le système commercial multilatéral fondé sur des règles. Malgré les débats prometteurs qu'avaient provoqués à Genève les propositions formulées par la Commission européenne en septembre 2018, l'année 2019 a fait ressortir l'incapacité des membres de l'OMC à s'entendre sur un agenda de réforme de l'organisation. Le constat de l'UE, des Etats-Unis et du Japon d'une nécessaire mise à jour des disciplines multilatérales en réponse aux bouleversements produits sur les marchés mondiaux par les pratiques commerciales distorsives des économies pratiquant le capitalisme d'Etat est apparu peu partagé au sein de l'OMC. Nombre d'autres membres voient davantage dans le processus de réforme une opportunité de remettre sur la table leurs intérêts traditionnels, à l'image des questions agricoles ou de développement. Cette absence de convergence de vues, qui n'illustre rien moins que les difficultés rencontrées par la fonction de négociation de l'OMC depuis sa création (un seul nouvel accord conclu depuis 1995), représente un obstacle significatif à l'établissement d'une feuille de route formelle pour la réforme.

La fragilisation du cadre commercial multilatéral s'est d'autant plus matérialisée que la paralysie de l'Organe d'appel de l'OMC n'a pu être évitée en décembre 2019. Cette situation inédite dans l'histoire de l'OMC et effective depuis le 11 décembre 2019, résulte d'un veto des Etats-Unis sur la nomination de nouveaux adjudicateurs depuis plusieurs années. Elle vient entraver la bonne résolution des différends commerciaux au sein de l'organisation, créant ainsi un risque de multiplication des mesures unilatérales. Un

rapport offrant des solutions aux critiques américaines des pratiques de l'Organe d'appel a été élaboré courant 2019 par l'ambassadeur néo-zélandais David Walker à l'issue d'un long et large processus de consultations à Genève. Malgré le soutien marqué de la plupart des membres de l'OMC (dont l'UE et la France), il n'a pas encore permis la levée du veto américain et le dialogue devra se poursuivre en 2020 pour le compléter et l'opérationnaliser. En parallèle, la Commission a lancé des travaux visant à établir un mécanisme d'appel « de remplacement », en attendant le déblocage de la situation, qui a suscité l'intérêt de nombreux membres de l'OMC (après le Canada et la Norvège, 14 autres membres de l'OMC dont la Chine se sont déjà ralliés à ce dispositif provisoire en marge du Sommet de Davos)

Les nombreux canaux de discussion sur la réforme de l'OMC auxquels la Commission a participé en 2019 ont dans certains cas débouché sur des propositions de textes, préparant ainsi le terrain pour la 12^{ème} conférence ministérielle de l'OMC (juin 2020 à Noursoultan). Ces canaux comprennent : une discussion trilatérale avec les Etats-Unis et le Japon pour moderniser le corpus de règles de l'OMC et rétablir un cadre de concurrence équitable, ayant déjà débouché sur une proposition de renforcement de la transparence à l'OMC et une déclaration élaborant les contours d'un renforcement des règles de l'OMC sur les subventions industrielles le 14 janvier dernier ; un groupe de travail UE-Chine sur lesdites subventions et le rôle des entreprises d'Etat (sans grand résultat à ce stade); et un groupe dit d'Ottawa, à l'initiative du Canada, visant à formuler des idées d'amélioration du fonctionnement régulier de l'OMC (sans grand résultat à ce stade non plus). Par ailleurs, la Commission participe aussi, avec les Etats membres, aux travaux multilatéraux menés sous l'égide du G20. La Commission européenne entrée en fonctions fin 2019 va encore rehausser son engagement politique sur ce sujet crucial, et la France maintiendra son plein soutien à ces démarches européennes en 2020 dans l'espoir qu'elles puissent créer les conditions d'un succès à la conférence de Noursoultan en matière de modernisation de l'OMC.

4. Situation des économies émergentes

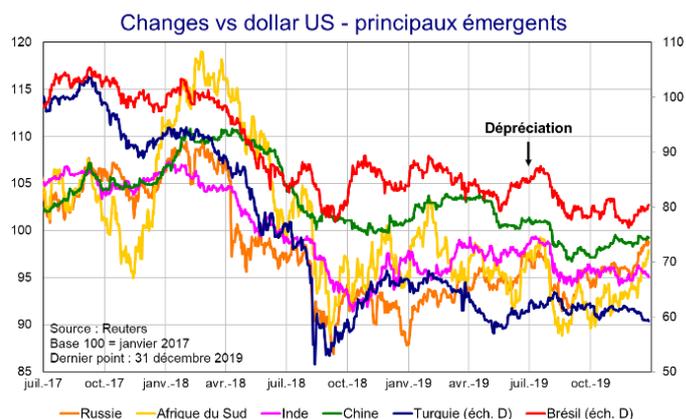
Assouplissement monétaire dans les pays émergents dans un contexte de ralentissement généralisé

Les pays émergents ont ralenti de manière synchronisée en 2019 dans le sillage du ralentissement de l'activité mondiale. Outre les effets de l'intensification des tensions commerciales et la multiplication de mesures protectionnistes ayant pénalisé le commerce mondial, certains pays émergents ont également subi des chocs domestiques. L'Argentine et la Turquie ont continué de pâtir de la dépréciation de leur monnaie qui a alimenté des pressions inflationnistes et grevé l'activité. En Inde,

la croissance a été obérée par une crise de liquidité dans le secteur financier non-bancaire et des difficultés dans le secteur agricole. Au Brésil, malgré un rebond de l'activité au second semestre, la rupture du barrage de Brumadinho, les incertitudes relatives à l'adoption de la réforme des retraites et la récession en Argentine ont pesé sur la croissance. En Russie, la croissance s'est orientée à la baisse sous l'effet de l'augmentation de la TVA et des retards dans la mise en place de projets d'infrastructure. En Chine, l'économie a poursuivi son ralentissement tendanciel, mais de manière plus marquée en 2019 en raison de l'escalade des tensions commerciales avec les Etats-Unis.

En réponse à ce ralentissement, les banques centrales des pays émergents ont assoupli leurs politiques

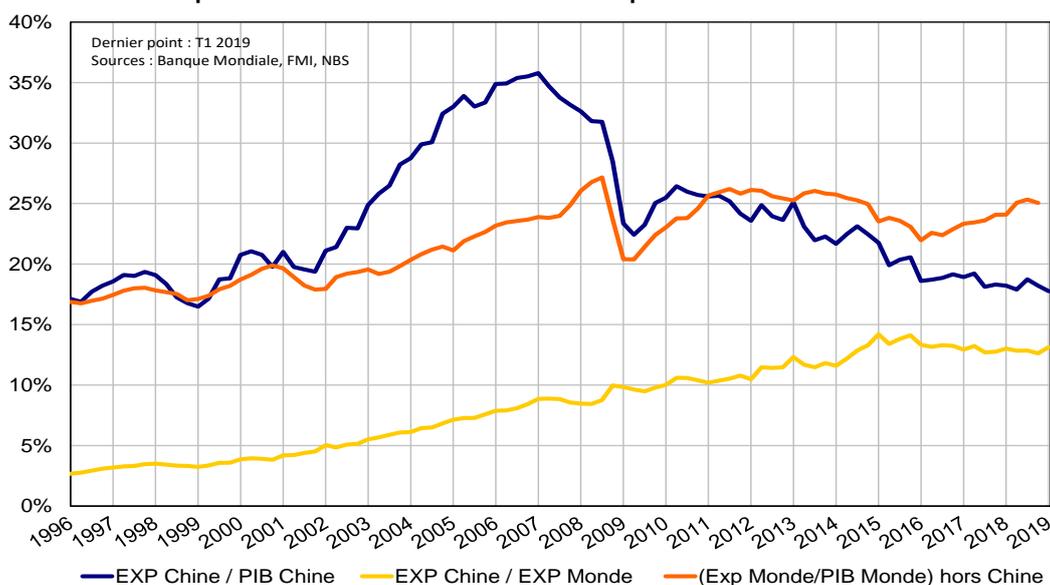
monétaires, à la faveur de la baisse des taux directeurs de la FED qui limite les pressions sur les devises émergentes. Bien qu'elles enregistrent dans l'ensemble un léger recul face au dollar sur l'année, les devises émergentes se sont nettement moins dépréciées qu'en 2018 (par exemple en Turquie, en Inde, au Pakistan et au Brésil), voire se sont appréciées (par exemple en Indonésie, aux Philippines, en Russie et en Afrique du Sud). Couplée à la baisse du prix du pétrole, la bonne tenue des devises émergentes a favorisé le recul de l'inflation et offert des marges de manœuvre aux banques centrales pour soutenir l'activité. Ainsi, parmi les 50 plus grands pays émergents, 42 banques centrales ont baissé au moins une fois leurs taux directeurs sur les dix premiers mois de l'année 2019.



Focus : Evolution de la place de la Chine dans les chaînes de valeurs mondiales

Depuis plus de 10 ans, la Chine connaît un changement de tendance majeur avec le recul de la part des exportations dans son PIB, passée de 35% en 2006 à 18% en 2018. Alors que son intégration au processus de mondialisation et l'adhésion de la Chine à l'OMC avaient contribué à la progression spectaculaire du ratio exportations sur PIB entre 2001 et 2006, ce dernier s'est progressivement réduit, suivant une dynamique opposée à celle du reste du monde.

Exportations Chinoises vs Exportations mondiales



La baisse de ce ratio est en partie due à la hausse de la valeur ajoutée chinoise dans les exportations, au détriment de la valeur ajoutée étrangère. Elle s'explique par la diminution progressive de la spécialisation de la Chine dans la *processing trade* – pratique consistant à importer des biens intermédiaires, pour les transformer ou les emballer, avec un faible apport de valeur ajoutée, avant de les réexporter. La part du *processing trade* dans les importations totales s'est ainsi réduite à 22 % en 2018, contre près de 40 % en 2001.

Le rééquilibrage du modèle chinois et la montée en gamme de son industrie exportatrice sont à l'origine du recul progressif de son intégration commerciale. La Chine a vu une partie de ses avantages concurrentiels progressivement diminuer. C'est le cas (i) de la faiblesse du coût de la main d'œuvre dans la mesure où le salaire minimum à Pékin a progressé de près de 300% depuis 2004. De plus, les salaires du secteur manufacturier chinois sont parmi les moins compétitifs d'Asie (environ 46 % plus chers qu'en Inde par exemple). C'est aussi le cas, selon le FMI, (ii) du taux de change de la devise chinoise, qui ne serait plus sous-évalué (celui-ci s'est apprécié de manière continue entre 2005 et 2015). Des évolutions structurelles ont d'autre part réduit la dépendance de la Chine aux chaînes de valeur mondiales (rattrapage technologique et rééquilibrage vers la consommation domestique).

5. Prix du pétrole

- Côté demande, les évolutions du cours du baril ont été rythmées par les annonces liées aux différends commerciaux sino-américains.
- Côté offre, au-delà des épisodes géopolitiques qui ont pu ponctuellement pousser les cours à la hausse, la baisse due aux différents accords de réduction de la production des pays de l'OPEP+ a été contrebalancée par une production américaine toujours fortement dynamique.
- La résultante, sur l'année 2019, est une hausse du cours jusqu'à mi-mai, dépassant les 70 \$ dans le sillage de l'accord OPEP+, une baisse jusqu'à septembre, revenant vers les 60 \$ du fait des tensions commerciales sino-américaines et un ressaut en décembre, suite aux premiers signes tangibles d'apaisement de ces tensions.

La réduction de la production des pays de l'OPEP+ a soutenu les cours jusqu'à mi-mai

L'année 2019 s'est ouverte sur un cours du baril de Brent particulièrement bas (50 \$) puis s'est poursuivie par une remontée jusqu'à mai (un peu au-dessus de 70 \$ le baril). Le 4^e trimestre 2018 avait vu, après un point haut à plus de 80 \$ début octobre, une importante baisse des cours sous l'effet d'une conjoncture économique moins favorable notamment en zone euro et en Chine, d'un marché bien approvisionné (les trois plus gros producteurs, Arabie saoudite, Russie et États-Unis, ont affiché des records de production en octobre) et de l'assouplissement temporaire des sanctions américaines sur les exportations iraniennes de pétrole. En réaction à cet excès d'offre, un nouvel accord OPEP+ de réduction des productions journalières a été signé en décembre (-1,2 Mb/jour supplémentaires de janvier à juin 2019). Le prix du Brent a rapidement retrouvé le niveau des 60 \$ au mois de janvier 2019, dans le sillage de la baisse de l'offre OPEP observée en décembre (Arabie Saoudite, Iran, Lybie).

Cette limitation de l'offre a conduit les cours à la hausse en début d'année, couplée à d'autres réductions de la production mondiale de pétrole (en Libye et au Nigéria en raison des tensions géopolitiques et au Venezuela sous l'effet des sanctions américaines mises en place en janvier, puis en Iran après l'annonce mi-avril de la fin des exemptions de sanctions américaines sur les importations de pétrole brut iranien). En contraste, la production américaine est demeurée dynamique. Côté demande, les prix pétroliers ont été soutenus par l'apaisement temporaire des tensions commerciales entre la Chine et les États-Unis au 1^{er} trimestre 2019, ainsi que par un contexte financier plus favorable. Le

baril de Brent est remonté alors jusqu'à 71 \$ en moyenne sur le mois de mai.

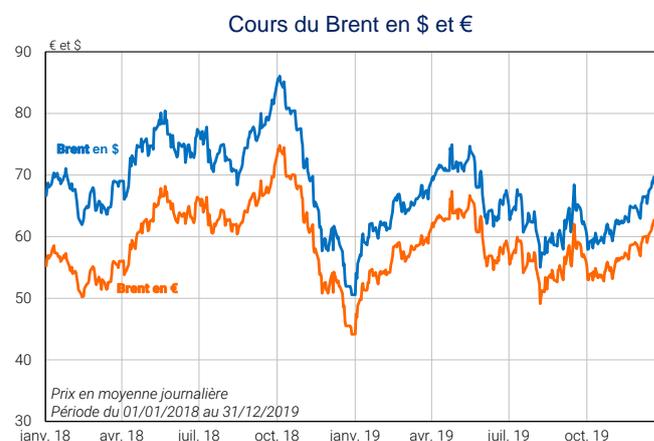
Les tensions commerciales ont joué à la baisse sur les prix entre mai et août

Mi-mai, le nouveau durcissement des tensions commerciales sino-américaines a dégradé les perspectives de demande, et entraîné les cours à la baisse, jusqu'aux alentours de 60 \$ fin août. Malgré l'intensification des tensions entre l'Iran et les États-Unis fin juin, pesant sur l'offre, le durcissement des tensions commerciales sino-américaines mi-mai puis début août a ravivé les craintes sur l'activité mondiale, entraînant une baisse des cours.

Si l'on excepte l'épisode consécutif aux attaques contre les installations saoudiennes de mi-septembre (cf. encadré), le cours du pétrole a été globalement stable entre septembre et novembre, proche de 60 \$. Volatil, il a évolué au gré des perspectives d'activité mondiale et donc de demande de pétrole, réagissant notamment aux diverses annonces concernant la guerre commerciale ou l'activité aux États-Unis.

L'accord sino-américain a soutenu le cours du pétrole en décembre

Les annonces de désescalade des tensions commerciales entre les États-Unis et la Chine et l'annonce d'une baisse supplémentaire de la production des pays de l'OPEP+ ont fait repartir les cours à la hausse en décembre. Côté demande, les rumeurs puis l'annonce officielle d'un accord entre les États-Unis et la Chine le 13 décembre ont conduit les marchés à anticiper une augmentation à venir de la demande de pétrole, poussant ainsi les prix à la hausse. Cet accord a été signé juste après l'annonce par l'OPEP+ d'une réduction plus marquée de la production jusqu'au premier trimestre 2020 (-0,5 Mb/j supplémentaires pour arriver à -1,7 Mb/j, auxquels il faut ajouter -0,4 Mb/j d'engagement unilatéral de l'Arabie Saoudite).



Focus : Les attaques du 14 septembre contre les installations pétrolières saoudiennes ont eu un fort impact sur le cours du pétrole, qui s'est toutefois rapidement résorbé

Le 14 septembre 2019, une attaque a été menée contre les installations saoudiennes à Abqaiq et surtout Khurais, principale usine de raffinage saoudienne. Ces attaques ont entraîné une baisse de la production saoudienne d'environ 5,7 millions de baril/jour sur un total de production saoudienne autour de 10 millions de baril/jour depuis 2016. Cela correspond à un choc d'environ 5 % de la production mondiale. Cette disruption est la plus importante jamais observée en termes de baisse de production, et la réaction des marchés a été vive : sur la journée du lundi, le cours du Brent a augmenté de 15 %, sa plus forte hausse journalière depuis la mise en place du marché actuel pour le Brent en 1988. En moyenne journalière, qui lisse les effets de hausse, il a clôturé à 68 \$, après 61 \$ la veille des attaques.

Les bonnes nouvelles sur les délais de reprise de la production ont cependant rapidement rassuré les marchés, et le Brent cotait à 64 \$ le baril dès le 18 septembre, et 58 \$ le 2 octobre. Les autorités saoudiennes ont en effet réussi à approvisionner le marché en puisant dans leurs inventaires les premiers jours, puis en réactivant la production rapidement, avec une reprise complète début octobre.

Cet épisode a illustré à la fois l'impact potentiel des tensions géopolitiques, mais aussi la bonne capacité de réaction des marchés.

6. Évolution du change

- En 2019, les tensions commerciales ont favorisé les monnaies refuges que sont le dollar et le yen.
- L'euro s'est déprécié (-1,9 % en termes effectifs nominaux en 2019) face à ses principaux partenaires commerciaux, du fait, principalement, d'une activité dégradée en zone euro.

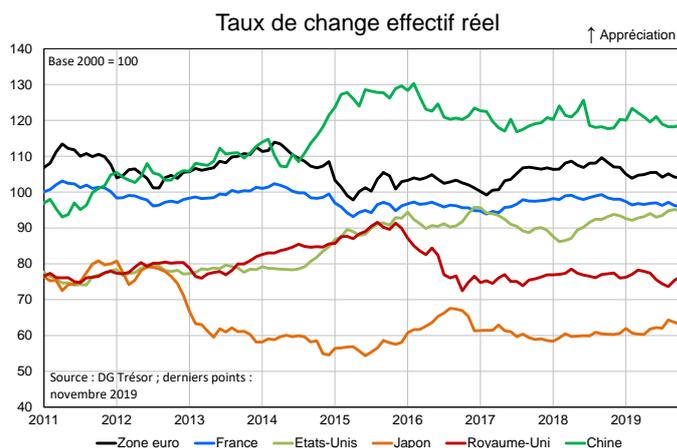
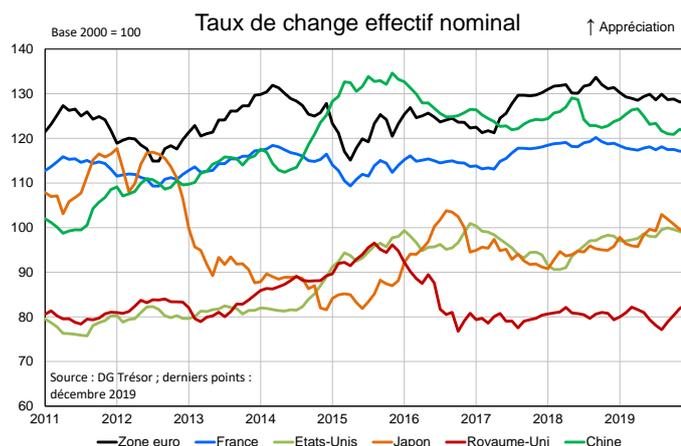
Les tensions commerciales ont favorisé les monnaies refuges

En 2019, le marché des changes a été marqué par la multiplication des tensions commerciales et géopolitiques (États-Unis - Chine, sanctions américaines contre l'Iran, Japon - Corée du Sud, risque de Brexit sans accord).

Les tensions commerciales sino-américaines ont pesé sur la valeur du renminbi (le taux de change effectif nominal chinois a enregistré une baisse de -1,2 % en 2019 après +1,0 % en 2018). Cela s'illustre bien à un niveau infra annuel : la hausse des droits de douanes américains sur les importations chinoises, effective le

1^{er} juin a fait chuter le taux de change effectif chinois : -1,3 % en mai, -1,5 % en juin. La livre sterling a pâti des incertitudes liées au risque d'une sortie de l'Union européenne sans accord par le Royaume-Uni. En juin, la démission de T. May, puis l'accession de B. Johnson au poste de Premier ministre en juillet, ont accentué les inquiétudes : le taux de change effectif britannique s'est déprécié de 2,0 % en juin et 1,6 % en juillet. Toutefois, une fois passée la date butoir de fin octobre et le risque de *no deal* associé, la livre s'est appréciée. En moyenne annuelle le taux de change effectif de la livre sterling ne s'est ainsi déprécié que de -0,4 %.

En miroir, les monnaies refuges se sont appréciées : les taux de change effectifs nominaux japonais et américain augmentent respectivement de +4,9 % (après +0,4 % en 2018) et de +3,9 % (après -1,7 % en 2018). L'amélioration de la situation en décembre, avec la négociation puis l'annonce du *phase one deal* entre les États-Unis et la Chine, ainsi que la victoire d'une majorité conservatrice aux élections législatives britanniques, repoussant à la fin 2020 le spectre d'une sortie sans accord, ont contribué à la dépréciation du yen et du dollar en fin d'année.



L'euro a pâti de l'activité dégradée en zone euro

La dégradation de la conjoncture en zone euro en 2019, avec notamment des difficultés industrielles qui ont perduré, a pesé sur le taux de change effectif (-1,9 % en 2019 après +4,3 % en 2018, -2,7 % après +4,1 % en termes réels). À l'inverse, la croissance américaine, soutenue par une politique budgétaire expansionniste, a soutenu le dollar durant l'année.

La Réserve fédérale américaine et la Banque centrale européenne ont assoupli leurs politiques monétaires

La Fed a amorcé un infléchissement accommodant de sa politique monétaire en début d'année 2019, qui s'est ensuite matérialisé par trois baisses de taux au second semestre. Ce tournant a mis fin à une période prolongée de divergence des politiques monétaires européenne et américaine, divergence qui avait soutenu le dollar. La BCE a aussi adopté de nouvelles mesures accommodantes en septembre 2019, dont une relance

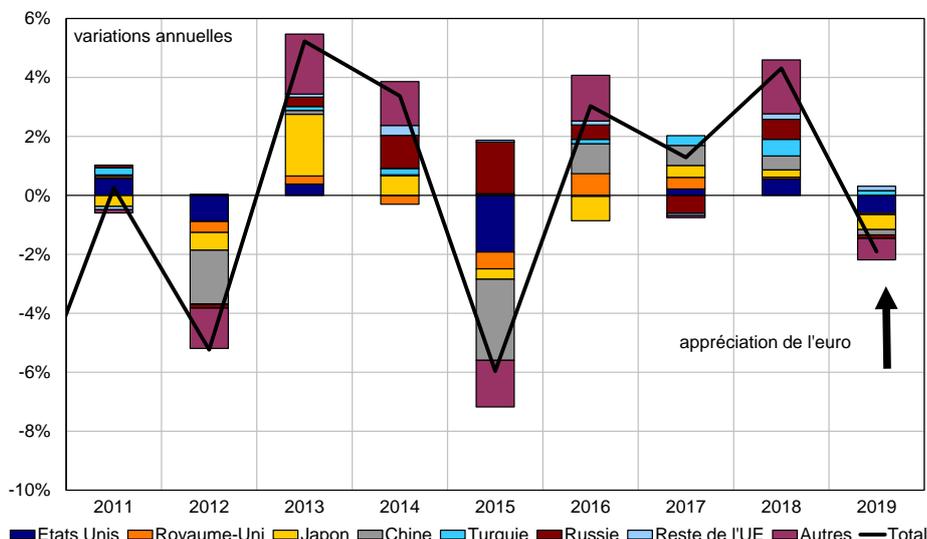
des achats nets de titres et une baisse du taux de la facilité de dépôt. Cet assouplissement des banques centrales européenne et américaine en 2019 a renforcé l'appétit des marchés pour les émergents, les taux d'intérêt y étant plus élevés.

Au total, le taux de change effectif nominal de la zone euro est en léger recul

En 2019, l'euro a reculé face au dollar, du fait de la divergence des performances économiques ainsi que du statut de valeur refuge de la devise américaine. Le yen a également bénéficié de son statut de valeur refuge, et s'est apprécié face à l'euro. La livre sterling n'a que très modestement évolué par rapport à l'euro.

De manière agrégée, les émergents ont contribué négativement à l'évolution de l'euro. En particulier, la Thaïlande et le Mexique ont chacun contribué pour -0,2 point de pourcentage.

Contributions à la variation du TCEN zone euro



POUR EN SAVOIR PLUS :

Perspectives de l'économie mondiale (FMI) : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/01/20/weo-update-january2020>

II. Facteurs de résilience pour l'économie française

1. Évolution de la compétitivité française

- Depuis six ans, les indicateurs de compétitivité de la France se sont redressés. Les mesures d'allègement du coût du travail ont contribué à soutenir la compétitivité-coût depuis 2013, permettant notamment à l'économie française de réduire son écart vis-à-vis de l'Allemagne.
- En 2019, la compétitivité-coût de la France a continué de s'améliorer aussi bien vis-à-vis de ses partenaires européens que de ceux de l'OCDE. La compétitivité-prix reste, elle, globalement stable.
- Les mesures prises en 2018 et 2019, notamment les réformes de la fiscalité visant à stimuler l'investissement et les mesures de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) devraient contribuer à renforcer encore la compétitivité de la France par rapport à ses concurrents.

En amélioration depuis 2013, la compétitivité française continue de progresser en 2019

La compétitivité-coût²² de la France par rapport au reste de la zone euro s'est améliorée depuis fin 2013 (+3,7 % jusqu'au 3^e trimestre 2019), favorisée notamment par les mesures d'allègement du coût du travail introduites à partir de 2014. La compétitivité-prix demeure quant à elle stable (-0,4 %) en raison de la reconstitution de leurs marges par les entreprises exportatrices, après les importants efforts accomplis depuis 2000.

Depuis le début de l'année 2019, la compétitivité-coût vis-à-vis de la zone euro a continué d'augmenter (+1,5 %) tandis que la compétitivité-prix est restée stable (-0,2 %).

Par rapport à ses partenaires de l'OCDE, les compétitivités prix et coût de la France se sont également renforcées depuis fin 2013 (respectivement +2,9 % et +6,9 % au 3^e trimestre 2019).

La compétitivité-coût a continué de progresser en 2019, de +1,7 % entre le 1^{er} et le 3^e trimestre. La compétitivité-prix est relativement stable sur la période (+0,3 %), les entreprises exportatrices ayant augmenté leurs marges tout en maintenant une évolution de leurs prix similaire à leurs concurrents.

Indicateurs de compétitivité-prix, de compétitivité-coût et effort de marge

La compétitivité-prix à l'exportation est définie comme le rapport entre le prix à l'exportation des biens et services étrangers et celui des exports de biens et services français. Le prix étranger est la moyenne des prix d'un ensemble de pays, pondérée par la concurrence que chacun d'entre eux exerce sur les différents marchés d'exportation de la France. Cette pondération repose sur (i) l'importance du marché pour la France (poids dans les exportations françaises) et (ii) la part détenue par le concurrent sur ce marché.

La compétitivité-coût est définie comme le rapport entre les coûts salariaux unitaires des économies concurrentes (coût du travail corrigé de la productivité) et ceux de la France. La pondération par pays utilisée est la même que pour la compétitivité-prix. Les coûts sont mesurés sur l'ensemble de l'économie, couvrant à la fois les secteurs les plus exportateurs et ceux moins ouverts aux échanges internationaux.

La compétitivité-prix française s'améliore lorsque les prix français progressent moins vite que les prix étrangers exprimés en une monnaie commune. Cette amélioration peut résulter d'une moindre hausse des prix à l'exportation et/ou d'une baisse du taux de change nominal de la France. L'effet change retrace cette sensibilité aux fluctuations du taux de change, alors que l'effet coûts relatifs traduit les variations, hors effet change, du rapport entre les coûts salariaux des concurrents et de la France.

Une situation dans laquelle la compétitivité-coût se détériore tandis que la compétitivité-prix reste stable peut traduire un effort de compression de leurs marges par les exportateurs français plus important que chez leurs concurrents étrangers : l'effort relatif de marge à l'exportation est le rapport de la compétitivité-prix à la compétitivité-coût.

Ces comparaisons de compétitivité sont réalisées vis-à-vis d'économies avancées (OCDE, zone euro ; cf. ci-dessous) et les indicateurs présentés dans les graphiques s'intéressent aux évolutions depuis 2000 (indices en base 100 au 1^{er} trimestre 2000).

Deux ensembles de pays concurrents sont utilisés :

- pays de l'OCDE : ensemble des pays de l'OCDE à l'exclusion de l'Europe centrale (Pologne, Hongrie, Slovaquie, République tchèque, Slovaquie et Estonie), de l'Islande, du Chili et d'Israël ;
- la zone euro à 10 pays (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Espagne, Italie, Autriche, Finlande, Irlande, Portugal, Grèce).

Les indicateurs de compétitivité-prix et coût de nos principaux partenaires de la zone euro sont calculés selon la même

²² Voir définitions dans l'encadré.

méthodologie. Les données sont issues des comptes nationaux et la base OCDE Perspectives économiques (n°106) de novembre 2019.

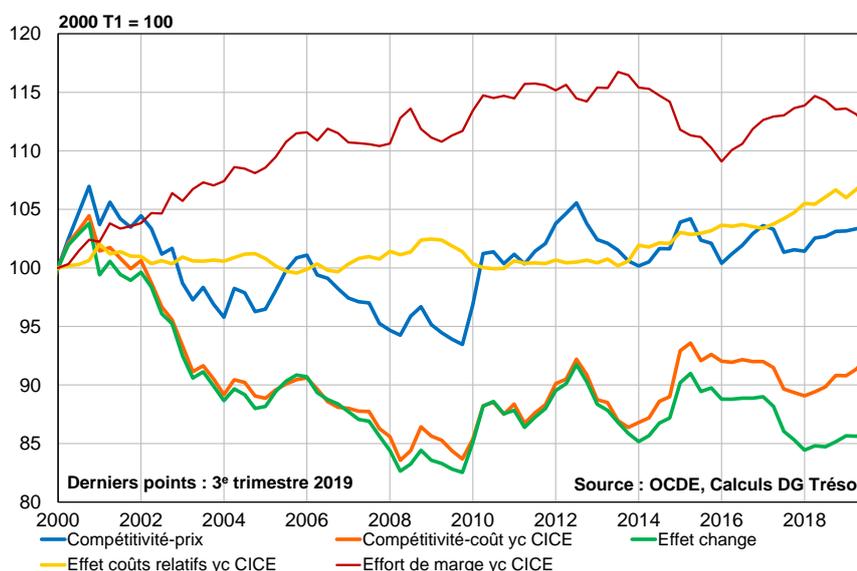
L'indicateur de compétitivité-coût présenté dans ce chapitre tient compte de la baisse de coût du travail liée au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE). En 2019, il contient les allègements de cotisation, et l'effet du CICE est neutralisé afin d'éviter un double compte.

La légère baisse de l'euro depuis le début de l'année 2019 se retrouve dans la dynamique de compétitivité de l'ensemble des pays de la zone euro, dont le net recul observé en 2017 a été corrigé en 2018 puis 2019. Ainsi, on observe une amélioration de la compétitivité-prix dans ces pays depuis 2018 par rapport à leurs partenaires de l'OCDE : +2,7 % en Allemagne, +2,9 % en Espagne, +2,7 % en Italie et +2,0 % pour la France. Depuis 2018 toujours, les évolutions de compétitivité-coût sont plus contrastées : si la hausse la plus forte est

en France (+5,6 %), elle augmente également en Espagne (+2,3 %) et en Italie (+1,2 %) mais baisse en Allemagne (-0,6 %). Ces évolutions sont liées à l'évolution des coûts salariaux unitaires d'une part et de la productivité d'autre part. Concernant les salaires, les salaires sont globalement assez dynamiques dans les quatre grands pays de la zone euro, mais avec des différences relatives de dynamique : ils augmentent moins en France qu'en Espagne et surtout qu'en Allemagne où leur croissance a été particulièrement forte sur la période récente. De leur côté, les évolutions de productivité divergent : elle a diminué en Allemagne et en Italie, en lien notamment avec les difficultés du secteur manufacturier en Allemagne et les incertitudes politiques pour l'Italie. À l'inverse, la productivité en France et en Espagne a continué de progresser, même si le rythme reste limité.

La compétitivité française se redresse en 2019, davantage côté coût que prix, dans un contexte de légère baisse de l'euro

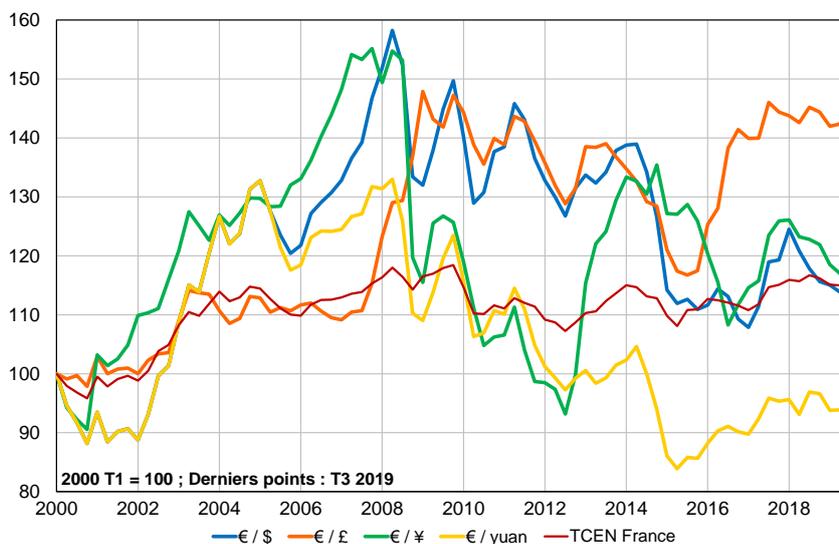
Sources : compétitivité de la France vis-à-vis ses partenaires de l'OCDE, calculée à partir de données OCDE, calculs DG Trésor, la mesure de la compétitivité prend en compte le CICE



Note de lecture : une hausse des courbes de compétitivité et d'effet-change correspond à une amélioration de la compétitivité de la France.

En termes de taux de change bilatéraux, après une nette appréciation en 2017, l'euro s'est déprécié depuis 2018 face au dollar et au yen. Il s'est toutefois apprécié vis-à-vis de la livre, et du yuan dans une moindre mesure
Au total, le taux de change effectif de la France a peu évolué en 2019

Sources : données Banque centrale européenne (BCE), calculs DG Trésor

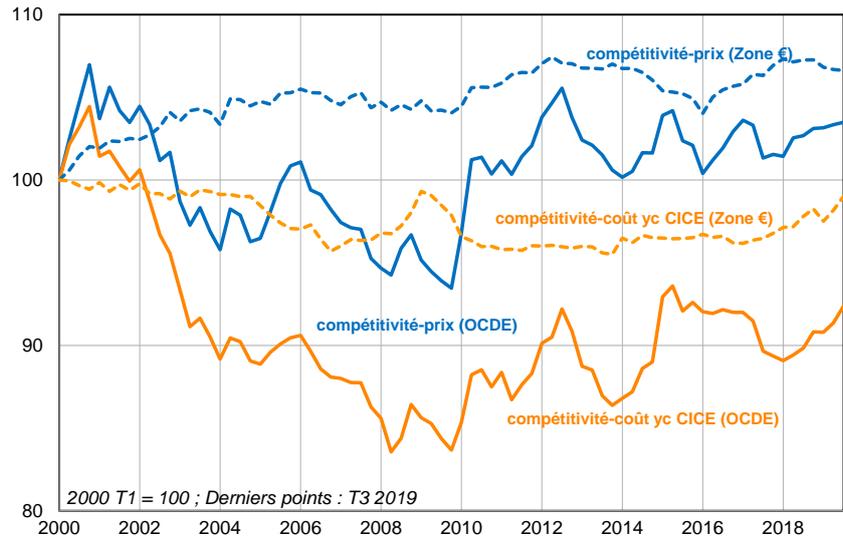


Note de lecture : une hausse des courbes indique une appréciation de l'euro

La compétitivité coût de la France est plutôt en hausse sur les derniers trimestres, vis-à-vis de ses partenaires de la zone euro comme de l'OCDE, mais cela ne se traduit pas pour l'instant par une amélioration de la compétitivité-prix.

Sources : données OCDE, comptes nationaux, calculs DG Trésor

Note de lecture : Une hausse des courbes correspond à une amélioration de la compétitivité.



2. Stratégie de soutien public aux exportations

Déploiement de la Team France Export

L'année 2019 a été marquée par le déploiement du nouveau dispositif d'accompagnement des PME et ETI à l'export, la Team France Export. Ce dispositif de soutien à l'export repensé est l'un des trois axes de la stratégie du Gouvernement en matière de commerce extérieur que le Premier ministre a présentée à Roubaix le 23 février 2018 (diffusion d'une culture de l'export et de l'international, réforme des financements export, réforme de l'accompagnement à l'export).

Sur le territoire français, dans chaque région, des guichets uniques ont été mis en place par Business France, les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) et Bpifrance sous l'égide des Régions. Leur mission est d'identifier les entreprises ayant un potentiel à l'export et de leur apporter les services nécessaires à la bonne préparation de leur développement à l'international. Ces guichets uniques sont animés par des équipes conjointes formées de conseillers de Business France et des CCI dans le cadre des stratégies d'internationalisation économique définies à l'échelle régionale.

A l'étranger, des correspondants uniques chargés de rendre des prestations d'accompagnement sur-mesure aux entreprises ont été désignés. Présent dans une cinquantaine de pays, Business France a réorganisé son activité d'accompagnement des entreprises en partenariat avec des acteurs privés dans certains pays. Ainsi, cette activité a été concédée à des acteurs privés locaux en Belgique, en Hongrie, au Maroc, en Norvège, aux Philippines et à Singapour depuis le 1^{er} janvier 2019, et des marchés publics de services ont été passés avec des organismes locaux au Japon et à Hong-Kong depuis le 1^{er} janvier 2019 ainsi qu'en Russie depuis le 1^{er} juillet 2019.

Par ailleurs, Business France développe de nouveaux partenariats avec des acteurs privés à l'étranger pour étendre la couverture de la Team France Export et apporter davantage de services aux entreprises désireuses de se développer à l'international. D'une part, dans les pays où l'agence n'est pas présente, elle procède au référencement d'organismes privés pouvant rendre aux entreprises des prestations d'accompagnement comparables aux siennes. D'autre part, dans les pays où l'agence possède des bureaux, elle référence des acteurs privés offrant des solutions d'ancrage commercial complémentaires à son activité d'accompagnement. Ces prestations, offertes par des opérateurs privés, couvrent différents domaines tels que le droit et la fiscalité, la gestion administrative, la représentation commerciale et l'hébergement.

Enfin, de nouveaux outils numériques ont été mis en place pour rendre un meilleur service aux entreprises et

améliorer le pilotage du dispositif par l'Etat. Accessibles à toutes les entreprises ayant un projet de développement à l'export, des plateformes numériques de solutions agrégeant l'offre de l'ensemble des prestataires de services à l'export, publics et privés, ont été lancées dans chaque région le 17 juin 2019. En outre, un nouveau logiciel de gestion de la relation client (CRM) a été déployé fin 2019 permettant aux acteurs de la Team France Export d'assurer le suivi des entreprises accompagnées, depuis leurs premières démarches en France jusqu'aux prestations qui leur sont rendues dans les marchés étrangers qu'elles ciblent.

La Team France Export, porteuse de simplicité et de lisibilité des dispositifs et outil de soutien des exportations, est très bien accueillie par les entreprises. Un premier bilan de la Team France Export sera conduit dans le courant de l'année 2020.

3. Stratégie de négociation commerciale

Rééquilibrage de la politique commerciale de l'UE en faveur du rétablissement de conditions de concurrence équitables

Du point de vue des négociations commerciales bilatérales de l'UE avec des pays tiers, l'année 2019 a été marquée par :

- l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat économique UE-Japon le 1^{er} février, qui à terme supprimera 97% des droits de douane sur le commerce des biens entre les deux parties ;
- la conclusion politique des négociations sur le volet commercial d'un futur accord d'association entre l'UE et le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) le 28 juin. Le Conseil doit ensuite se prononcer à l'unanimité sur une proposition de décision de signature et d'application provisoire de l'accord transmise par la Commission ; l'accord devrait également être approuvé par le Parlement européen puis soumis à procédure de ratification nationale ;
- la signature de l'accord commercial et de l'accord sur la protection des investissements UE-Vietnam le 30 juin, qui à terme supprimera 99% des droits de douane sur le commerce des biens entre les deux parties. Ces deux accords doivent être soumis à ratification du Parlement européen début 2020, ce qui permettra l'entrée en application de l'accord de libre-échange, puis l'accord sur la protection des investissements sera ensuite soumis à la ratification des parlements des Etats membres de l'UE pour pouvoir entrer en vigueur.
- l'entrée en application provisoire de l'accord de libre-échange UE-Singapour le 21 novembre 2019, qui supprime les droits de douane restants sur les produits de l'UE, offre de nouveaux débouchés aux fournisseurs

de service de l'UE (télécommunications, transports maritimes, informatique, services environnementaux notamment), assure une protection juridique pour 190 indications géographiques européennes et élimine des entraves au commerce dans certains secteurs clés (automobile, textile, appareils électroniques). L'UE et Singapour ont également conclu un accord sur la protection des investissements, qui pourra entrer en vigueur après avoir été ratifié par tous les Etats membres de l'UE.

Par ailleurs, des négociations sont toujours en cours :

- entre l'UE et l'Indonésie, les négociations avancent lentement, notamment en raison de sujets sensibles tels que la question des marchés publics et l'huile de palme ;
- entre l'UE et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les discussions sont constructives. Les négociations devraient avancer dans les prochains mois et, dans la ligne des annonces du Pacte vert pour l'Europe, la France soutient la conclusion d'un accord ambitieux, incluant le respect de l'accord de Paris comme clause essentielle de cet accord;
- entre l'UE et la Chine, les négociations pour la conclusion d'un accord global sur l'investissement se poursuivent. Une attention particulière sera accordée à ce que les investisseurs européens obtiennent des conditions de concurrence équitables sur le marché chinois, notamment grâce à des disciplines sur les transferts forcés de technologies, les entreprises d'Etat ou les subventions. Par ailleurs, l'UE veille à ce que l'accord soit également ambitieux en matière de développement durable, tant dans ses dimensions sociale qu'environnementale.
- entre l'UE et le Mexique, la modernisation de l'accord de libre-échange est achevée et désormais en toilettage juridique avant signature et ratification au niveau européen et national
- entre l'UE et le Chili, les négociations pour la modernisation de l'accord de libre-échange avancent lentement en raison du contexte politique au Chili.

Si les nombreux accords bilatéraux négociés ces dernières années offrent à l'UE, dans un contexte de remise en cause de l'OMC, une forme de « police d'assurance » en termes de stabilité et de prévisibilité du cadre des relations commerciales de l'UE avec les partenaires pays tiers, il est également essentiel de conforter l'application des accords existants. Le rééquilibrage de la politique commerciale de l'UE vers davantage de suivi de la mise en œuvre effective de nos accords a donc été une des priorités poussée par la France en 2019, pour faire valoir de façon plus systématique, rapide et efficace les intérêts des entreprises européennes, qui font face à un accroissement des pratiques déloyales au plan international.

A cet égard, la publication le 12 mars 2019 de la communication de la Commission et de la Haute représentante pour les affaires étrangères de l'UE sur les

relations UE-Chine a constitué une étape importante sur le chemin d'un rééquilibrage des relations de l'UE avec la Chine. Partant du constat que la Chine constitue pour l'UE « un rival systémique » en même temps qu'un partenaire et un concurrent, les institutions européennes promeuvent désormais davantage d'équilibre et de réciprocité dans les relations avec Pékin. La France a clairement apporté son soutien aux constats dressés dans ce document stratégique et prendra une part active à la mise en œuvre des préconisations visant à rétablir des conditions de concurrence équitables au bénéfice des entreprises européennes, en particulier dans le contexte des négociations en cours pour un accord global d'investissement UE-Chine, qui se sont intensifiées en 2019 en vue d'une potentielle conclusion fin 2020.

A ce titre, la Commission a publié le 24 juillet 2019 des orientations sur la participation des soumissionnaires de pays tiers aux marchés publics de l'UE, visant à informer les pouvoirs adjudicateurs des différentes mesures envisageables en présence d'offres anormalement basses ou permettant d'amener les soumissionnaires de pays tiers à s'aligner sur les normes de qualité de l'UE dans les domaines de la sécurité, du travail et de l'environnement. Les discussions sur l'adoption d'un instrument de réciprocité dans les marchés publics de l'Union ont parallèlement été relancées au Conseil, dans le sillage des conclusions du Conseil européen de mars 2019. Enfin, la Commission a également engagé en 2019 des travaux de réflexion approfondis sur les moyens de remédier pleinement aux effets de distorsion que produisent les prises de participation par des pays tiers et les financements publics étrangers sur le marché intérieur.

La France a également continué en 2019 à soutenir activement l'utilisation par la Commission des instruments de défense commerciale européens, dans le prolongement de la réforme de modernisation des législations antidumping et antisubventions européennes entrée en vigueur en 2018. A titre d'exemple, des droits antisubventions et antidumping ont été institués respectivement sur les importations de biodiésel originaire d'Indonésie et sur les importations de vélos électriques originaires de Chine. L'Union a également poursuivi son action déterminée en faveur de la protection du secteur sidérurgique européen face au détournement des flux d'importations consécutif à la fermeture du marché américain. Les mesures de sauvegardes définitives sur les importations de produits sidérurgiques sont ainsi entrées en vigueur en février 2019 et ont été renforcées en octobre 2019, afin de les adapter aux évolutions du marché de l'acier.

Ce rééquilibrage de la politique commerciale a vocation à être poursuivi et accentué par la nouvelle Commission entrée en fonctions en décembre 2019, qui a fait du rétablissement des conditions de concurrence

équitables l'une des priorités du nouveau commissaire au Commerce Phil Hogan. La nomination annoncée d'un « Chief trade enforcement officer » au sein de la Commission, qui avait été proposée par la France dès septembre 2017, s'inscrit dans cette perspective, visant à doter l'UE d'une fonction dédiée au contrôle du respect des règles et des engagements pris par ses partenaires commerciaux.

La mise en œuvre de ces orientations doit également permettre à l'UE de crédibiliser les positions qu'elle porte dans le cadre des négociations sur la refonte des règles de l'OMC sur les subventions permettant de lutter contre les pratiques distorsives. A ce titre, les travaux conduits dans le cadre de la trilatérale US-UE-Japon sur un meilleur encadrement des subventions industrielles se sont poursuivis en 2019 et ont abouti à une déclaration le 14 janvier 2020, élaborant les contours d'un renforcement des règles de l'OMC sur les subventions industrielles, l'objectif étant désormais d'élargir rapidement ces travaux à d'autres membres de l'OMC.

Prise en compte des enjeux de développement durable

La France défend la mise en place d'un modèle de libre-échange régulé avec une forte ambition sociale et environnementale. L'objectif est double : il s'agit de garantir la cohérence de la politique commerciale de l'UE avec les valeurs européennes et d'assurer l'acceptabilité de la politique commerciale de l'UE auprès de l'ensemble des citoyens.

Dans la continuité des objectifs du plan d'action CETA, la France a ainsi poursuivi en 2019 un agenda particulièrement ambitieux en faveur d'une meilleure articulation de la politique commerciale européenne avec les enjeux de développement durable, dans l'ensemble des négociations en cours.

Dans cet agenda, la question climatique est une priorité de premier ordre. La France a ainsi fait part de son refus d'adopter les directives de négociations d'un accord sur les biens industriels avec États-Unis en raison de la décision américaine de se retirer de l'Accord de Paris annoncée en juin 2017 et matérialisée formellement le 4 novembre 2019²³.

Dans le même temps, la France a continué de demander, par la voix de ses ministres et parlementaires, l'inclusion du respect de l'Accord de Paris en tant qu'élément essentiel des accords de l'UE. Cette proposition emblématique du plan d'action CETA, a récemment été reprise par la Commission européenne dans le projet de Pacte vert pour l'Europe dévoilé le 11 décembre 2019.

La Commission européenne a également annoncé dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe que l'amélioration de l'efficacité de la politique climatique de l'UE devrait

également reposer sur un mécanisme d'ajustement aux frontières visant à lutter contre les fuites de carbone, reprenant ainsi une autre mesure clé du plan d'action CETA français. Le mécanisme d'ajustement carbone devra être conforme aux règles de l'OMC, et être mis en œuvre dans le cadre du système communautaire d'échange de droits d'émission. Une proposition doit être formulée par la Commission d'ici 2021.

Au-delà des aspects climatiques, la France demeure particulièrement vigilante aux questions de développement durable de manière générale, y compris dans leur volet social. La France a ainsi soutenu l'activation du mécanisme de règlement des différends du chapitre développement durable de l'accord UE-Corée, au motif que la Corée n'a toujours pas ratifié quatre conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, alors qu'elle s'était engagée à le faire dans le cadre de l'accord. Elle contribue également à la prise en compte des enjeux de lutte contre la déforestation et de préservation de la biodiversité soulevés par les négociations commerciales européennes, en lien avec la récente communication de la Commission européenne sur la protection et la restauration des forêts adoptée le 23 juillet 2019 et dans la poursuite de la stratégie nationale contre la déforestation importée.

Enfin, au cours de l'année 2019, la France s'est particulièrement mobilisée sur l'évaluation des impacts des accords commerciaux sur le développement durable, dans toutes ses dimensions (sociale, économique et environnementale). Une étude d'impact, réalisée par le CEPIL dans le cadre des travaux préparatoires à la ratification du CETA, a ainsi permis d'objectiver davantage les effets de l'accord sur l'économie française, et les émissions mondiales de gaz à effet de serre. En outre, le Premier ministre a mandaté en juillet 2019 une commission d'experts indépendante afin d'assurer une évaluation rigoureuse de l'accord UE-Mercosur et de ses enjeux économiques, environnementaux, sanitaires, sociaux et en matière d'aménagement du territoire. Une étude d'impact indépendante des conséquences de l'accord sur nos filières agricoles sensibles (bœuf, porc, volaille, éthanol, sucre et produits des régions ultrapériphériques), comparable à celle qui a été menée pour le CETA, sera également réalisée par les corps d'inspection des ministères de l'économie, de l'agriculture et de l'environnement. En tout état de cause concernant le projet d'accord UE-Mercosur, le Président de la République a publiquement exprimé qu'en l'état, la France ne soutiendrait pas l'accord tant que le Brésil mènera une politique environnementale en opposition à ses engagements dans le cadre de l'Accord de Paris, notamment en matière de déforestation.

²³ Via une lettre au secrétariat général des Nations unies. La sortie des États-Unis de l'accord de Paris sera effective le 3 novembre 2020.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Rapport économique, social et financier 2020 : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2019/10/01/publication-du-rapport-economique-social-et-financier-plf-pour-2020>

Team France Export : <https://www.teamfrance-export.fr/>

ANNEXES

Annexe 1 : Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par secteurs

Données brutes estimées		2018			2019			Contribution à la croissance annuelle des échanges (pt de pourcentage)
		Md€	Poids	Croissance annuelle	Md€	Poids	Croissance annuelle	
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire	Export	482,3	100,0%	4,0%	495,5	100,0%	2,7%	
	Import	564,1	100,0%	4,5%	575,3	100,0%	2,0%	
	<i>Solde</i>	<i>-81,8</i>		<i>7,4%</i>	<i>-79,8</i>		<i>-2,5%</i>	
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire - hors énergie	Export	461,5	95,7%	3,5%	476,6	96,2%	3,3%	3,11%
	Import	497,7	88,2%	3,0%	512,1	89,0%	2,9%	2,55%
	<i>Solde</i>	<i>-36,2</i>			<i>-35,6</i>			
Energie	Export	20,8	4,3%	16,6%	18,9	3,8%	-9,0%	-0,39%
	Import	66,4	11,8%	16,4%	63,1	11,0%	-4,9%	-0,58%
	<i>Solde</i>	<i>-45,6</i>			<i>-44,2</i>			
Agroalimentaire	Export	62,4	12,9%	2,0%	64,2	13,0%	2,9%	0,38%
	Import	55,7	9,9%	-0,1%	56,5	9,8%	1,5%	0,15%
	<i>Solde</i>	<i>6,8</i>			<i>7,8</i>			
Agricole	Export	14,9	3,1%	7,4%	15,7	3,2%	5,0%	0,16%
	Import	14,1	2,5%	-2,7%	14,4	2,5%	2,5%	0,06%
	<i>Solde</i>	<i>0,8</i>			<i>1,2</i>			
Boissons	Export	16,3	3,4%	2,4%	17,1	3,4%	5,0%	0,17%
	Import	3,9	0,7%	7,7%	3,9	0,7%	-0,8%	-0,01%
	<i>Solde</i>	<i>12,4</i>			<i>13,2</i>			
Produits IAA hors boissons	Export	31,2	6,5%	5,9%	31,5	6,4%	-0,6%	0,06%
	Import	37,7	6,7%	6,2%	38,2	6,6%	0,2%	0,09%
	<i>Solde</i>	<i>-6,4</i>			<i>-6,7</i>			
Biens d'équipements	Export	90,0	18,7%	2,1%	91,7	18,5%	1,9%	0,35%
	Import	120,9	21,4%	4,2%	125,3	21,8%	3,6%	0,77%
	<i>Solde</i>	<i>-31,0</i>			<i>-33,6</i>			
Produits informatiques, électroniques et optiques	Export	30,8	6,4%	2,2%	31,8	6,4%	3,0%	0,19%
	Import	47,4	9,8%	1,0%	48,5	9,8%	2,5%	0,21%
	<i>Solde</i>	<i>-16,5</i>			<i>-16,8</i>			
Matériels de transport	Export	113,0	23,4%	5,1%	117,5	23,7%	4,1%	0,95%
	Import	97,4	17,3%	2,9%	102,8	17,9%	5,6%	0,96%
	<i>Solde</i>	<i>15,6</i>			<i>14,7</i>			
Aéronautique & spatial	Export	57,2	11,9%	2,7%	63,0	12,7%	10,1%	1,20%
	Import	30,0	5,3%	-6,4%	33,2	5,8%	10,8%	0,57%
	<i>Solde</i>	<i>27,3</i>			<i>29,8</i>			
Automobile	Export	50,7	10,5%	4,7%	50,0	10,1%	-1,5%	-0,16%
	Import	63,0	11,2%	8,0%	64,8	11,3%	2,8%	0,31%
	<i>Solde</i>	<i>-12,3</i>			<i>-14,8</i>			
Navires et bateaux	Export	3,1	0,6%	68,1%	2,8	0,6%	-10,5%	-0,07%
	Import	0,8	0,2%	-1,6%	1,1	0,2%	28,0%	0,04%
	<i>Solde</i>	<i>2,3</i>			<i>1,7</i>			
Autres produits industriels	Export	193,0	40,0%	3,8%	199,7	40,3%	3,5%	1,39%
	Import	220,5	39,1%	3,3%	224,4	39,0%	1,8%	0,69%
	<i>Solde</i>	<i>-27,5</i>			<i>-24,6</i>			
Textiles, habillement, cuir et chaussures	Export	26,3	5,4%	8,2%	28,3	5,7%	7,7%	0,42%
	Import	39,3	7,0%	3,7%	40,7	7,1%	3,4%	0,24%
	<i>Solde</i>	<i>-13,1</i>			<i>-12,4</i>			
Bois, papier et carton	Export	8,9	1,8%	3,0%	8,7	1,8%	-2,2%	-0,04%
	Import	13,7	2,4%	5,0%	13,7	2,4%	0,1%	0,00%
	<i>Solde</i>	<i>-4,8</i>			<i>-5,0</i>			
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	Export	58,4	12,1%	3,3%	59,7	12,0%	2,2%	0,27%
	Import	45,6	8,1%	3,3%	45,0	7,8%	-1,3%	-0,11%
	<i>Solde</i>	<i>12,8</i>			<i>14,7</i>			
Produits pharmaceutiques	Export	30,5	6,3%	2,9%	33,3	6,7%	9,2%	0,59%
	Import	26,1	4,6%	-0,9%	27,6	4,8%	5,9%	0,27%
	<i>Solde</i>	<i>4,4</i>			<i>5,7</i>			
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	Export	19,5	4,0%	2,3%	19,6	4,0%	0,9%	0,04%
	Import	26,7	4,7%	3,3%	27,1	4,7%	1,6%	0,08%
	<i>Solde</i>	<i>-7,2</i>			<i>-7,5</i>			
Produits métallurgiques et produits métalliques	Export	32,0	6,6%	2,2%	31,2	6,3%	-2,6%	-0,17%
	Import	40,9	7,3%	5,3%	40,4	7,0%	-1,3%	-0,10%
	<i>Solde</i>	<i>-8,9</i>			<i>-9,2</i>			
Produits manufacturés divers	Export	17,5	3,6%	5,7%	18,9	3,8%	8,2%	0,30%
	Import	28,2	5,0%	3,3%	29,9	5,2%	6,1%	0,30%
	<i>Solde</i>	<i>-10,7</i>			<i>-11,0</i>			
Produits Divers	Export	3,2	0,7%	-3,3%	3,4	0,7%	5,9%	0,04%
	Import	3,3	0,6%	-1,8%	3,1	0,5%	-3,3%	-0,02%
	<i>Solde</i>	<i>-0,1</i>			<i>0,2</i>			

Source : Douanes; calculs : DG Trésor

Annexe 2 : Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France partenaires commerciaux

Données brutes estimées		2019			Données brutes estimées		2019		
		Md€	Poids	Croissance annuelle			Md€	Poids	Croissance annuelle
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire	Export	496,8	100,0%	4,7%	Asie				
	Import	575,7	100,0%	6,8%					
	Solde	-78,9		21,8%					
Union Européenne					Chine				
Allemagne	Export	70,1	14,1%	-1,0%					
	Import	85,0	14,8%	-2,0%					
	Solde	-14,9							
Belgique	Export	34,3	6,9%	0,2%	Hong-Kong				
	Import	38,2	6,6%	-3,0%					
	Solde	-3,9							
Espagne	Export	37,3	7,5%	-0,9%	Inde				
	Import	37,1	6,4%	1,9%					
	Solde	0,2							
Italie	Export	37,6	7,6%	3,7%	Japon				
	Import	43,5	7,6%	1,4%					
	Solde	-5,9							
Royaume-Uni	Export	33,7	6,8%	3,2%	Singapour				
	Import	21,2	3,7%	2,9%					
	Solde	12,5							
Pays-Bas	Export	17,6	3,5%	-0,8%	Corée du Sud				
	Import	25,4	4,4%	0,5%					
	Solde	-7,8							
Pologne	Export	10,2	2,1%	3,0%	Vietnam				
	Import	11,8	2,1%	8,8%					
	Solde	-1,6							
Europe hors UE					Moyen-Orient				
Russie	Export	5,6	1,1%	5,5%	Arabie Saoudite				
	Import	8,7	1,5%	-13,6%					
	Solde	-3,0							
Suisse	Export	17,8	3,6%	11,1%	Qatar				
	Import	14,7	2,6%	-1,7%					
	Solde	3,0							
Turquie	Export	5,9	1,2%	-0,7%	Emirats Arabes Unis				
	Import	8,8	1,5%	9,1%					
	Solde	-2,9							
Amérique					Afrique				
Etats-Unis	Export	42,1	8,5%	9,7%	Maroc				
	Import	39,4	6,8%	7,6%					
	Solde	2,7							
Canada	Export	3,8	0,8%	11,4%	Algérie				
	Import	3,2	0,6%	5,8%					
	Solde	0,6							
Mexique	Export	3,7	0,7%	12,0%	Tunisie				
	Import	2,4	0,4%	-2,0%					
	Solde	1,3							
Brésil	Export	4,1	0,8%	-8,3%	Nigéria				
	Import	3,1	0,5%	1,5%					
	Solde	1,1							
Argentine	Export	0,6	0,1%	-19,7%	Libye				
	Import	0,4	0,1%	3,1%					
	Solde	0,2							
					Océanie				
					Australie				
					Solde				

Source : Douanes; calculs : DG Trésor

Annexe 3 : Synthèse des flux commerciaux (biens) de la France par grande région partenaire

Données brutes estimées		2018			2019			
		Md€	Poids	Croissance annuelle	Md€	Poids	Croissance annuelle	Contribution à la croissance annuelle des échanges (pt de pourcentage)
Ensemble CAF/FAB hors matériel militaire	Export	482,4	100,0%	4,0%	496,8	100,0%	3,0%	
	Import	563,9	100,0%	4,4%	575,7	100,0%	0,0%	
	Solde	-81,5		7,1%	-78,9		-3,3%	
Union européenne	Export	286,6	59,4%	4,6%	291,6	58,7%	1,8%	1,05%
	Import	321,7	57,0%	2,5%	324,1	56,3%	0,8%	0,43%
	Solde	-35,1			-32,5			
Zone euro	Export	221,9	46,0%	4,4%	225,0	45,3%	1,4%	0,64%
	Import	263,2	46,7%	2,5%	263,6	45,8%	0,1%	0,07%
	Solde	-41,3			-38,6			
Europe hors UE	Export	32,5	6,7%	-1,5%	34,8	7,0%	7,1%	0,48%
	Import	42,4	7,5%	6,5%	41,8	7,3%	-1,6%	-0,12%
	Solde	-9,9			-7,0			
Afrique	Export	24,8	5,1%	-2,7%	25,9	5,2%	4,5%	0,23%
	Import	26,4	4,7%	16,5%	26,2	4,5%	-1,0%	-0,05%
	Solde	-1,7			-0,3			
Afrique du Nord	Export	14,9	3,1%	2,8%	15,5	3,1%	4,4%	0,14%
	Import	17,0	3,0%	16,5%	16,5	2,9%	-2,8%	-0,09%
	Solde	-2,1			-1,0			
Amériques	Export	54,3	11,3%	10,6%	59,0	11,9%	8,5%	0,96%
	Import	49,3	8,7%	2,0%	52,1	9,1%	5,6%	0,49%
	Solde	5,0			6,9			
Amérique du Nord	Export	45,0	9,3%	11,0%	49,5	10,0%	10,0%	0,93%
	Import	42,1	7,5%	2,3%	45,0	7,8%	7,0%	0,52%
	Solde	2,9			4,5			
Amérique du Sud	Export	7,8	1,6%	6,1%	7,8	1,6%	1,1%	0,02%
	Import	6,2	1,1%	2,3%	6,1	1,1%	-2,0%	-0,02%
	Solde	1,5			1,7			
Proche et Moyen-Orient	Export	14,6	3,0%	-5,3%	14,8	3,0%	1,6%	0,05%
	Import	12,4	2,2%	19,7%	11,8	2,0%	-5,2%	-0,11%
	Solde	2,2			3,0			
Asie	Export	66,4	13,8%	3,6%	68,1	13,7%	2,5%	0,34%
	Import	98,4	17,5%	4,8%	103,7	18,0%	5,4%	0,94%
	Solde	-32,0			-35,7			
Autres pays	Export	3,2	0,7%	14,9%	2,6	0,5%	-17,5%	-0,12%
	Import	13,2	2,3%	19,8%	16,0	2,8%	21,2%	0,50%
	Solde	-10,0			-13,4			

Source : Douanes ; calculs : DG Trésor

Annexe 4 : Synthèse des flux commerciaux (services) de la France par secteurs

En Md€, données brutes	Exportations			Importations			Solde		
	2018	2019*	évolution	2018	2019*	évolution	2018	2019*	évolution
Transports + Voyages	96,0	100,2	4,3%	85,7	90,1	5,2%	10,4	10,1	-0,3
Transports	40,6	42,3	4,3%	45,1	44,9	-0,5%	-4,6	-2,6	2,0
Maritimes	13,5	14,3	5,8%	9,5	9,7	2,9%	4,1	4,6	0,5
Aériens	10,3	10,5	2,1%	14,1	13,4	-5,3%	-3,8	-2,8	1,0
Autres transports	16,7	17,5	4,3%	21,6	21,8	1,2%	-4,8	-4,3	0,4
Voyages	55,5	57,9	4,4%	40,5	45,2	11,5%	14,9	12,7	-2,2
Autres services	153,4	150,3	-2,0%	139,9	138,6	-0,9%	13,5	11,7	-1,7
Services de fabrication fournis sur des intrants physiques détenus par des tiers	10,0	9,3	-7,3%	8,5	9,0	6,6%	1,5	0,2	-1,3
Services d'entretien et de réparation n.i.a	8,8	9,6	9,1%	8,0	8,8	9,6%	0,8	0,8	0,0
Bâtiments et travaux publics	3,0	3,6	18,5%	1,9	1,5	-21,1%	1,1	2,1	1,0
Services d'assurance et de pension	7,9	3,0	-61,7%	8,5	8,8	3,6%	-0,6	-5,8	-5,2
Services financiers	10,0	13,6	36,3%	6,5	6,1	-6,4%	3,5	7,5	4,0
Commissions pour usage de propriété intellectuelle n.i.a.	14,2	13,1	-8,0%	13,5	12,5	-7,4%	0,7	0,6	-0,1
Services de télécommunication, d'informatique et d'information	17,3	16,1	-6,7%	19,5	19,5	-0,2%	-2,2	-3,3	-1,1
Autres services aux entreprises	77,6	77,5	-0,1%	70,4	69,1	-1,9%	7,2	8,5	1,2
Services de recherche et développement	13,1	12,8	-2,3%	12,7	12,6	-1,3%	0,4	0,2	-0,1
Services professionnels et services de conseil en gestion	24,2	23,6	-2,2%	21,7	19,5	-9,9%	2,5	4,1	1,6
Services techniques, services liés au commerce et autres services fournis aux entreprises.	40,3	41,1	1,9%	36,0	37,0	2,7%	4,3	4,1	-0,2
Services personnels, culturels et relatifs aux loisirs	3,9	4,0	0,4%	3,0	3,3	8,2%	0,9	0,7	-0,2
Biens et services des APU n.i.a.	0,5	0,5	-3,0%	0,0	0,0	17,2%	0,4	0,4	0,0
Services	249,4	250,5	0,4%	225,6	228,7	1,4%	23,8	21,8	-2,0

* Données provisoires

Annexe 5 : Parts de marché des principaux exportateurs mondiaux

Biens (valeur) :

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019 S1
Allemagne	12,1	10,0	8,6	9,3	9,3	9,5	8,9	9,0	8,3	8,1	7,7	7,7	7,9	8,1	8,4	8,3	8,1	8,1
France	6,3	5,6	5,1	4,5	4,1	4,0	3,8	3,9	3,4	3,3	3,1	3,1	3,1	3,1	3,2	3,1	3,0	3,1
Espagne	1,6	1,8	1,8	1,9	1,8	1,8	1,7	1,8	1,7	1,7	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,8
Italie	5,0	4,6	3,7	3,6	3,5	3,6	3,4	3,3	2,9	2,9	2,7	2,8	2,8	2,8	2,9	2,9	2,8	2,9
Belgique	3,5	3,5	2,9	3,2	3,1	3,1	2,9	3,0	2,7	2,6	2,4	2,5	2,5	2,4	2,5	2,5	2,4	2,4
Pays-Bas	3,9	3,5	3,6	3,9	3,9	4,0	3,9	4,0	3,8	3,7	3,6	3,6	3,6	3,5	3,6	3,7	3,8	3,8
Royaume-Uni	5,5	4,7	4,4	3,8	3,8	3,2	2,9	2,9	2,7	2,8	2,6	2,9	2,7	2,8	2,6	2,5	2,5	2,5
États-Unis	11,6	11,5	12,0	8,7	8,7	8,4	8,0	8,5	8,4	8,2	8,5	8,4	8,6	9,2	9,2	8,8	8,6	8,8
Japon	8,5	8,7	7,4	5,7	5,4	5,1	4,8	4,7	5,1	4,5	4,4	3,8	3,7	3,8	4,1	4,0	3,8	3,7
Corée	2,0	2,6	2,7	2,7	2,7	2,7	2,6	2,9	3,1	3,1	3,0	3,0	3,0	3,2	3,1	3,2	3,1	2,9
Chine	1,9	2,9	3,9	7,3	8,1	8,8	8,8	9,7	10,4	10,5	11,2	11,8	12,5	13,9	13,5	13,0	12,9	12,5
Zone euro (17)			29,8	30,6	29,7	30,2	28,7	29,1	26,4	25,8	24,5	24,8	25,1	25,0	26,1	25,8	25,6	25,9
OCDE	75,4	72,0	68,6	62,5	60,9	59,8	57,0	57,9	55,5	54,1	53,2	53,2	53,1	54,0	55,2	54,3	53,4	54,0

Biens et services (valeur) :

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Allemagne	9,8	9,1	7,7	8,5	8,5	8,7	8,4	8,3	7,7	7,6	7,3	7,4	7,5	7,5	7,7	7,7	7,6
France	6,4	5,8	5,0	4,7	4,4	4,3	4,2	4,3	3,8	3,7	3,5	3,6	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5
Espagne	2,0	2,1	2,2	2,3	2,2	2,2	2,1	2,2	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0
Italie	5,2	4,6	3,8	3,6	3,5	3,5	3,3	3,1	2,9	2,8	2,6	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,6
Belgique	3,1	2,8	2,2	2,3	2,1	2,2	2,1	2,1	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,8	1,8	1,8
Pays-Bas	4,2	4,1	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4	3,5	3,2	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1	3,1
Royaume-Uni	6,1	5,5	5,4	5,0	5,0	4,6	4,1	4,1	3,7	3,7	3,6	3,6	3,7	3,9	3,7	3,6	3,5
États-Unis	13,3	12,9	14,1	10,3	10,1	9,7	9,4	10,1	9,9	9,5	9,8	9,8	10,1	10,8	10,8	10,4	10,1
Japon	7,8	7,8	6,7	5,2	4,9	4,6	4,5	4,2	4,6	4,1	4,0	3,5	3,6	3,7	3,9	3,8	3,7
Corée	1,7	2,3	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,7	2,9	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	2,9	2,9	2,9
Chine	1,3	2,1	3,2	6,1	6,8	7,4	7,7	8,0	8,9	9,0	9,7	10,2	10,4	11,2	10,7	10,7	10,7
Zone euro (17)			29,0	29,9	29,3	29,8	28,9	28,8	26,3	25,6	24,5	24,9	25,4	25,5	26,3	26,3	26,3
OCDE	79,5	76,1	73,8	68,5	67,1	66,5	64,6	64,8	62,3	60,8	59,6	59,6	60,3	61,2	62,2	61,5	61,0

Biens et services (volume) :

	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Allemagne	9,4	7,0	7,5	7,5	7,7	7,8	7,7	7,3	7,4	7,5	7,5	7,3	7,3	7,5	7,5	7,5	7,4
France	4,9	4,7	4,9	4,3	4,1	3,9	3,8	3,8	3,6	3,6	3,6	3,5	3,5	3,6	3,5	3,5	3,5
Espagne	1,9	2,2	2,5	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	1,9
Italie	4,9	4,9	4,1	3,4	3,3	3,3	3,1	2,8	2,8	2,7	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,5
Belgique	2,7	2,4	2,3	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,7
Pays-Bas	3,6	3,4	3,6	3,2	3,1	3,1	3,0	3,1	3,0	2,9	2,9	2,9	2,9	3,0	3,0	3,0	3,0
Royaume-Uni	6,2	5,7	5,3	4,8	4,9	4,4	4,3	4,4	4,1	4,2	4,0	3,9	3,8	3,9	3,9	3,9	3,7
États-Unis	12,9	12,9	12,7	10,7	10,7	10,7	11,0	11,1	11,1	11,1	11,0	11,0	11,1	10,8	10,5	10,3	10,3
Japon	5,5	4,6	4,2	4,3	4,3	4,4	4,3	3,6	4,0	3,7	3,6	3,5	3,7	3,7	3,7	3,7	3,7
Corée	0,9	1,3	1,9	2,3	2,4	2,5	2,6	2,8	2,8	3,1	3,1	3,1	3,1	3,0	3,0	2,9	2,9
Chine	1,6	2,3	3,5	7,0	8,0	8,9	9,4	9,4	10,6	10,9	11,2	11,8	11,8	11,2	11,2	11,8	11,8
Zone euro (17)	-		29,9	27,6	27,4	27,2	26,4	25,7	25,2	25,1	24,8	24,4	24,6	25,5	25,6	25,6	25,5
OCDE	73,8	70,0	71,3	65,3	64,8	64,0	63,1	62,4	61,5	61,1	60,8	60,1	60,4	61,2	61,2	60,7	60,5

Pour les données FMI, les 17 pays de la zone euro comptabilisés sont les 17 premiers membres : Autriche, Belgique, Chypre, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne.

Pour les données OCDE, les 16 pays de la zone euro comptabilisés sont ceux également membres de l'OCDE (Autriche, Belgique, Estonie, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Espagne).

Sources : Biens : Fonds monétaire international (FMI), Direction of Trade Statistics (DOTS) ; calculs DG Trésor. Exportations de biens exprimées en valeur en dollars ; dernière donnée disponible : premier semestre 2019. Biens et services : Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Perspectives économiques, n°106, novembre 2019 ; dernière donnée disponible : année 2018.

